

ÉCOLE DE POLITIQUE APPLIQUÉE
Faculté des lettres et sciences humaines
Université de Sherbrooke

Mémoire de maîtrise présenté à l'École de politique appliquée en vue de l'obtention du
grade
Maîtrise en environnement (M. Env.)

Migrations environnementales et stratégies d'adaptation: vers une intégration viable

Par Vanessa COURNOYER-CYR

Présenté à M. Khalid ADNANE

Et à
Mme Annie CHALOUX (évaluatrice)
Mme Michèle VATZ-LAAROUSSI (évaluatrice)

Sherbrooke
Novembre 2012



Library and Archives
Canada

Published Heritage
Branch

395 Wellington Street
Ottawa ON K1A 0N4
Canada

Bibliothèque et
Archives Canada

Direction du
Patrimoine de l'édition

395, rue Wellington
Ottawa ON K1A 0N4
Canada

Your file Votre référence

ISBN: 978-0-494-91669-8

Our file Notre référence

ISBN: 978-0-494-91669-8

NOTICE:

The author has granted a non-exclusive license allowing Library and Archives Canada to reproduce, publish, archive, preserve, conserve, communicate to the public by telecommunication or on the Internet, loan, distribute and sell theses worldwide, for commercial or non-commercial purposes, in microform, paper, electronic and/or any other formats.

The author retains copyright ownership and moral rights in this thesis. Neither the thesis nor substantial extracts from it may be printed or otherwise reproduced without the author's permission.

AVIS:

L'auteur a accordé une licence non exclusive permettant à la Bibliothèque et Archives Canada de reproduire, publier, archiver, sauvegarder, conserver, transmettre au public par télécommunication ou par l'Internet, prêter, distribuer et vendre des thèses partout dans le monde, à des fins commerciales ou autres, sur support microforme, papier, électronique et/ou autres formats.

L'auteur conserve la propriété du droit d'auteur et des droits moraux qui protègent cette thèse. Ni la thèse ni des extraits substantiels de celle-ci ne doivent être imprimés ou autrement reproduits sans son autorisation.

In compliance with the Canadian Privacy Act some supporting forms may have been removed from this thesis.

While these forms may be included in the document page count, their removal does not represent any loss of content from the thesis.

Conformément à la loi canadienne sur la protection de la vie privée, quelques formulaires secondaires ont été enlevés de cette thèse.

Bien que ces formulaires aient inclus dans la pagination, il n'y aura aucun contenu manquant.

Canada

Composition du jury

Migrations environnementales et stratégies d'adaptation: vers une intégration viable

Par Vanessa Cournoyer-Cyr

Ce mémoire a été évalué par un jury composé des personnes suivantes :

Khalid ADNANE, directeur de recherche

(École de politique appliquée, Faculté des lettres et sciences humaines)

Annie CHALOUX, membre du jury

(École de politique appliquée, Faculté des lettres et sciences humaines)

Michèle VATZ-LAAROUSSI, autre membre du jury

(École de travail social, Faculté des lettres et sciences humaines)

REMERCIEMENTS

Je tiens d'abord à remercier M. Khalid Adnane pour m'avoir soutenue et épaulée tout au long de la réalisation de ce mémoire. Ses judicieux conseils auront su me guider sur la voie de la réussite. Mes remerciements vont aussi au Centre universitaire de formation en environnement (CUFE) et plus particulièrement, à M. Jean-François Comeau et Mme Karine Vézina pour l'encadrement offert.

J'aimerais également remercier Robert, Édith et David pour leurs encouragements et leur appui inconditionnel. Leur soutien m'a permis de croire en moi et de repousser mes limites constamment.

Finalement, un énorme merci à Philippe, qui a su m'écouter et me comprendre lors de périodes de joie et de réussite, mais aussi lorsque l'angoisse et le doute s'emparaient de moi.

SOMMAIRE

L'avènement des changements climatiques a donné lieu à l'émergence d'une nouvelle problématique, soit celle des migrations environnementales. Longtemps méconnu, ce phénomène complexe pose des difficultés au niveau de la terminologie et du statut juridique, ce qui complique la mise en place de politiques d'adaptation. Face à cette situation, ce mémoire s'est donné comme objectif d'évaluer l'impact des stratégies d'adaptation aux migrations environnementales sur les régions d'accueil et leur population. Pour ce faire, un portrait de l'évolution des stratégies d'adaptation aux changements climatiques et aux migrations environnementales a d'abord été dressé. Par la suite, l'accent a été mis sur les cas des migrations environnementales en provenance du Bangladesh et celles provenant de la région du Sahel. Durement touchés par les changements climatiques, le Bangladesh et le Sahel ont assisté, impuissants, à la migration de milliers de leurs citoyens vers de nouveaux cieux. La politique de restriction des migrations mise en place par l'Inde en réponse aux migrations bangladaises et la stratégie d'accroissement des connaissances sur les migrations environnementales encouragée par les pays du Sahel ont donc été analysées pour en déterminer les impacts environnementaux et sociaux. Le recours à l'observation documentaire a été privilégié pour la réalisation de cette étude de type qualitatif.

Au terme de l'analyse, il a été démontré que, quoique différentes, les stratégies d'adaptation mises en place respectivement par l'Inde et les pays du Sahel ont une portée limitée puisque l'urbanisation a connu une croissance importante et que les risques de conflits demeuraient prépondérants. De plus, en Inde comme au Sahel, la migration s'est accompagnée d'un afflux de main d'œuvre peu qualifiée plutôt que qualifiée. Néanmoins, la politique restrictive indienne s'accompagnait davantage de répercussions négatives sur l'environnement, alors que la stratégie sahélienne a permis quant à elle le développement d'un réseau de connaissances favorisant la restauration environnementale dans les régions d'origine.

Les résultats de cette étude ont toutefois rencontré certaines limites, notamment en termes de validité de la documentation et de terminologie. L'analyse conclut qu'en l'absence d'une définition claire du phénomène des migrations environnementales, toute étude portant sur le sujet risque de se buter à d'importantes difficultés. Ainsi, il est recommandé d'établir d'abord et avant tout un consensus sur la terminologie et la définition qui l'accompagne, de façon à permettre l'élaboration d'un statut juridique clair. De plus, il est suggéré de favoriser les migrations volontaires tout en réduisant les migrations forcées, ce qui permettrait d'optimiser les bénéfices entourant les migrations environnementales. Afin d'accroître la portée des stratégies d'adaptation aux migrations, le recours à une action concertée aux niveaux international, national et régional est finalement encouragé.

Mots-clés : adaptation, changements climatiques, Bangladesh, Inde, migrations environnementales, Sahel, statut juridique.

Table des matières

REMERCIEMENTS.....	I
SOMMAIRE.....	II
LISTE DES TABLEAUX.....	VII
LISTE DES FIGURES	VIII
LISTE DES ACRONYMES, DES SYMBOLES ET DES SIGLES	IX
INTRODUCTION	1
Chapitre 1 CADRES THÉORIQUE ET OPÉRATOIRE	5
1.1 . Cadre théorique	5
1.1.1 Problématique environnementale	5
1.1.2 Revue de littérature.....	8
1.1.3 Lacune analytique.....	23
1.2 Cadre opératoire	25
1.2.1 Question spécifique de recherche et objectifs	25
1.2.2 Stratégie de vérification.....	27
1.2.3 Collecte de l'information.....	29
1.2.4 Devis de recherche.....	29
Chapitre 2 L'ÉMERGENCE DES STRATÉGIES D'ADAPTATION	31
2.1 Émergence de la question des stratégies d'adaptation aux changements climatiques	32
2.1.1. Adoption de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.....	32
2.1.2. Création des programmes nationaux d'adaptation	35
2.1.3. Adoption du cadre d'adaptation aux changements climatiques	38
2.1.4. Publication du rapport sur les changements climatiques du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat.....	40
2.2. Émergence de la question de l'adaptation aux migrations environnementales.....	43
2.2.1. Dépôt de l'Appel de Limoges sur réfugiés écologiques et environnementaux	44
2.2.2. Débat sur les impacts des changements climatiques sur la sécurité au Conseil de sécurité des Nations Unies.....	45

2.2.3. Création de Environmental Change and Forced Migration Scenarios	47
2.2.4. Conférence du Parlement européen sur les migrations climatiques	49
2.2.5. Conférence internationale sur l'Environnement, les migrations forcées et la vulnérabilité sociale	50
2.2.6. Création du partenariat Climate Change, Environment and Migration Alliance	52
2.2.7. Conférence de Nansen sur les changements climatiques et les déplacements de population	53
Chapitre 3 LES STRATÉGIES D'ADAPTATION EN RÉPONSE AUX FLUX MIGRATOIRES LIÉS À UNE DÉGRADATION ENVIRONNEMENTALE	56
3.1 Cycle de vies des migrations en lien avec les stratégies d'adaptation	57
3.1.1 Pré-migration et adaptation aux changements climatiques	58
3.1.2 Déplacement	59
3.1.3 Retour ou établissement ailleurs	60
3.1.4 Intégration.....	61
3.2 Cas du Bangladesh	61
3.2.1 Profil sociodémographique.....	62
3.2.2 Principales activités économiques	63
3.2.3 Climat et environnement	65
3.2.4 Historique des migrations.....	67
3.2.5 Stratégies d'adaptation aux migrations.....	69
3.3 Cas des pays du Sahel	73
3.3.1 Profil sociodémographique.....	74
3.3.2 Activités économiques.....	75
3.3.3 Climat et environnement	76
3.3.4 Historique des migrations.....	79
3.3.5 Stratégies d'adaptation aux migrations.....	82
Chapitre 4 LES IMPACTS DES STRATÉGIES D'ADAPTATION SUR LES RÉGIONS D'ACCUEIL ET LEUR POPULATION.....	86
4.1 Les impacts environnementaux.....	87
4.1.1 En Inde.....	88
4.1.2 Dans la région du Sahel	91

4.2 Les impacts sociaux	94
4.2.1 En Inde.....	95
4.2.2 Dans la région du Sahel.....	100
4.3 Discussion et réflexion	104
4.3.1 Établir un consensus sur la définition des migrations environnementales	106
4.3.2 Encourager les migrations volontaires et réduire les migrations forcées	107
4.3.3 Favoriser une action concertée	109
CONCLUSION.....	114
ANNEXE 1: Ampleur des migrations en fonction du niveau de revenus	119
ANNEXE 2: Principales sources de revenus des pays du Sahel	120
ANNEXE 3: Évolution des températures en Afrique de l'Ouest depuis 1900.....	121
ANNEXE 4: Migrants illégaux dans la région d'Assam entre 1971 et 2001	122
ANNEXE 5: Tableau synthèse des cas à l'étude	123
BIBLIOGRAPHIE.....	124

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1.1 Stratégies d'adaptation.....	24
Tableau 4.1 Évolution du pourcentage de Musulmans entre 1911 et 2001	96

LISTE DES FIGURES

Figure 1.1 Indice de vulnérabilité aux changements climatiques	19
Figure 2.1 Profil des projets prioritaires financés dans le cadre des PANA en 2009	36
Figure 2.2 Carte des études de cas utilisées par EACH-FOR.....	48
Figure 3.1 Cycle de vie des migrations environnementales	58
Figure 3.2 Carte du Bangladesh.....	62
Figure 3.3 Pourcentage de la main d'œuvre par secteur d'activités au Bangladesh	64
Figure 3.4 Carte des pays du Sahel.....	73
Figure 3.5 Évolution de la superficie du lac Tchad entre 1963 et 2001	77
Figure 4.1 Qualification des migrants bangladais temporaires.....	98
Figure 4.2 Carte des conflits environnementaux en Afrique entre 1980 et 2005	101

LISTE DES ACRONYMES, DES SYMBOLES ET DES SIGLES

AASU	All Assam Students Union
ALE	Alliance libre-européenne
AOSIS	Alliance des petits États insulaires
APD	Aide publique au développement
CCEMA	Climate Change, Environment and Migration Alliance
CCNUCC	Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
CDP	Conférence(s) des Parties
CILSS	Comité Inter-États de Lutte contre la Sécheresse au Sahel
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
CNUED	Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement
CNULD	Convention des Nations Unies sur la lutte à la désertification
EACH-FOR	Environmental Change and Forced Migration Scenarios
EMFVS	Conférence internationale sur l'Environnement, les migrations forcées et la vulnérabilité sociale
FA	Fonds d'adaptation
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
FPMA	Fonds pour les Pays moins avancés
FSCC	Fonds spécial pour les changements climatiques
GEPMA	Groupe d'experts pour les pays moins avancés
GES	Gaz à effet de serre

GIEC	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
IDH	Indice de développement humain
LISER	Living Space for Environmental Refugees
MDP	Mécanisme de développement propre
MRF	Munich Re-Foundation
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OIM	Organisation internationale pour les migrations
OMM	Organisation météorologique mondiale
ONU	Organisation des Nations Unies
OPEP	Organisation des pays exportateurs de pétrole
OSCE	Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
PAN	Programmes d'Action Nationaux de lutte contre la désertification
PANA	Programmes d'action nationaux d'adaptation
PIB	Produit intérieur brut
PMA	Pays moins avancés
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'Environnement
PPA	Parité de pouvoir d'achat
REDD	Réduction des émissions issues de la déforestation et de la dégradation des forêts
RNB	Revenu national brut
UE	Union européenne
UNU-EHS	Institut pour l'Environnement et la Sécurité humaine à l'Université des Nations Unies

INTRODUCTION

Au fil du temps, les populations ont souvent eu recours à la migration comme méthode d'adaptation à divers bouleversements d'ordre politico-religieux, économique ou démographique (Dumont 2006, p. 15). La migration est d'ailleurs à l'origine du peuplement des continents découverts plus tardivement dans l'histoire comme l'Amérique. En quittant leur lieu de vie, les migrants tentent de fuir une situation de stress externe et sont en quête d'un milieu leur offrant de meilleures opportunités (Clark 2007, p. 1). Depuis le début du 19^e siècle, les flux migratoires internationaux sont devenus une préoccupation étatique avec la création des États-nations, soucieux de préserver leur souveraineté territoriale tout juste acquise (Sarkar s.d, p. 1). Cela a incité les décideurs politiques à se questionner sur l'impact de ces migrations sur les politiques publiques (Martin 2006, p. 16). Dans un contexte d'accroissement des flux migratoires, s'est tenue en 1994 la Conférence Internationale sur la Population et le Développement, réunissant cent soixante-dix-neuf pays. Les États parties à cette conférence ont convenu qu'il était primordial de mieux gérer le phénomène des migrations internationales afin d'en accroître les retombées positives et d'en réduire les impacts négatifs (Organisation des Nations Unies 1995). Les conclusions obtenues au terme de la conférence ont nourri les discussions au sein de divers forums internationaux dans les années qui ont suivi.

L'intensification des migrations enregistrée depuis les années 1990 se caractérise par l'émergence de nouvelles causes de migration, comme la mondialisation, l'internationalisation et la globalisation, lesquelles façonnent les trajectoires ainsi que les processus de migration empruntés par les populations migrantes (Dumont 2006, p. 20). À ces trois facteurs de migration s'ajoute le phénomène des changements climatiques, qui gagne en importance et inquiète les États en proie à des transformations environnementales. Les populations ont, depuis longtemps, utilisé la migration pour s'adapter à leur environnement dynamique. Toutefois, l'avènement des changements climatiques est venu accentuer les transformations subies par l'environnement. Déjà, certaines régions plus vulnérables aux changements climatiques ont été témoins de déplacements de population, ébranlant les structures dans les sociétés d'accueil. De plus,

la croissance démographique galopante laisse présager d'importantes perturbations à l'environnement, déjà mis à mal (Clark 2007, p. 1). En effet, la population mondiale devrait atteindre neuf milliards d'habitants d'ici 2050 (Clark 2007, p. 2) et le nombre de bidonvilles serait appelé à doubler durant la même période, passant de 3,3 millions en 2007 à 6,4 millions en 2050 (Smith 2010, p. 32). Cela risque de menacer du même coup l'accès à la nourriture et à l'eau pour de nombreux individus majoritairement issus des pays en développement. Face à cette situation de précarité, plusieurs individus pourraient se tourner vers la migration afin de subvenir à leurs besoins. Aux dires de certains, les migrations environnementales, tout comme les changements climatiques, seraient le principal enjeu en termes de politiques publiques au 21^e siècle (Wrathall et Morris 2009, p. 3).

À la lumière de ces quelques faits, la question des migrations environnementales pose de sérieux défis en termes de gouvernance et d'adaptation, d'où la pertinence d'une analyse approfondie du sujet. Alors que les changements climatiques gagnent en importance d'année en année, il est aisé de croire que les flux migratoires connaîtront le même sort, nécessitant une action rapide de la part des États. Ce faisant, les États doivent tenir compte de trois éléments majeurs, soient:

l'ouverture de leurs frontières aux migrations internationales afin d'attirer les compétences nécessaires à l'économie de leurs pays, une gestion rigoureuse des migrations irrégulières pour démontrer à l'opinion publique et aux migrants potentiels que les flux non autorisés ne sont pas tolérés et la mise en œuvre de politiques efficaces pour une meilleure intégration des immigrés (Martin 2006, p. 16).

Comprenant quatre chapitres, ce mémoire fera le point sur la portée des politiques publiques mises en place en réponse aux migrations environnementales. L'objectif sera d'analyser les impacts de ces politiques sur les sociétés appelées à accueillir les migrants environnementaux.

Le recours aux études de cas sera privilégié pour mener à terme cette étude. En ce sens, les cas des migrations en provenance du Bangladesh et de celles provenant de la région du Sahel sont très intéressants. Le Bangladesh figure parmi les pays les plus touchés par

les changements climatiques. De nombreuses personnes fuient donc leur domicile à la recherche d'un environnement plus stable. Quant au Sahel, la région est en proie à une importante dégradation environnementale et ce, depuis plusieurs années. La mobilité à long terme fait partie du mode de vie des Sahéliens, contraints à s'adapter à la variabilité climatique qui caractérise la région. Cette tendance s'est toutefois accentuée sous l'effet des changements climatiques, transformant profondément les trajectoires migratoires et entraînant de nombreux départs hâtifs. Ainsi, ces deux cas témoignent de l'importance du phénomène des migrations environnementales. Leur analyse sera donc pertinente dans le cadre de cette étude.

Le premier chapitre comprendra d'une part les éléments formant le cadre théorique, soient la problématique environnementale, la revue de littérature et la lacune analytique. D'autre part, il présentera les aspects du cadre opératoire, tels que la question spécifique de recherche et les objectifs, la stratégie de vérification, la méthode de collecte de l'information et le devis de recherche. Le second chapitre abordera les fondements et origines des politiques d'adaptation mises de l'avant par la communauté internationale ainsi que par les États afin de pallier les conséquences des changements climatiques. Dans le but d'assurer une compréhension exacte de l'impact des politiques d'adaptation, l'accent sera mis, d'une part, sur l'émergence des stratégies d'adaptation aux changements climatiques et, d'autre part, sur l'émergence de la question de l'adaptation au phénomène des migrations environnementales. Le troisième chapitre traitera des résultats obtenus suite à la collecte de données. Il portera sur l'étude et la compréhension des stratégies d'adaptation mises de l'avant dans certains pays face aux flux migratoires environnementaux. Après avoir statué sur le cycle de vie des migrations, ce chapitre fera la lumière sur des cas concrets de pays confrontés aux migrations environnementales et devant mettre de l'avant des politiques en réponse à ce phénomène. Enfin, le quatrième et dernier chapitre présentera l'analyse et l'interprétation des données recueillies au cours de cette recherche et proposera une réponse à la question spécifique de recherche formulée au premier chapitre. Il fera le point sur les impacts des politiques mises en place pour répondre à l'afflux de migrants environnementaux. Cela permettra par la suite la

formulation d'une série de recommandations à l'égard de tous les acteurs impliqués dans la gestion des migrations environnementales.

Chapitre 1 CADRES THÉORIQUE ET OPÉRATOIRE

Dans ce chapitre, l'accent sera mis sur le problème étudié par ce mémoire. Il fera le point sur la problématique entourant le phénomène des migrations environnementales ainsi que sur l'état de la question dans la littérature. Cela permettra par la suite la formulation de la question spécifique de recherche et le choix de la méthode de recherche.

1.1. Cadre théorique

Cette partie fera d'abord le point sur la problématique environnementale derrière le phénomène des migrations environnementales. Ensuite, la revue de littérature sera présentée afin de faire ressortir les convergences et les divergences d'opinion entre les experts. La lacune analytique sera enfin dévoilée.

1.1.1 Problématique environnementale

Depuis plusieurs années, la question environnementale intéresse diverses sphères de la société, que ce soit pour des motifs économiques, juridiques ou sociaux. Cette considération environnementale s'explique notamment par la récurrence de phénomènes environnementaux qui ont entraîné des répercussions observables en termes de hausse du niveau des mers et de sécheresse (Singer et Avery 2007). L'émergence de la thématique environnementale sur la scène internationale s'est concrétisée en 1972 lors de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement humain à Stockholm, où il était question des inquiétudes liées à la hausse des catastrophes environnementales dans un contexte de croissance économique accélérée (Le Prestre 2005, p. 144). Aux yeux des États présents lors de la rencontre, il apparaissait urgent d'adopter une série de principes visant à protéger l'environnement de dévastations futures et ainsi, réduire le nombre de problèmes environnementaux, sans toutefois compromettre le développement économique.

Malgré une série de rencontres diplomatiques portant sur la gouvernance internationale en matière d'environnement, tel que les Sommets de la Terre de 1992 et 2002 tenus

respectivement à Rio et Johannesburg, les phénomènes environnementaux ont continué de s'accroître entre 1990 et 2009. Le tsunami qui a dévasté l'Indonésie le 26 décembre 2004 témoigne de la recrudescence des événements climatiques extrêmes (Organisation internationale pour les migrations 2010, p. 257). Selon Julien Bétaille (2009), cette situation a révélé un échec du droit international à protéger l'environnement. Dans un contexte de croissance de la population, plusieurs auteurs se sont questionnés sur l'impact que les phénomènes environnementaux peuvent avoir sur la population et la sécurité (Reuveny 2009; Kibreab 1997; Myers 2005; Domenach 2008). À l'aube d'une intensification des changements climatiques, trois effets pourraient être anticipés, soient la réduction du potentiel agricole, la destruction de zones côtières de basse altitude et l'accroissement des déplacements de masse (Morton et autres 2008, p. 6). Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) a d'ailleurs sonné l'alarme auprès de la communauté internationale quant aux risques posés par les changements climatiques en termes de migrations de population dans son rapport publié en 1990 (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat 1990, p. 3). Reuveny (2009, p. 462) insiste quant à lui sur les effets qu'ont eus certaines crises environnementales sur d'importants mouvements de populations au fil du temps, citant notamment le cas de résidents du Bangladesh forcés de quitter leur milieu de vie en raison d'inondations récurrentes. Il est également inquiétant de noter que plus l'on s'approche d'une augmentation des températures globale de 2°C, moins il est possible d'évaluer avec certitude l'ampleur des mouvements de population (Barnett et Webber 2009, p. 4). Il est évalué qu'entre 2050 et 2100, des millions de personnes pourraient d'ailleurs fuir leur domicile en Asie en raison de la montée des eaux, ce qui aurait comme impact d'accroître la pression sur les frontières et les ressources. Déjà, entre 2010 et 2011, quarante-deux millions de personnes ont dû quitter leur milieu de vie suite à des événements climatiques extrêmes en Asie du Pacifique (Asian Development Bank 2012, p. viii). Les migrations environnementales inquiètent donc les États, soucieux de préserver leur sécurité face à cette nouvelle menace (Kibreab 1997, p. 21; Nordas et Gleditsch 2007, p. 628; Biermann et Boas 2008). C'est d'ailleurs dans cette optique que l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies a adopté en 2009 une résolution intitulée *Climate change and its possible security implications*, qui invite les

États à étudier les impacts des changements climatiques sur la sécurité (Organisation des Nations Unies 2009).

La question des migrations liées aux crises environnementales intéresse également les auteurs, qui interrogent notamment le lien de causalité entre les ruptures environnementales et les flux migratoires. Il apparaît d'abord important de statuer sur le sens de la rupture environnementale afin de bien saisir la complexité concernant les flux migratoires liés à l'environnement. Certains auteurs parlent de «crise environnementale» (Beck et autres 2006, p. 151), d'autres de «rupture environnementale» (El-Hinnawi 1985). Tous réfèrent toutefois aux situations de choc ou de rupture face à une situation environnementale originale. Ainsi, cette définition fait appel à deux types de crise environnementale, lesquels ont des impacts différents sur la population. La rupture ou crise environnementale tire son origine de trois causes distinctes, soient le changement environnemental, la croissance de la population et la distribution inéquitable des ressources (Alam 2003, p. 424). Ces trois facteurs combinés résultent généralement en la marginalisation des communautés les plus pauvres, alors contraintes à migrer (Alam 2003, p, 424).

Certains auteurs tels Diane C. Bates (2002) et Étienne Piguet (2009) distinguent deux types de phénomènes environnementaux, soient les catastrophes naturelles et les dégradations de l'environnement, alors que d'autres comme François Gemenne (2009 2010) réfèrent à trois catégories : la hausse du niveau des mers, les catastrophes naturelles et le stress hydrique. Steve Lonergan (1998) présente, quant à lui, les catastrophes naturelles, les changements environnementaux cumulatifs, les accidents industriels, les projets de développement et les conflits en tant que rupture environnementale ayant un impact sur les mouvements de population. Pour les fins de cette recherche, la classification établie par Diane C. Bates et Étienne Piguet sera retenue et utilisée, car celle-ci établit une distinction claire entre les deux types de phénomènes, tout en incluant tous les types de ruptures mentionnés précédemment. Les catastrophes naturelles, comme les inondations ou les tempêtes, revêtent un caractère soudain et inattendu alors que les dégradations environnementales, comme la montée des eaux ou la désertification, sont

d'avantage continues et reflètent un cumul d'activités causant la dite détérioration. Selon December 18 (2009), les catastrophes naturelles retiennent davantage l'attention, malgré le fait que 1,6 million de personnes ont été touchées par des sécheresses dans le monde entre 1979 et 2008, soit deux fois plus que le nombre de victimes de tempêtes.

À la fois les catastrophes naturelles et les dégradations environnementales s'insèrent donc dans une relation dynamique avec les flux migratoires. À l'heure actuelle, il semble toutefois ardu de statuer sur la causalité directe entre les deux phénomènes et ce n'est d'ailleurs pas le but de cette recherche. L'incertitude entourant les effets des changements climatiques ainsi que les connaissances limitées quant au phénomène migratoire tendent à expliquer le manque de certitude sur le lien de causalité entre la dégradation environnementale et la mobilité (Tacoli 2009, p. 104). Quoiqu'exploratoire, l'étude financée par la Commission européenne et menée par le programme de recherche Environmental Change and Forced Migration Scenarios (EACH-FOR) conclut néanmoins que les phénomènes environnementaux influencent la décision des migrants de quitter leur milieu de vie. Selon l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) (2008b, p. 11), vingt-cinq millions de personnes auraient fui leur lieu de domicile pour des motifs environnementaux au milieu des années 1990. Les migrations environnementales représenteraient entre 10% et 25% du flux total de migrations (Clark 2007, p. 1). Certains exemples concrets témoignent de cette réalité, notamment celui d'habitants de l'île de Cartaret en Papouasie Nouvelle-Guinée évacués en 2005 (Panda s.d., p. 6). La montée du niveau de la mer et l'érosion causée par les tempêtes répétées ont forcé la relocalisation de mille habitants, faisant d'eux les premiers réfugiés climatiques. Depuis, la Papouasie Nouvelle-Guinée insiste auprès des institutions internationales sur l'urgence que posent les changements climatiques quant à la survie des populations insulaires.

1.1.2 Revue de littérature

La partie qui suit fera la lumière sur la question des migrations environnementales, telle que traitée dans la littérature. Cela permettra de faire ressortir les convergences et les divergences d'opinion entre les auteurs sur certains aspects précis de la problématique.

Qu'est-ce qu'une migration environnementale?

Les flux migratoires liés à l'environnement révèlent une complexité indéniable. En effet, de nombreux auteurs ne s'entendent toujours pas sur la définition même des migrations environnementales, d'où l'importance de comparer leur point de vue. Alors que le rapport Stern sur l'économie du changement climatique (2006) reprend le chiffre de deux cent millions de migrants environnementaux d'ici 2050, estimé à l'origine par l'économiste Norman Myers (2005), d'autres comme l'organisation Christian Aid (2007) prévoient la migration d'un milliard de personnes d'ici 2050, due à des facteurs environnementaux. Pour bien saisir la portée de ce large écart, il apparaît important de bien définir la migration environnementale. En 1985, Essam El-Hinnawi du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) a analysé la situation environnementale en Afrique subsaharienne et a dénoté de graves problèmes en termes de sécheresse et de dégradation des sols. Cette réflexion l'a amené à se pencher sur la question des migrations environnementales et à populariser le terme *réfugié environnemental* ainsi que sa définition:

Ceux qui sont forcés de quitter leur lieu de vie temporairement ou de façon permanente à cause d'une rupture environnementale (d'origine naturelle ou humaine) qui a mis en péril leur existence ou sérieusement affecté leurs conditions de vie.

Influencée par la théorie néo-malthusienne, cette définition s'appuyait sur le postulat voulant que la croissance de la population donnerait lieu à une augmentation des migrations et des conflits liés à la rareté des ressources (Tacoli 2009, p. 107; Hummel et autres 2012, p. 10). Quoiqu'étant l'une des plus communément admises par les chercheurs, cette définition est à l'origine de plusieurs divergences d'opinion entre les auteurs.

D'abord, la définition réfère à une notion d'obligation pour les migrants de quitter leur lieu de vie. Frédéric Tiberghien (2008) définit la migration forcée comme étant le déplacement caractérisé par une cause externe à laquelle aucun des deux, le réfugié et le migrant, ne peut résister et qui rend impossible le maintien sur place. Selon certains, cette conception des migrants s'inscrit dans une logique dichotomique erronée, puisque très

souvent, les migrations ne sont pas entièrement forcées ou entièrement volontaires (Gemenne et Cavicchioli 2010, p. 88; Bates 2002, p. 467). Elles prendraient davantage la forme d'un continuum entre migration forcée et migration volontaire (Clark 2007, p. 6). C'est notamment le cas lors de situation de dégradation environnementale continue, où certaines personnes anticipent les effets à venir et quittent leur lieu de domicile avant d'autres, qui attendront que leur milieu de vie se détériore grandement pour migrer. La décision du migrant s'appuie davantage sur la perception de la rupture environnementale que sur un réel degré d'obligation. Diane C. Bates (2002, p. 467) plaide d'ailleurs pour la création d'une nouvelle catégorie, les réfugiés anticipatoires, qui entreraient dans la catégorie des migrants forcés puisque leur action serait anticipée. Catherine Teitgen-Colly (2009, p. 135) soutient quant à elle que:

le réchauffement climatique va contraindre à s'interroger sur la différence entre migrations volontaires et forcées, couramment établie et pourtant discutable dès lors que la plupart des migrations dites volontaires – comme les migrations économiques – sont en réalité contraintes, notamment par la pauvreté des territoires.

En l'absence de modification en termes de statut juridique, la distinction entre migrants volontaires et forcés demeure toutefois cruciale. Nous reviendrons sur cet aspect ultérieurement.

Ensuite, la définition d'El-Hinnawi distingue les migrations temporaires des migrations permanentes. Les migrations temporaires se caractérisent par la possibilité pour les migrants de revenir à leur lieu de domicile original, tandis que les migrations permanentes ne permettent pas aux migrants de revenir à leur lieu de domicile original en raison des changements permanents à leur environnement ou en raison de leur faible capacité d'adaptation à ces changements. La nature de la rupture environnementale tend à influencer l'extensivité de la migration en ce sens que les migrants agissant sous le coup d'une dégradation environnementale risquent davantage de ne jamais revenir à leur domicile original en raison des atteintes permanentes à leur environnement. Les migrants peinent souvent à accepter de quitter leur lieu de domicile de façon permanente et espèrent toujours un retour à la maison (EACH-FOR 2009, p. 70; Perch Nielsen, Battig et Imboden 2008, p. 381). Néanmoins, les migrations à l'origine temporaire se traduisent

souvent en migrations permanentes. La distinction entre ces deux types de migrations s'avère tout de même importante lorsqu'il s'agit de la mise en place de politiques d'adaptation, sur lesquelles nous reviendrons par la suite.

Enfin, les migrations environnementales posent la question de l'étendue des déplacements. Comme l'explique Rafael Reuveny (2008, p. 2), la crise environnementale que les migrants fuient est rarement circonscrite à travers les frontières rigides des États nations. En ce sens, la nature et l'étendue de la crise peut expliquer le choix de destination effectué par les migrants environnementaux. Alors que la notion de migrant ou de réfugié tend à référer à une migration interétatique, il semble que les migrations environnementales s'exercent davantage à l'intérieur des frontières d'un même État (Christian Aid 2007, p. 11; Martin 2010a, p. 2; Andrieux 2009, p. 46). Le déplacement de masse induit par l'ouragan Katrina en 2005 vers les États avoisinants témoigne d'ailleurs de cette mouvance (Gemenne 2009b, p. 138). La tendance actuelle démontre également que les migrants, généralement issus de régions rurales, s'installent d'abord dans les centres urbains de leur pays (Morton et autres 2008, p. 6) ou encore dans d'autres régions rurales avoisinantes (Raleigh et autres 2008, p. 20). Cela s'explique d'abord par des motifs économiques, puisque les migrants n'ont souvent pas les moyens pour se déplacer sur une longue distance (Gemenne 2009a, p. 78; Sward 2008, p. 1). Cela relève également de l'intérêt pour ces migrants de s'installer dans un milieu de vie aux mœurs et culture similaires. Les migrants tendent aussi à se déplacer vers des régions où ils possèdent un réseau social important, lequel facilite l'intégration (Raleigh et autres 2008, p. 22). Cette idée s'inscrit dans la logique de capital social, voulant que les migrants environnementaux privilégient des destinations pour lesquelles il y a un historique d'échange (Mc'Leman et Smit 2006, p. 39). L'existence d'un réseau tend à encourager les groupes plus démunis et ainsi, moins susceptibles de quitter leur lieu de vie, à migrer (Asian Development Bank 2012, p. 48). Néanmoins, les instruments juridiques existants, tel que les Principes-guides sur les déplacements internes, adoptés en 1998 par l'Organisation des Nations Unies (ONU), ne reconnaissent que très peu les migrations internes liées à l'environnement, laissant le soin aux États d'offrir aux migrants une protection adéquate, au nom de la souveraineté étatique (Burlison 2010, p. 22; Christian

Aid 2007, p. 11.). Toutefois, Susan F. Martin (2010a) soutient que certaines migrations d'ordre interétatique risquent de survenir lors de cas extrêmes de montée des eaux, comme à Tuvalu, ou en empruntant la voie des flux migratoires liés à l'emploi. D'ailleurs, ces mouvements transfrontaliers pourraient bénéficier de l'amélioration continue dans les domaines du transport et de la communication (Raleigh et autres 2008, p. 21).

Depuis peu, les termes «réfugiés écologiques», migrants ou «réfugiés de l'environnement», «réfugiés climatiques», «éco-réfugiés», «personnes déplacées en raison d'une catastrophe naturelle», «exodes écologiques» sont tous utilisés afin de désigner ce même phénomène (Cournil 2006, p. 1038). Certains auteurs croient que le terme «réfugié environnemental» a été mis de l'avant en partie pour dépolitiser la cause de déplacement et ainsi, déresponsabiliser les États en termes de protection (Gibreab 1997, p. 21). En promouvant une telle expression, les États développés se dissocient de toute implication puisque la cause de migration est d'ordre environnemental et ne relève d'aucune responsabilité étatique directe. Quoiqu'inapproprié, le terme «réfugiés» induit une forte charge émotionnelle et son utilisation poursuit un but précis, soit celui de marquer l'imaginaire collectif et d'alerter la communauté sur l'urgence du phénomène (Cambrézy 2007, p. 9; Cometti 2010). Pour les fins de cette recherche, le terme «migrants environnementaux» sera privilégié pour définir ces déplacements de population, puisque celui-ci est plus adéquat que le terme «réfugiés» (EACH FOR 2009, p. 73). L'OIM (2007a) définit les migrants environnementaux comme étant:

les personnes ou groupes de personnes qui, essentiellement pour des raisons liées à un changement environnemental soudain ou progressif influant négativement sur leur vie ou leurs conditions de vie, sont contraintes de quitter leur foyer ou le quittent de leur propre initiative, temporairement ou définitivement, et qui, de ce fait, se déplacent à l'intérieur de leur pays ou en sortent.

Quoique quelque peu différente de celle proposée par Essam El-Hinnawi, cette définition réfère aux mêmes critères et pose certains problèmes notamment en ce qui concerne la notion d'obligation pour les migrants de fuir leur lieu de vie. Néanmoins, en l'absence d'une définition consensuelle, celle-ci sera retenue aux fins de cette étude.

Comme le rappellent Barnett et Webber (2009, p. 5), les connaissances sur la relation entre le changement environnemental et la migration sont très limitées. Tel que démontré précédemment, la terminologie entourant le phénomène fait l'objet de nombreuses divergences d'opinion. C'est d'ailleurs ce qui expliquerait les écarts enregistrés entre les estimations du nombre de migrants liés aux changements climatiques ou à la dégradation environnementale (Panda s.d., p. 2). Force est de constater que le statut définitionnel des migrations environnementales demeure nébuleux en raison, notamment, de la difficile isolation du facteur environnemental en tant que motif principal de migration (Gemenne et Dun 2008, p. 10; Organisation internationale pour les migrations 2008a, p. 12; Lonergan 1998, p. 12; EACH-FOR 2009, p. 71). Très souvent, les migrants environnementaux agissent également sous le coup de pressions économiques, sociales, culturelles ou politiques (Paquet 2009, p. 6; Asia-Pacific RCM Thematic Working Group on International Migration Including Human Trafficking 2012, p. 260). D'ailleurs, l'environnement renvoie à un contexte global, où les impacts sur le milieu et sur les ressources sont dus à une série de facteurs politiques, économiques et sociaux (Clark 2007, p. 15). Ainsi, la migration devrait être envisagée sous une analyse multifactorielle de la crise environnementale sous-jacente.

Selon Steffen Bauer du German Development Institute (2010), la définition du phénomène de migrations environnementales pose quatre difficultés substantielles. En tant que cause première des migrations, les changements climatiques revêtent un caractère imprévisible et incertain, rendant toute estimation du phénomène migratoire ardue. De plus, il est difficile d'isoler l'enjeu migratoire des tendances démographiques évolutives. Les données embryonnaires quant aux déplacements humains présentent également une difficulté pour les experts intéressés par la question des migrations environnementales. Finalement, l'incertitude figure comme étant une variable d'importance dans l'analyse de la question, que ce soit en ce qui concerne la science climatique ou l'étude de l'évolution des sociétés. Cette situation fait ressortir une importante divergence dans la littérature entre les auteurs minimalistes et maximalistes. Les minimalistes comme Richard Black (2001, p. 14) affirment que l'absence d'un lien

de causalité clair et évident entre la dégradation environnementale et la migration justifie le peu d'attention accordée par la communauté internationale à la question. Pour leur part, les maximalistes, dont Norman Myers fait partie, tentent d'alerter la communauté internationale aux impacts néfastes des changements climatiques sur les flux migratoires, les enjoignant d'agir afin d'éviter que les migrations donnent lieu à des conflits ou des dégradations environnementales (Jonsson 2010, p. 7). Il apparaît donc que le phénomène des migrations environnementales pose une difficulté terminologique très forte, alors qu'aucun consensus n'est établi de la part des auteurs. Nonobstant ce débat, il en demeure toutefois que les tergiversations entourant la définition des migrants environnementaux tendent à ralentir le processus de décision quant à la situation de ces migrants et à justifier une profonde inertie (Vlassopoulos s.d., p. 2).

Statut juridique déficient

Le débat entourant le statut juridique des migrations environnementales s'articule autour du postulat de base suivant : «la faillite du droit international de l'environnement est l'un des facteurs à l'origine des déplacements environnementaux» (Bétaille s.d.). En effet, le droit international s'est retrouvé dans l'incapacité de protéger l'environnement de dégradations continues, lesquelles ont contré des milliers de personnes à fuir leur domicile. Qui plus est, le droit international n'a prévu aucune assistance ni protection pour les migrants environnementaux (Cournil et Mazzega 2006, p. 417; Tiberghien 2008, p. 17). Plusieurs instruments juridiques ont été développés afin d'aborder l'enjeu migratoire, comme la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille, les Principes relatifs à la restitution des logements et des biens et la Convention de Genève relative au statut des réfugiés. Néanmoins, aucun de ces instruments n'offrent une protection aux migrants environnementaux.

Adoptée en 1951, la Convention de Genève relative au statut des réfugiés est le premier mécanisme juridique élaboré pour faire face à la pression migratoire grandissante. Elle visait à protéger les personnes qui fuyaient leur pays au lendemain de la Seconde Guerre

mondiale (Christian Aid 2007, p. 6). Elle définissait les réfugiés comme étant toute personne:

craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut, ou du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays (Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme 1951).

Phénomène alors méconnu, les migrations induites par des crises environnementales ne répondaient pas aux critères fixés par la convention et n'étaient donc pas visées par la protection juridique subséquente. Ainsi, le recours à la notion de réfugiés pour définir les migrants environnementaux s'avère inexact. Certains défendent tout de même le recours au terme «réfugiés environnementaux» en ce sens que ceux qui fuient une situation de catastrophe naturelle ou de dégradation environnementale font tout autant l'objet d'une persécution et d'un état de crainte que les réfugiés politiques (Biermann et Boas 2008). En 2006, le représentant des Maldives encourageait ainsi la révision de la Convention relative au statut des réfugiés afin d'étendre sa protection aux migrants environnementaux (Biermann et Boas 2008).

Cette idée ne semble toutefois pas faire l'unanimité dans la littérature. Même s'il pourrait être tentant de revoir la Convention de Genève pour y inclure les migrants environnementaux, plusieurs auteurs élèvent leur voix et s'opposent fermement à cette solution, arguant notamment qu'elle s'avèrerait impossible étant donné l'absence de la notion de persécution et d'obligation chez les migrants environnementaux et qu'advenant sa réalisation, elle ne tiendrait pas compte des migrants internes (Tiberghien 2008, pp. 18-19; DeCrop 2008; Biermann et Boas 2008). De plus, la convention présente certaines faiblesses au niveau de la responsabilité des États, faisant en sorte que l'extension du statut de réfugiés aux migrants environnementaux laisserait le soin aux États d'appliquer ou non la Convention selon leur interprétation (Cambrézy 2007, p. 3). Dans une entrevue accordée à au journaliste Pierre-François Besson de Swissinfo en 2008, Étienne Piguet est allé plus loin en affirmant que l'utilisation du terme *réfugié* renvoie faussement à la création d'une nouvelle catégorie de requérants d'asile et contribue à accroître la crainte

des pays du Nord, laquelle se traduit par l'élévation des barrières contrant l'arrivée massive de migrants. Dans ce même état d'esprit, l'Initiative de Toledo sur les réfugiés de l'environnement et la restauration écologique, adoptée en 2004 par l'association Living Space for Environmental Refugee (LISER), proposait la création d'une convention portant sur la protection des réfugiés environnementaux tout en favorisant la restauration écologique (Rodier 2010, p. 19). Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés aurait démontré au cours des dernières années une certaine ouverture à élargir son mandat et ses actions aux déplacements de population causés par les désastres naturels, faisant fi de la volonté des États de laisser de côté cet enjeu (Leighton et autres 2011, p. 104).

L'interprétation du statut de réfugié diffère grandement d'un acteur à l'autre, ce qui explique également la difficile extension du statut aux migrants environnementaux. Les États occidentaux s'opposent fermement à l'élargissement du statut de réfugié alors que les organisations non gouvernementales chargées de la défense des droits humains ainsi que les organisations internationales hésitent entre le respect intégral de la convention et l'élargissement du statut de réfugiés aux migrants environnementaux. Quant aux principaux intéressés, les migrants, ils perçoivent la désignation en tant que réfugié parfois comme étant humiliante, parfois comme étant leur unique espoir (Cambrézy 2007, p. 3).

Depuis l'avènement de la Convention de Genève de 1951, aucun instrument juridique n'a été développé afin de protéger les migrants environnementaux. Certains ont proposé la création d'un Protocole sur la reconnaissance, la protection et la réinstallation des réfugiés climatiques au sein de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (Biermann et Boas 2008). Toutefois, l'absence d'un consensus entourant la terminologie représente un obstacle à l'élaboration d'un tel instrument juridique. Certains juristes spécialisés sur la question proposent de nouveaux concepts, tels l'ingérence écologique et le droit d'asile environnemental, afin de protéger juridiquement ces migrants (Cournil et Mazzega 2006, p. 421; Bachelet 1995). Ces notions visent respectivement à faire en sorte que «l'accès et l'assistance aux victimes ne

sauraient plus constituer une infraction mais une ‘intervention curative’» (Bettatti 1996, p. 91), et à offrir une protection aux étrangers menacés ou victimes pour des raisons écologiques (Cournil et Mazzega 2006, p. 421). Toutefois, ces idées demeurent au stade embryonnaire et risquent de se buter au principe de souveraineté étatique. Selon Pierre-François Mercure, professeur à la Faculté de droit de l’Université de Sherbrooke, le concept d’État-nation, fondement même des relations internationales, devrait d’abord être revu pour faire face au problème global que posent les migrations environnementales et redéfinir la portée de la souveraineté étatique (Mercure 2006, p. 6).

Une vulnérabilité variante

Plusieurs recherches démontrent clairement que toutes les populations ne sont pas exposées également au phénomène des migrations environnementales, décrivant une vulnérabilité variante (Mc’Leman et Smit 2004; DeCrop 2008; Gemenne et Cavicchioli 2010, p. 88). La vulnérabilité se définit comme étant la capacité des individus et des groupes sociaux à répondre ou s’adapter à toute source de stress externe affectant leur milieu de vie ou leur bien-être (Oliver Smith et Shen 2009, p. 15). Selon une étude de Mc’Leman et Smit en 2006, intitulée *Migration as an Adaptation to Climate Change*, la vulnérabilité aux changements climatiques s’articule ainsi:

$$V_{slit} = f(E_{slit}, CA_{slit})$$

Où, V = vulnérabilité ; E = exposition aux changements climatiques ; CA = capacité d’adaptation ; s = système ou communauté ; l = lieu précis ; i = stimulus climatique ; t = période de temps précise. En ce sens, la vulnérabilité est dynamique dans le temps et dans l’espace et varie en fonction de l’exposition aux phénomènes climatiques et de la capacité d’adaptation de chaque communauté (Mc’Leman et Smit 2006, p. 34).

Selon plusieurs auteurs, la vulnérabilité aux catastrophes naturelles tend à augmenter, en raison de la croissance démographique ainsi que de la pression d’occupation (Cournil et Mazzega 2006, p. 418). Plusieurs idées sont véhiculées concernant les facteurs de vulnérabilité aux migrations environnementales. Contrairement à de nombreux auteurs, DeCrop (2008) mentionne que:

La vulnérabilité est souvent plus grande dans des sociétés sophistiquées, très dépendantes des systèmes techniques, et à l'inverse, des sociétés moins développées, plus robustes, plus proches de leurs écosystèmes parviennent à s'adapter à des situations extrêmes.

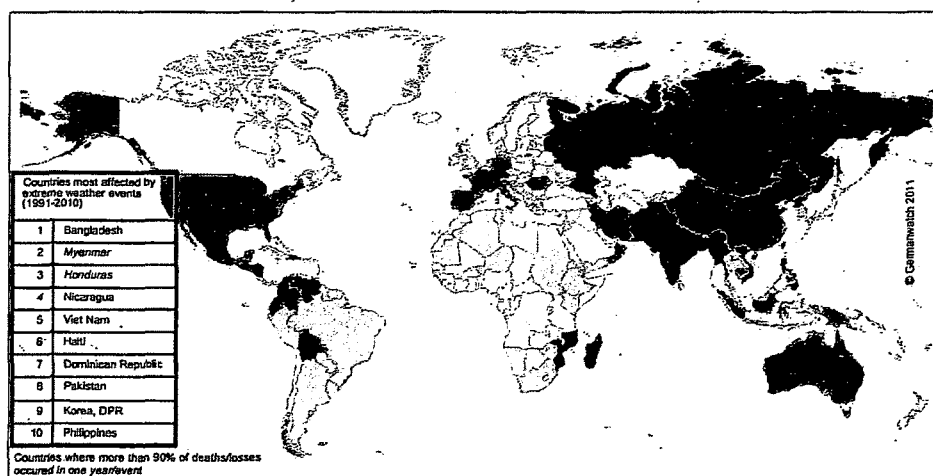
D'autres croient plutôt que les populations pauvres sont les plus vulnérables en raison de leur capacité d'adaptation limitée et de leur manque de moyens financiers (Organisation internationale pour les migrations 2007a; Bates 2002, p. 473; Gemenne et Chavicchioli 2010, p. 88). Luc Cambrézy (2007, p. 9) a corroboré ce postulat en affirmant que:

ce sont incontestablement les populations des pays les plus pauvres qui souffrent le plus durement des conséquences des excès de la nature : mauvaise qualité des constructions ou constructions dans des sites à haut risque (d'inondations, de glissements de terrain, etc.), infrastructures de secours et de prévention des risques insuffisantes ou inexistantes.

Certains vont plus loin, affirmant que les plus vulnérables ne sont pas les migrants, mais plutôt ceux incapables de migrer, faute de moyens (Asia-Pacific RCM Thematic Working Group on International Migration Including Human Trafficking 2012, p. 260). Il apparaît toutefois indéniable que les facteurs de vulnérabilité peuvent être très variables. Plusieurs auteurs soutiennent que la vulnérabilité aux migrations environnementales varie en fonction de la nature des systèmes sociaux, économiques et politiques, d'une part et en fonction de l'exposition aux changements climatiques, d'autre part (Lonergan 1998, pp. 10-11; EACH-FOR 2009, p. 13). Combinée à une rupture environnementale, la présence d'institutions inefficaces et d'un système économique faible obligent en effet plusieurs migrants à quitter leur milieu de vie. L'exposition répétée à des catastrophes naturelles ou dégradations soutenues de l'environnement entraîne également la migration de nombreuses personnes. Gemenne et Cavicchioli (2010) affirment également que les populations les plus vulnérables sont les moins susceptibles de migrer, en raison de leur situation financière précaire et des politiques migratoires inadéquates, confirmant la prépondérance des deux précédents facteurs de vulnérabilité. En ce sens, la pauvreté apparaît comme un coefficient influençant la décision des individus de se déplacer (Asian Development Bank 2012, p.

46). L'Annexe 1 illustre cette relation entre le niveau de revenus et la propension à migrer.

Afin de mesurer cette vulnérabilité aux changements climatiques, un outil a été développé par Germanwatch, soit le Climate Risk Index. Il tient compte du niveau d'exposition aux changements climatiques et de la vulnérabilité aux événements climatiques extrêmes. La carte 1.1. présente les résultats obtenus pour la période entre 1991 et 2010. La carte révèle que les pays les plus vulnérables aux changements climatiques durant cette période sont le Bangladesh, le Myanmar et le Honduras. L'Asie et l'Amérique latine semblent particulièrement touchées par les changements climatiques. Cette vulnérabilité peut s'expliquer par le fait qu'en Asie, 1,5 milliard de personnes vivent à moins de cent kilomètres des côtes, alors qu'en Amérique latine, trois quarts de la population totale, soit 382 millions de personnes, est établie à 200 kilomètres des côtes (Clark 2007, pp. 4-5). Cette proximité côtière fait en sorte que les populations sont plus susceptibles d'être touchées par la montée du niveau de la mer et par les événements climatiques extrêmes comme les ouragans et les tempêtes. De plus, l'espace restreint exige de meilleures infrastructures afin d'assurer la survie de ces communautés (Asian Development Bank 2012, p. 44).



Climate Risk Index: Ranking 1991 – 2010

■ 1 - 10 ■ 11 - 20 ■ 21 - 50 □ 51 - 100 □ >= 100 □ No data

Figure 1.1 Indice de vulnérabilité aux changements climatiques

Source : HARMELING, S. «Global Climate Risk Index 2012. Briefing Paper», *Germanwatch*, 2011, p. 9.

Capacité d'adaptation aux changements climatiques et aux migrations environnementales

Cette vulnérabilité aux changements climatiques et par le fait même aux migrations environnementales renvoie à la capacité d'adaptation des populations à ces enjeux, qui se définit comme étant «l'ajustement des systèmes naturels ou humains en réponse à des stimuli climatiques présents ou futurs ou à leurs effets, afin d'atténuer les effets néfastes ou d'exploiter des opportunités bénéfiques» (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat 2007, p. 76). Plus la capacité d'adaptation d'une population est forte, plus sa vulnérabilité sera réduite, et inversement (Gemenne 2009a, p. 64; Magnan 2009, p. 2). La littérature distingue deux types de réponses aux changements climatiques: l'atténuation et l'adaptation (Locatelli 2010, p. 1). L'atténuation se définit comme l'ensemble des mesures visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES), tandis que l'adaptation vise plus largement les mesures permettant de réduire la vulnérabilité aux changements climatiques (Locatelli 2010, p. 1). Quoique complémentaires, les politiques d'adaptation et d'atténuation ont longtemps été perçues comme étant contraires et inconciliables. L'accent était mis sur les mesures d'atténuation plutôt que sur des mesures d'adaptation, considérées comme un aveu d'échec des mesures d'atténuation (Gemenne 2009a, p. 169; Locatelli 2010, p. 1). Toutefois, face au manque d'engagement de certains pays pollueurs et à l'accélération des impacts observés, plusieurs ont décidé de se tourner vers les politiques d'adaptation, qui permettent la mise sur pied de mesures économiques, sociales ou environnementales (Vlassopoulou 2008). De plus, force est d'admettre que, jusqu'à présent, les mesures d'atténuation visant la réduction des émissions de GES n'ont pas permis d'atteindre leur objectif principal, alors que la concentration de CO₂ dans l'atmosphère, principale source de GES, ne démontre aucun signe de recul depuis 1990 (World Climate Report s.d.). Les différents rapports déposés entre 1990 et 2007 par le Groupe de travail II du GIEC témoignent de cette volonté internationale de concentrer les efforts sur les stratégies d'adaptation, laissant quelque peu de côté les mesures d'atténuation (Vlassopoulou 2008). Aux fins de cette recherche, l'accent sera donc mis sur les mesures d'adaptation

pouvant être mises sur pied afin de diminuer la vulnérabilité de certaines régions aux migrations environnementales.

La notion d'adaptation, en termes de migrations environnementales, ne revêt pas le même caractère pour tous les auteurs. Aux dires de certains, la migration représente un échec des stratégies d'adaptation aux changements climatiques (Tacoli 2009, p. 104). Britta Heine et Lorenz Pettersen (2008) soutiennent d'ailleurs que l'adaptation vise à réduire la vulnérabilité des populations dans le but d'éviter les déplacements de personnes. Pour d'autres, les migrations doivent plutôt être considérées comme une ultime stratégie d'adaptation, en cas d'échec des autres mesures d'adaptation (Gemenne et Cavicchioli 2010, p. 91; EACH-FOR 2009, p. 70; Morton et autres 2008, p. 6). D'autres vont plus loin et encouragent les pays à conclure des accords afin de faciliter les mouvements de population (Organisation internationale pour les migrations 2007a). Face à l'augmentation croissante du nombre de catastrophes naturelles et de dégradations environnementales, les migrations environnementales semblent inévitables (Organisation internationale pour les migrations 2010, p. 73). De plus, elles risquent d'exercer une intense pression démographique chez les régions de destination, donnant lieu à un climat d'insécurité (Gemenne et Cavicchioli 2010, p. 91; Kibreab 1997, p. 21). Face à ces enjeux, il apparaît nécessaire de mettre de l'avant des stratégies d'adaptation tenant compte des migrations environnementales en tant que mesure d'adaptation. Sarah Andrieux (2009, p. 45) rappelle d'ailleurs que les États devront modifier leur vision face aux migrations dans un contexte d'adaptation, sans quoi ils ne pourront appréhender adéquatement le phénomène.

En plus de poser un problème en termes d'analyse et de compréhension, les mesures d'adaptation, visant à la fois les régions d'origine et les régions de destination, s'accompagnent de coûts financiers, qui peuvent représenter, pour certains pays, un obstacle à la mise sur pied de ces dites mesures (Stern 2006, p. 442). En effet, pour la seule région asiatique, les coûts liés à l'adaptation aux changements climatiques sont estimés à 40 milliards de dollars annuellement (Asian Development Bank 2012, p. 60). Les coûts se divisent en trois catégories : les coûts requis pour assurer la survie des

migrants, les pertes économiques et les coûts sociaux, culturels et personnels (Asian Development Bank 2012, pp. 61-62). Les discussions entourant les migrations environnementales s'appuient sur un questionnement plus large, où les questions de développement et de répartition des richesses sont soulevées (Cambrézy 2007, p. 11). C'est donc dans cette optique que certains avancent l'idée de la dette écologique des pays développés, concept proposé par l'organisation chilienne Instituto de Ecologia Política en 1990 et qui représente:

la dette accumulée par les pays industrialisés du Nord envers les pays du tiers monde à cause du pillage des ressources, des dommages causés à l'environnement et l'occupation gratuite de l'environnement pour le dépôt des déchets, tels que les gaz à effet de serre, provenant des pays industrialisés (Delord et Sébastien 2010, p. 2).

Dans le même ordre d'idée, Pierre-François Mercure (2006, p. 10) soutient que les États qui ont mené des actions causant des externalités négatives, comme la pollution de l'air, devraient internaliser les coûts de ces externalités et rembourser leur dette. Le remboursement de cette dette écologique pourrait se traduire par le financement de stratégies d'adaptation dans les régions d'origine (DeCrop 2008). La notion de dette écologique pose toutefois une difficulté méthodologique, car son calcul ne fait pas l'unanimité (Delord et Sébastien 2010, p. 4).

D'autres soutiennent davantage le recours à l'aide publique au développement (APD) afin de contribuer au financement des mesures d'adaptation (Stern 2006, p. 557; Klein et autres 2007, p. 24). Ils soutiennent que l'adaptation aux changements climatiques doit représenter une priorité de développement dans le but d'atténuer les effets négatifs sur l'environnement et les populations et ainsi, diminuer la vulnérabilité de ces régions. Ce type de financement présente néanmoins certaines faiblesses puisque d'ores et déjà, la majorité des États développés ne respectent pas l'objectif de 0,7% de leur Produit intérieur brut (PIB) destiné à l'APD, objectif qu'ils se sont pourtant fixés en 1970 (Organisation des Nations Unies 2008). Bref, force est d'admettre que les solutions de financement des stratégies d'adaptation demeurent inadéquates à l'heure actuelle.

1.1.3 Lacune analytique

La revue de littérature effectuée précédemment révèle une certaine disparité entre les auteurs, notamment en ce qui concerne la définition même des migrations ainsi que sur la question des stratégies d'adaptation. Cette divergence entraîne une difficulté notoire en termes de reconnaissance juridique et d'élaboration de stratégies d'adaptation. Dans un contexte où les discussions entourant l'avenir des migrants environnementaux tendent à stagner, les impacts des changements climatiques sur les mouvements de population continuent à se faire sentir davantage, entraînant diverses répercussions au niveau juridique, environnemental et social. Les régions de destination ressentent particulièrement les effets de ces migrations, notamment en termes de dégradation environnementale (Kibreab 1997, p. 23).

François Gemenne (2009b, p. 139) rappelle néanmoins que l'ampleur des migrations environnementales dépendra fortement des efforts déployés en termes d'adaptation. Afin de réduire les effets négatifs des migrations, des stratégies d'atténuation et d'adaptation peuvent donc être mises de l'avant par les États. Face aux insuccès liés aux mesures d'atténuation, plusieurs auteurs proposent de se tourner vers les politiques d'adaptation, lesquelles peuvent être préventives, correctives, planifiées ou indépendantes (Ressources Naturelles Canada 2007). Le tableau 1.1. présente les différentes catégories de stratégies d'adaptation qui peuvent être mises en place, particulièrement en réponse aux changements climatiques. Il pointe d'ailleurs l'amélioration de la capacité d'adaptation comme type de stratégies de réponse aux changements climatiques.

Tableau 1.1 Stratégies d'adaptation

CATÉGORIE	EXPLICATION	EXEMPLE
Prise en charge des coûts	Ne rien faire pour réduire la vulnérabilité et absorber les pertes.	Laisser se flétrir les pelouses et les plantes des jardins domestiques.
Réduction au minimum des pertes	Adopter des mesures visant à réduire la vulnérabilité.	Protéger les collectivités côtières avec des ouvrages longitudinaux ou des épis.
Étalement ou partage des pertes	Partager les pertes entre divers systèmes ou populations.	Assurance-récolte
Changement d'activités	Éliminer les activités qui ne sont pas durables dans les nouvelles conditions climatiques, et les remplacer par d'autres activités.	Faire d'un centre de ski un centre quatre-saisons pour attirer les touristes pendant toute l'année.
Changement de lieu	Déplacer les activités ou systèmes.	Déplacer vers le nord les activités de pêche sur glace.
Amélioration de la capacité d'adaptation	Améliorer la robustesse du système afin d'accroître sa capacité d'adaptation aux divers stress.	Réduire les stress non climatiques comme la pollution.

Source : RESSOURCES NATURELLES CANADA. *Impacts et adaptation liés aux changements climatiques*, 2007, [En ligne] adresse : http://adaptation.nrcan.gc.ca/perspective/intro_3_f.php (Page consultée le 1er février 2011)

Le recours aux mesures d'adaptation pose un avantage économique puisqu'il est estimé qu'un dollar investi dans des stratégies d'adaptation permet d'économiser jusqu'à sept dollars dans d'éventuelles dépenses liées au secours (Organisation des Nations Unies 2011a). Dans une optique de diminution du stress environnemental, il s'avère primordial de recourir à des stratégies d'adaptation variées et d'intensités différentes (Raleigh et autres 2008, p. 18). Ces mesures peuvent être de l'ordre du renforcement des digues, de la diversification de l'économie ou de la réorganisation des pratiques agricoles, faisant donc appel à plusieurs secteurs de l'action publique (Gemenne et Cavicchioli 2010, pp. 90-91; Vlassopoulou 2008). Celles-ci s'inscrivent dans la logique de Morton et autres (2008), où la modification des stratégies de subsistance et des moyens agricoles suite à des migrations environnementales est perçue comme ayant le potentiel de réduire les dégradations environnementales. Ressources Naturelles Canada (2007) rappelle que les stratégies d'adaptation les plus efficaces sont généralement des mesures préventives s'appuyant sur la coopération entre divers acteurs. La littérature traite fortement des stratégies d'adaptation mises en place pour répondre aux changements climatiques.

Toutefois, jusqu'à présent, les stratégies d'adaptation aux migrations environnementales ont fait l'objet de peu d'analyses. Cette lacune analytique ne permet pas de statuer sur l'évolution de la capacité d'adaptation des populations et sur les retombées et impacts de ces stratégies. Cette situation s'explique par la difficulté éprouvée d'une part, par les communautés touchées par l'afflux de population à tenir compte de la nouvelle réalité migratoire (Raleigh et autres 2008, p. 17) et, d'autre part, par les décideurs politiques afin d'inscrire les migrations environnementales à leur agenda politique (Vlassopoulou 2008). Plusieurs spécialistes déploraient d'ailleurs la faiblesse de l'engagement politique face aux migrations environnementales, laquelle s'expliquerait par le manque de connaissances sur le sujet (December 18 2009; Bardsley et Graeme 2010, p. 238). Certains rappellent néanmoins que le principe de précaution, établi par la Déclaration de Rio de 1992 et confirmé par l'article 3 de la CCNUCC, donne l'obligation aux États de mettre de l'avant les actions nécessaires en cas de menaces sérieuses ou de risques importants, malgré l'incertitude entourant le phénomène (Bauer 2010, p. 11). Selon certains spécialistes, les politiques encourageant et soutenant la mobilité humaine sont inhérentes à l'adaptation et à l'atteinte du développement des sociétés (Tacoli 2009, p. 105). En ce sens, la Nouvelle-Zélande a agi à titre de pionnière en établissant un quota de migrants acceptés sur la base du Pacific Access Category, lequel permet à certains migrants en provenance des Îles du Pacifique comme Tuvalu et Kiribati de s'établir en Nouvelle-Zélande et de décrocher un emploi (Immigration New Zealand 2010).

1.2 Cadre opératoire

La partie qui suit a comme objectif de présenter la question spécifique de recherche ainsi que la méthode employée. Pour ce faire, la stratégie méthodologique utilisée sera expliquée.

1.2.1 Question spécifique de recherche et objectifs

Face à la lacune analytique présentée précédemment, nous sommes en droit de nous interroger sur les stratégies d'adaptation aux migrations environnementales et leurs impacts sur la population. Ce mémoire tentera de faire le point sur la question suivante:

«Quelle sont les stratégies d'adaptation aux migrations environnementales et quelles sont leurs impacts sur les régions d'accueil et leur population?». L'objectif principal de cette recherche est de présenter les principales mesures d'adaptation mises de l'avant dans les régions aux prises avec des flux migratoires dus à une dégradation environnementale soutenue. Même si les migrations empruntent davantage une trajectoire interne (Panda s.d., p. 21), l'analyse tiendra compte des stratégies d'adaptation nationales ou régionales développées afin de répondre aux migrations interétatiques ou régionales. Cette décision s'explique par le fait que les migrations internes ont fait l'objet de peu de recensement et d'analyse, étant donné la difficile circonscription du phénomène. Ce faisant, il aurait été très ardu d'analyser les stratégies d'adaptation mises en place pour répondre aux migrations internes.

Tel qu'expliqué dans la section précédente, les migrations environnementales tirent leur origine de deux types de ruptures, soient la dégradation environnementale et la catastrophe naturelle. Puisque elles entraînent différentes conséquences, la distinction de ces phénomènes s'avère importante dans l'élaboration de mesures d'adaptation viables. Les mesures mises en place suite à l'afflux de migrants causé par une catastrophe naturelle font l'objet de peu de recherches en raison du caractère soudain et imprévisible des migrations occasionnées par ce type de phénomène. C'est pourquoi l'accent sera mis sur les politiques d'adaptation mises en place en réponse à des déplacements de population causés par une dégradation environnementale soutenue, lesquelles ont été davantage étudiées. Au cours de ce mémoire, la lumière sera faite sur l'évolution et l'émergence de ces politiques ainsi que sur l'impact de ces stratégies sur la population.

Ce mémoire prendra donc la forme d'une analyse descriptive et exploratoire portant sur les stratégies d'adaptation aux migrations environnementales. Les politiques d'adaptation incluent à la fois les stratégies développées afin de lutter contre les changements climatiques et les politiques visant à atténuer les effets négatifs des migrations environnementales, perçues comme étant une conséquence des changements climatiques. Au cours de cette recherche, l'accent sera mis sur les stratégies d'adaptation mises de l'avant afin de s'adapter aux flux migratoires affluant dans les régions de destination,

plutôt que de traiter des politiques d'adaptation aux changements climatiques qui sont davantage développées dans les régions d'origine. Cette recherche mettra l'accent sur les impacts environnementaux et sociaux des migrations environnementales.

1.2.2 Stratégie de vérification

Dans le but de faire le point adéquatement sur l'impact des politiques d'adaptation sur les régions d'origine et leurs populations, nous aurons recours majoritairement à l'approche qualitative, puisque l'analyse des politiques d'adaptation aux migrations environnementales s'inscrit davantage dans une logique qualitative. Toutefois, certaines données sont d'ordre quantitatif, d'où l'importance d'en tenir compte au cours de ce mémoire.

La problématique étudiée dans ce mémoire s'explique aisément avec une ou plusieurs études de cas, stratégie de vérification qui sera donc privilégiée. En effet, les stratégies d'adaptation mises de l'avant par les communautés risquent de diverger fortement d'un pays à l'autre en fonction de leurs pratiques sociales, culturelles et écologiques (Wrathall et Morris 2009, p. 10). Le recours à cette stratégie s'avère inévitable puisque la problématique envisagée répond positivement aux questions proposées par Gagnon (2008):

1. Le phénomène qui est l'objet d'intérêt doit-il être étudié dans son contexte naturel pour être vraiment compris?
2. Faut-il mettre l'accent sur les événements contemporains dans l'étude de la problématique?
3. La connaissance du phénomène peut-elle être acquise sans avoir à contrôler ou à manipuler les sujets ou les événements en cause?
4. La base théorique qui existe au sujet de la problématique sous étude comporte-t-elle des éléments non expliqués?

Pour répondre à la question de recherche posée précédemment, le choix des cas à l'étude doit être adéquat et tenir compte de la population cible, soit l'ensemble des pays touchés par les migrations environnementales. Afin d'être représentative, l'étude comparative peut être effectuée en fonction de certaines similarités ou différences. Dans cette optique,

une comparaison sera faite entre les stratégies d'adaptation élaborées lors de dégradations environnementales soutenues et ayant résulté en mouvements de population. Le choix des études de cas a été effectué en fonction de la disponibilité de la documentation et de la représentativité des cas retenus.

Le Bangladesh est considéré comme l'un des premiers États déjà confrontés au phénomène des migrations environnementales (Garnier 2009, p. 208). En effet, la récurrence de catastrophes naturelles et l'élévation du niveau des mers forcent le déplacement de milliers de Bangladais à chaque année, en quête de conditions de vie meilleures. Certains poursuivent leur route jusque dans certaines grandes villes bangladaises comme Dakha alors que d'autres font plutôt le choix de traverser la frontière indienne afin de s'installer dans des régions avoisinantes comme Assam. Dans le cas du Sahel, lequel regroupe en partie le Mali, le Sénégal, le Burkina Faso, le Tchad, la Mauritanie et le Niger, la tendance migratoire fait l'objet de nombreuses discussions depuis fort longtemps. En effet, les habitants de cette région frappée par la désertification et la sécheresse ont longtemps emprunté diverses trajectoires migratoires, souvent apparentées au modèle traditionnel de migration de la main d'œuvre, afin de s'adapter aux aléas du climat (Raleigh et autres 2008, p. 6). À l'aube d'une recrudescence des changements climatiques, le Sahel risque d'être traversé par une crise migratoire importante, où les modèles de migration traditionnels et la composition des groupes migratoires pourraient subir de sérieuses transformations et céder la place à de nouveaux modèles.

À la fois le Bangladesh et certains pays du Sahel font l'objet de prévisions inquiétantes en ce qui concerne leur vulnérabilité future aux désastres naturels, laquelle serait appelée à augmenter d'ici quelques années (Raleigh et autres 2008, p. 16). Ainsi, les politiques mises sur pied en Inde, face à la menace que pose la montée des eaux au Bangladesh en termes d'exode de masse, seront comparées à celles présentées dans les pays africains du Sahel, confrontés à une situation de sécheresse inquiétante qui enjoint de nombreux individus à fuir leur domicile.

1.2.3 Collecte de l'information

Au cours de ce mémoire, la collecte de l'information sera majoritairement exercée à l'aide de l'observation documentaire. Le recours à cette méthode s'avère nécessaire puisque les données recueillies pour appuyer l'argumentation défendue seront d'ordre factuel. Qui plus est, l'utilisation d'études de cas variées est difficilement envisageable sans recourir à la recherche documentaire. Le procédé d'observation documentaire présente certains avantages de l'ordre de la fiabilité, de la validité et de la facilité d'accès. Dans ce cadre, les données fournies par les multiples études de cas réalisées par le programme de recherche EACH FOR seront utilisées notamment en ce qui concerne les cas du Niger, du Sénégal et du Bangladesh. Aux fins de cette recherche, les autres méthodes de collecte d'information seront laissées de côté car elles ne cadrent pas avec les objectifs de ce mémoire.

1.2.4 Devis de recherche

Tel qu'expliqué précédemment, les phénomènes environnementaux comme les catastrophes naturelles et les dégradations environnementales se sont multipliés depuis 1990, entraînant une augmentation du nombre de migrants environnementaux. Cette date marque également l'année de référence établie au sein des différentes conventions et protocoles statuant sur l'évolution des émissions de GES et l'élaboration de stratégies d'atténuation. Il semble donc cohérent de fixer le cadre spatio-temporel de cette recherche de 1990 à nos jours et donc, de recourir à des documents publiés depuis 1990. La collectivité représentera l'unité d'analyse utilisée puisque celle-ci se trouve au centre des discussions et tergiversations entourant les politiques d'adaptation proposées face aux migrations environnementales. Les impacts des stratégies d'adaptation sur les populations demeurent méconnus des décideurs politiques, ce qui ralentit leur prise de décision en ce sens. La pertinence de cette question s'avère donc incontestable.

L'étude d'un phénomène complexe et multiple comme celui des migrations environnementales présente certaines difficultés, notamment en termes de validité interne. En effet, il apparaît ardu de tenir compte de tous les facteurs en cause puisque ceux-ci font appel à des compétences distinctes d'ordre juridique, social, économique et environnemental. Néanmoins, la validité externe demeure élevée puisque les différentes

études de cas réalisées entraîneront un transfert des résultats dans d'autres régions touchées par le phénomène des migrations environnementales. On peut donc envisager une généralisation des résultats suite à l'analyse des différentes situations.

Chapitre 2 L'ÉMERGENCE DES STRATÉGIES D'ADAPTATION

Tel que discuté dans le chapitre 1, l'intensification des phénomènes climatiques pose d'importants risques en termes de sécurité, en l'absence d'efforts déployés afin de lutter contre les changements climatiques. Dans cette optique, diverses stratégies d'atténuation et d'adaptation peuvent être développées pour réduire les effets néfastes des changements climatiques. L'aveu des limites des mesures d'atténuation a su justifier au cours des dernières années le recours aux mesures d'adaptation, lesquelles s'inscrivent dans une logique développementaliste indéniable (Vlassopoulou 2008). Qui plus est, selon Ressources Naturelles Canada (2007) : «vu la nature des systèmes climatiques de la Terre, la température devrait continuer à augmenter, même après la stabilisation des concentrations de dioxyde de carbone et des autres gaz à effet de serre», rappelant la nécessité de l'adaptation comme stratégie complémentaire à l'atténuation. Plusieurs pays déjà confrontés aux effets des changements climatiques ont dû adapter leur environnement à cette nouvelle réalité. Par exemple, le projet national intégré d'adaptation colombien encourage l'adaptation en régularisant le débit des eaux pour la production d'énergie hydraulique et le maintien des services environnementaux dans cet écosystème montagneux (Organisation des Nations Unies 2011b).

Dans l'optique de réponse aux flux migratoires liés à l'environnement, Flavien Verret (2009, pp. 38-41) fait état d'une série de solutions possibles. L'approche empruntée par l'auteur oppose entre autres deux types de réponse au phénomène, soient une d'adaptation aux changements climatiques et une d'adaptation aux migrations environnementales (Verret 2009, pp. 45-46), démontrant bien la dichotomie existant entre les deux stratégies. Le chapitre qui suit a pour objectif de faire d'abord la lumière sur les stratégies d'adaptation mises en place pour lutter contre les changements climatiques. Ensuite, l'accent sera mis sur les politiques d'adaptation proposées en réponse au phénomène plus particulier des migrations environnementales.

2.1 Émergence de la question des stratégies d'adaptation aux changements climatiques

Depuis fort longtemps, le développement des sociétés relève de leur capacité d'adaptation aux différentes transformations subies par leur environnement. Le phénomène des changements climatiques pose toutefois un nouveau défi d'adaptation en raison du taux de changement élevé prévu par les modèles climatiques et de l'augmentation des phénomènes climatiques extrêmes (Ressources Naturelles Canada 2007). La pression sur les décideurs politiques s'accroît au fur et à mesure que les phénomènes climatiques se multiplient, alors que les crises environnementales extrêmes menacent l'économie et la sécurité des pays du monde entier. D'ailleurs, selon le rapport Stern sur l'économie du changement climatique (2006), les coûts liés aux événements climatiques extrêmes oscillaient entre 0,5% et 1% du PIB de l'ensemble des pays du monde en 2005.

La promotion des stratégies d'adaptation aux changements climatiques se veut être une solution préventive au phénomène des migrations environnementales, dans la logique où la réduction de la vulnérabilité aux changements climatiques diminuerait l'ampleur des migrations liées aux changements climatiques et à la dégradation de l'environnement. Dans le but de bien comprendre la complexe situation de l'adaptation aux changements climatiques, il s'avère nécessaire d'étudier la chronologie des événements clés dans l'évolution marquée des stratégies d'adaptation développées depuis 1990 en réponse aux changements climatiques. Selon Chloé Vlassopoulou (2008), l'esprit de la lutte aux changements climatiques a d'ailleurs profondément évolué depuis 1992, passant d'une démarche environnementale classique à une démarche davantage axée sur le développement.

2.1.1. Adoption de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques

La décennie 1990 marque l'inscription de l'enjeu des changements climatiques à l'agenda de nombreux décideurs politiques. Dans ce contexte, le cadre onusien devient le forum de prédilection pour les négociations climatiques. C'est d'ailleurs dans cette optique que les dirigeants de cent cinquante-quatre pays se sont rencontrés en 1992 lors de la Conférence

des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED) tenue à Rio de Janeiro afin de discuter des divers enjeux environnementaux à l'ère d'une mondialisation grandissante. Aux termes de la rencontre, les États adoptent l'Agenda 21 qui reconnaît une série de principes environnementaux clés qui seront repris dans la Déclaration de Rio, dont le principe de précaution et le principe de responsabilités communes mais différenciées (Organisation des Nations Unies 1992b). À partir de ce moment charnière dans la lutte aux changements climatiques, le développement durable devient une priorité pour les États, conciliant du même coup les préoccupations environnementales et les stratégies de développement (Vlassopoulou 2008).

Lors de cette rencontre diplomatique, les États s'entendent également sur l'adoption de trois conventions spécifiques, soient la Convention sur la diversité biologique (CDB), la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CNULD) et la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC). Cette dernière a pour objectif de «stabiliser, conformément aux dispositions pertinentes de la Convention, les concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère à un niveau qui empêche toute perturbation anthropique dangereuse du système climatique» (Organisation des Nations Unies 1992a, p. 6). Ratifiée par cent quatre-vingt-douze États, la convention poursuit donc un objectif s'inscrivant dans l'esprit des stratégies d'atténuation, mais prévoit tout de même à l'article 4 l'engagement des États afin de mettre en place des mesures d'adaptation nationales.

Suite à l'entrée en vigueur de la convention en 1994, les États ont poursuivi leurs efforts dans la lutte aux changements climatiques en se rencontrant annuellement lors des Conférences des Parties (CdP), rencontres visant à rassembler tous les pays dans le but d'assurer la mise en œuvre de la convention. D'une part, les États ont poursuivi la mise en œuvre de stratégies d'atténuation, comme le démontre l'adoption du Protocole de Kyoto en 1997 qui propose entre 2008 et 2012, la réduction ambitieuse d'au moins 5% des émissions de gaz à effet de serre pour les pays développés figurant à l'Annexe 1, par rapport au niveau de référence de 1990 (Organisation des Nations Unies 1998, p. 3). La question de l'adaptation est d'autre part demeurée à l'agenda des États membres en raison

notamment des coûts élevés liés à la mise en place de mesures d'adaptation, estimés entre vingt-huit et soixante-sept milliards de dollars annuellement dans les pays en développement selon le Secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (Drouet 2009, p. 1). Lors de la première conférence se déroulant à Berlin en 1995, les États se sont d'abord dotés d'une approche en trois étapes pour mener à terme les actions d'adaptation. Cette approche prévoit l'identification des régions à risque, l'élaboration des options politiques favorisant l'amélioration des capacités d'adaptation et la mise en place de mesures d'adaptation concrètes aux changements climatiques (Drouet 2009, p. 8). La CdP-7, organisée à Marrakech en 2001, a permis quant à elle la création des Programmes d'action nationaux d'adaptation (PANA), sur lesquels nous reviendrons plus tard. Elle a également conduit à la mise sur pied de divers fonds découlant de la Caisse du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), entité financière opérationnelle de la convention désignée en 1998. Ces fonds sont les suivants : le Fonds pour les pays moins avancés (FPMA), le Fonds spécial pour les changements climatiques (FSCC) et le Fonds d'adaptation (FA) (Organisation des Nations Unies 2011b). Le FEM s'est donné comme mandat de soutenir les pays en développement dans leur lutte aux changements climatiques. Par la suite, les CdP de Buenos Aires et de Nairobi, tenues respectivement en 2004 et en 2006, ont abouti à la création de programmes de travail spécialisés sur la question de l'adaptation aux changements climatiques. Ce n'est qu'en 2007 lors de la Cdp-13 de Bali que les États s'entendent sur la gestion du Fonds d'adaptation créé par le Protocole de Kyoto, alors accordée au FEM. Chargé de financer les projets d'adaptation aux changements climatiques dans les pays en développement, le Fonds d'adaptation s'appuie sur un financement obtenu grâce au prélèvement de 2% sur la vente des certificats de réduction des émissions prévus dans le cadre des Mécanismes de développement propre (MDP) (Collet 2010).

Le financement de l'adaptation demeure tout de même problématique pour la CCNUCC. En effet, les trois fonds relevant de la FEM cumulent seulement trois cent millions de dollars en ressources disponibles pour l'adaptation et ne parviennent donc pas à subvenir à l'ensemble des besoins en matière d'adaptation, sommant la convention de trouver

d'autres moyens de financement (Drouet 2009, p. 1). Les six cent soixante projets liés à la lutte aux changements climatiques représentent 31% de l'ensemble des activités financées par le FEM, faisant de ce domaine d'intervention le second en termes de priorité pour le FEM (Drouet 2009, p. 11). Selon l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) (2006), le manque de financement des stratégies d'adaptation peut s'expliquer par le faible engagement des États donateurs, qui y voient une menace à leur développement plutôt qu'une opportunité de développement tenant compte de l'environnement. En novembre 2010, le Fonds d'adaptation concluait son premier accord de financement avec le Sénégal concernant la protection des côtes, laissant poindre une lueur d'espoir en ce qui a trait au financement des stratégies d'adaptation (Collet 2010). Les estimations concernant la mise en œuvre du Fonds d'adaptation prévoient qu'il génère de quatre-vingt à trois cent millions de dollars par année entre 2008 et 2012 et de cent millions à cinq milliards de dollars par année entre 2013 et 2030 (Drouet 2009, p. 1).

2.1.2. Création des programmes nationaux d'adaptation

En plus d'adresser la question du financement de l'adaptation aux changements climatiques, les travaux issus de la CCNUCC ont donné lieu en 2001 à la création des Programmes d'action nationaux d'adaptation (PANA) lors de la CdP-7 à Marrakech. Respectant l'esprit de l'article 4.9 de la CCNUCC, ces programmes ont pour mission «d'identifier les besoins urgents et immédiats des Pays moins avancés (PMA) pour s'adapter aux menaces actuelles liées à la variabilité climatique» (Programmes d'action nationaux d'adaptation 2010). Les PANA s'adressent particulièrement aux PMA en raison de la faible capacité d'adaptation aux changements climatiques de ces pays et de leur vulnérabilité à ces changements, toutes deux liées à une situation socio-économique défavorable, révélant des besoins criants en matière de protection et d'assistance (Groupe d'experts pour les pays moins avancés 2002, p. 1). Quarante-neuf pays répondent aux critères de faible revenu, de faiblesse du capital humain et de vulnérabilité économique, définissant les PMA (Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement 2010, p. 3).

La réalisation des PANA débute par la formation d'une équipe pluridisciplinaire qui détermine les objectifs visés par le PANA. Ensuite, cette équipe travaille à la production d'un document de travail faisant le point sur les impacts ressentis des changements climatiques et les besoins prioritaires du pays en matière d'adaptation à ces changements (Groupe d'experts pour les pays moins avancés 2002, p. 7). Ce document au caractère non contraignant établit donc les activités nécessitant un financement international, octroyé par les pays contributeurs au FPMA. Par la suite, le pays dépose son programme d'action, lequel est soumis à une étude approfondie de la part du Groupe d'experts pour les pays moins avancés (GEPMA). Durant ce temps, le pays doit élaborer un plan de mise en œuvre clair et détaillé du PANA. La figure 2.1. illustre les domaines d'action priorisés par le FEM en 2009.

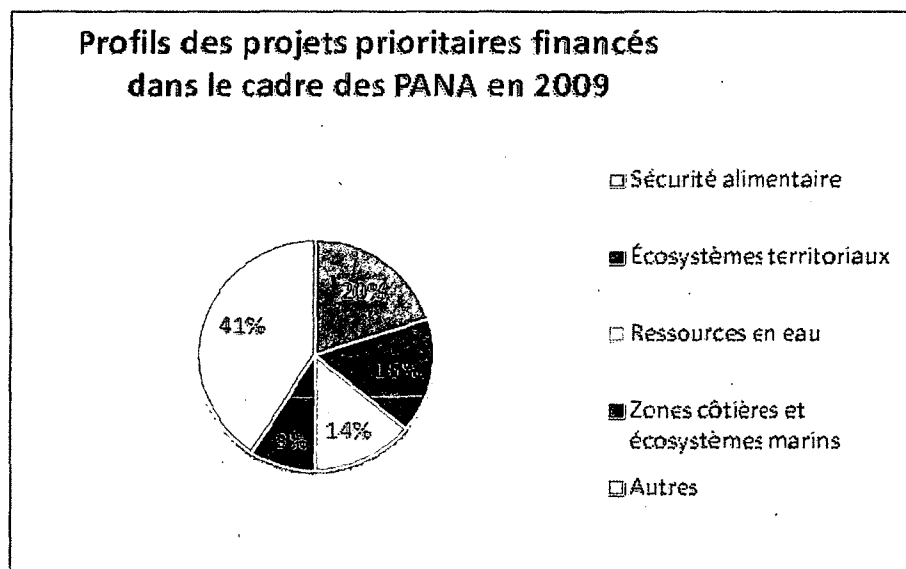


Figure 2.1 Profil des projets prioritaires financés dans le cadre des PANA en 2009

Source : CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR LE COMMERCE ET LE DÉVELOPPEMENT.
Les pays les moins avancés, rapport 2010 : Vers une nouvelle architecture internationale du développement pour les PMA, 2010, 390 p., [En ligne] adresse :
http://www.unctad.org/fr/docs/ldc2010_fr.pdf (Page consultée le 18 mai 2011)

En 2010, dix-neuf PANA, dont celui soumis par le Bangladesh, ont été approuvés par le GEPMA et ont reçu un financement destiné à des activités d'adaptation (Programmes d'action nationaux d'adaptation 2010). L'approche participative encouragée par les PANA a permis la collaboration tout au long du processus de divers acteurs issus des

communautés locales, comme les ONG, les entreprises privées et les citoyens (Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche s.d., p. 7). Les PANA agissent également comme première étape dans les efforts d'adaptation aux changements climatiques pour les PMA.

Afin d'assurer le succès des PANA et de guider les PMA sur la bonne voie, les États ont adopté en 2005 le Programme de travail de Nairobi portant sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements. Celui-ci a pour mission de favoriser la compréhension des impacts du changement climatique chez les PMA dans le but de leur permettre d'accroître leur capacité à prendre des décisions éclairées en matière d'adaptation. Lors de la première phase du programme, se déroulant de 2005 à 2008, cent organisations ont pris part aux travaux (Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques s.d., p. 1). Le programme s'appuie sur les neuf domaines d'intervention suivants:

1. Méthodes et outils;
2. Données et observations;
3. Modélisation, scénarios et modèle en cascade du climat;
4. Risques et événements extrêmes liés au climat;
5. Informations socio-économiques;
6. Planification et pratiques d'adaptation;
7. Recherche;
8. Technologies d'adaptation;
9. Diversification économique.

En attendant les résultats concrets de cette initiative, dont la seconde phase a pris fin en 2010, certains dénoncent le fait que le programme se concentre davantage sur la recherche que sur l'action, à l'heure où l'urgence de la situation sonne les États d'intervenir immédiatement pour lutter contre les changements climatiques (Portail Afrique 2007; Fondation pour le droit international de l'environnement et le développement 2009, p. 6). De plus, le programme ne traite pas de la question du financement de l'adaptation, pourtant centrale dans le débat entourant les stratégies

d'adaptation. Les PANA risquent effectivement de se buter à d'importantes limites financières d'ici quelques années alors que, selon la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) (2010, p. 126), le montant requis pour les activités prioritaires d'adaptation passerait de 4 milliards de dollars à 17 milliards de dollars d'ici 2030. Cette problématique vient du fait que les États développés contribuent sur une base volontaire au FPMA, ce qui rend le financement incertain d'année en année. De plus, l'une des faiblesses du PANA réside dans la marginalisation du phénomène migratoire dans ses plans d'action, alors que les efforts déployés se concentrent davantage sur les projets d'adaptation aux changements climatiques (Organisation internationale pour les migrations 2009a). Certains pays confrontés aux déplacements de population, comme le Bangladesh, traitent brièvement la question en l'envisageant d'abord et avant tout comme un effet négatif à long terme des changements climatiques (Government of the the People's Republic of Bangladesh 2005, p. 36). William Lacy Swing, de l'OIM, encourageait d'ailleurs que soit établi à l'intérieur des PANA un plus grand lien entre la migration et le développement afin de tenir compte des avantages que peuvent procurer les migrations environnementales lorsqu'elles sont encadrées (December 18 2009).

2.1.3. Adoption du cadre d'adaptation aux changements climatiques

En décembre 2010, les États parties prenantes à la CCNUCC se réunissaient à Cancún lors de l'annuelle CdP afin de discuter d'enjeux prioritaires comme l'adaptation aux changements climatiques, le financement et la réduction des émissions issues de la déforestation et de la dégradation des forêts (REDD) (Union internationale pour la conservation de la nature 2010). Cette rencontre diplomatique se déroulait dans un climat d'urgence, un an après l'échec de la CdP-15 de Copenhague, en laquelle plusieurs fondaient de grands espoirs dans l'avancée de l'enjeu de l'adaptation aux changements climatiques.

Après deux semaines d'intenses discussions, la Conférence de Cancún a abouti notamment sur la création du Cadre d'adaptation aux changements climatiques, qui a pour mission de favoriser le renforcement de l'adaptation et de réduire la vulnérabilité

grâce à la coopération internationale, tout en tenant compte des besoins immédiats des pays en développement qui sont davantage vulnérables aux changements climatiques (Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques 2010a, p. 4). Par le fait même, le Cadre d'adaptation aux changements climatiques réaffirme le principe de responsabilités communes mais différenciées, enjeu clé des négociations climatiques depuis la CNUED de 1992. Dans le même esprit que les PANA, la mise en œuvre du cadre d'adaptation s'appuie sur un financement international novateur estimé à trente milliards de dollars pour la période 2010-2012, lequel priorise les besoins des pays les plus vulnérables (Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques 2010a, p. 16). Le cadre d'adaptation prévoit la participation des pays développés en tant que soutien financier, technologique et logistique. Pour ce faire, un Comité d'adaptation a été mis sur pied et veille au respect des principes de la CCNUCC dans les efforts d'adaptation nationaux (Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques 2010a, p. 5).

L'accord de Cancún conclu au terme de la conférence a également permis une avancée pour la prise en compte du phénomène des migrations environnementales dans le cadre des négociations internationales sur le climat. Inspirée d'une proposition faite par le représentant du Bangladesh, l'article 14f de l'accord encourage les Parties à s'engager dans:

(l')Adoption de mesures propres à favoriser la compréhension, la coordination et la coopération concernant les déplacements, les migrations et la réinstallation planifiée par suite des changements climatiques, selon les besoins, aux niveaux national, régional et international (Convention-cadre des Nations Unies sur les Changements climatiques 2011, p. 5).

Plusieurs experts saluent les progrès effectués au cours de la CdP-16, affirmant qu'en l'absence d'un statut juridique protégeant les migrants environnementaux, l'article 14f est un premier pas vers la prise en compte du phénomène migratoire lié aux changements climatiques puisqu'il prévoit une gestion à la fois aux niveaux national, régional et international et qu'il propose une variété d'approches pour favoriser cette prise en

compte, telles que la compréhension du phénomène, la coopération et la coordination (Warner 2011, p. 10).

Les analystes s'entendent aujourd'hui sur le succès rencontré par la Conférence de Cancún grâce à l'adoption du Cadre d'adaptation aux changements climatiques et l'inclusion de l'article 14f de l'Accord de Cancún. Toutefois, certains décrivent le fait que la Conférence de Cancún a failli à la création d'une structure institutionnelle efficace dans le domaine de l'adaptation, malgré la mise sur pied de divers comités se penchant sur la question de l'adaptation aux changements climatiques (Winkler 2011). De plus, dans un souci de consensus, la conférence a dû traiter la question de la compensation aux effets des changements climatiques sur un même pied d'égalité avec la question de la compensation aux mesures prises en réponse aux changements climatiques, donnant lieu à un débat éthique important (Harmeling 2011). En effet, la conférence a conclu que les effets négatifs des mesures prises en réponse aux changements climatiques, par exemple les pertes engendrées pour l'industrie pétrolière des pays de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP), devaient être compensés financièrement et techniquement de la même façon que les effets négatifs des changements climatiques, comme la perte des écosystèmes dans les pays de l'Alliance des petits États insulaires (AOSIS). Les pays en développement ont également dû essuyer un revers important alors qu'ils n'ont pas été en mesure de faire adopter leur proposition voulant que le financement destiné à l'adaptation aux changements climatiques s'ajoute au financement prévu par l'APD (Harmeling 2011).

2.1.4. Publication du rapport sur les changements climatiques du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat

Dans la foulée de l'accélération des négociations portant sur l'environnement, le PNUE, en collaboration avec l'Organisation météorologique mondiale (OMM), a créé en 1988 le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), alors autorité scientifique et technique chargée d'étudier les fondements des changements climatiques. Périodiquement, le GIEC, composé de scientifiques désignés par l'ensemble des États, produit un rapport faisant état des connaissances scientifiques relatives aux changements

climatiques, en plus de publier des rapports spéciaux sur des aspects particuliers des changements climatiques. Le GIEC fournit également un glossaire définissant de façon claire certains termes relevant du domaine des changements climatiques, favorisant une meilleure compréhension des phénomènes environnementaux. Tel que l'affirme Amy Dahan (2007), depuis sa création, «le GIEC a joué un rôle essentiel à l'articulation des deux ordres du scientifique et du politique qui ont avancé conjointement, en interaction l'un avec l'autre, y compris en l'absence de consensus général au sein de chacun d'eux».

Les rapports produits par le GIEC ont eu un fort impact sur la prise de conscience globale quant à l'urgence liée aux changements climatiques (Magnan 2009, p. 3). Les conclusions du quatrième rapport du GIEC, publié en 2007, ont contribué à alerter la communauté internationale, faisant état d'un réchauffement climatique sans équivoque et qualifiant du même coup de très probable le rôle des activités humaines dans la hausse des températures à l'échelle mondiale (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat 2007, p. 5).

Le Bilan 2007 des changements climatiques : conséquences, adaptation et vulnérabilité, préparé par le deuxième groupe de travail, adressait quant à lui la question particulière de l'adaptation aux changements climatiques. Le rapport spécial a permis d'éveiller la communauté internationale à l'importance de l'adaptation, notamment pour les PMA (Drouet 2009, p. 9). Divisé en vingt chapitres, le rapport traite la question de l'adaptation aux changements climatiques en secteurs d'intervention, distinguant les impacts sur les écosystèmes des impacts sur la santé par exemple, et ce, dans les huit principales zones géographiques du monde. Ce rapport spécial se distingue de ses prédécesseurs par les détails qu'il fournit quant à la fonte des glaciers, la montée des eaux et les conséquences pour l'agriculture (Réseau action climat France 2007). Alors conscient de l'urgence que pose la situation des changements climatiques, Yvo de Boer, secrétaire exécutif de la CCNUCC, affirmait dans le même état d'esprit que l'on pouvait «craindre le déclenchement de conflits autour des ressources en eau, la propagation de certaines maladies et des déplacements massifs de population si aucune mesure d'adaptation

adéquate n'est adoptée et intégrée dans un plan de développement à long terme» (Réseau action climat France 2007).

En 2009, à l'aube de la CdP-15 de Copenhague, un scandale est venu éclabousser le GIEC. L'histoire voulait que des pirates informatiques aient mis la main sur des centaines de courriels échangés depuis 1996 par des scientifiques œuvrant pour le GIEC, lesquels démontreraient que le GIEC aurait volontairement manipulé les informations contenues dans ses rapports, en exagérant l'impact de l'activité humaine sur le réchauffement climatique et en laissant de côté certains articles scientifiques divergents. Ce scandale, surnommé *ClimateGate*, a suscité la grogne à travers le monde, notamment de la part des sceptiques du changement climatique, qui décriaient cette fraude internationale et remettaient en question l'intégrité et la rigueur du GIEC (Walsh 2009). Pour plusieurs, ce scandale venait infirmer le postulat selon lequel l'activité humaine est à l'origine des changements climatiques. Près d'un an plus tard, une enquête indépendante concluait que les allégations portées à l'endroit du GIEC étaient erronées et non justifiées, blanchissant le GIEC de toute accusation (Russell 2010, p. 13).

Bref, depuis la décennie 1990, les États ont concentré leurs efforts dans la lutte aux changements climatiques en encourageant le recours aux stratégies d'adaptation, longtemps marginalisées au profit des mesures d'atténuation. La création du GIEC en 1988 a lancé le débat concernant les stratégies de réponse aux changements climatiques, indispensables pour l'avenir de la planète, à la fois sous l'angle scientifique et politique (Dahan 2007). Cette prise de conscience a donné lieu à plusieurs négociations internationales abordant l'adaptation aux changements climatiques, notamment dans le cadre du processus onusien. Ces négociations ont permis la création de divers outils de soutien à la mise en œuvre de mesures d'adaptation, notamment dans les PMA. La Fondation pour le droit international de l'environnement et le développement (2009) dénotait néanmoins que les progrès en matière d'adaptation sont d'une lenteur importante, notamment en raison de l'hétérogénéité des causes et conséquences des changements climatiques et la diversité des mesures d'adaptation mises en place pour y répondre. La question du financement de ces mesures demeure également épineuse et

pose un problème d'application pour les pays en développement, qui peinent à acquitter les frais liés à ces mesures (Drouet 2009 p. 1).

2.2. Émergence de la question de l'adaptation aux migrations environnementales

Tel que démontré précédemment, les politiques d'adaptation aux changements climatiques font l'objet de négociations et d'actions depuis le début des années 1990. Ces négociations ont très peu traité de la question de l'adaptation aux migrations environnementales, laissant le soin aux États d'exercer leur souveraineté sur cet aspect de la sécurité humaine (DeCrop 2008). Cette situation apparaît d'ailleurs comme une lacune face à d'autres conventions, comme la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification qui mentionne à l'article 17, paragraphe e l'importance de la recherche afin de tenir compte de la relation entre la pauvreté, les migrations causées par une dégradation environnementale et la désertification (Organisation des Nations Unies 1994 p. 16).

Afin de trouver des solutions au phénomène migratoire, le traitement de la question des migrations environnementales devrait faire l'objet d'un débat distinct de celui des changements climatiques (Conférence Institut des Droits de l'Homme du Barreau de Paris 2010, p. 18). L'accroissement des événements climatiques extrêmes comme la montée des eaux à Tuvalu a marqué l'imaginaire populaire, contraignant les États à s'interroger sur les risques que ces événements peuvent poser (Cournil 2008). Cela a donné lieu en 2005 au dépôt du rapport de l'Institut pour l'Environnement et la Sécurité humaine à l'Université des Nations Unies (UNU-EHS) qui sonne l'alarme face à l'urgence que pose la situation des migrants environnementaux, ouvrant la voie à diverses initiatives portant sur la situation des migrations environnementales par la suite (UNU-EHS 2005, p. 1). Koko Warner (2008a), chef de la Section sur les migrations environnementales, la vulnérabilité sociale et l'adaptation à l'UNU-EHS, encourageait la sensibilisation au phénomène des migrations environnementales et à ses conséquences environnementales, sociales, économiques et politiques.

La mise à l'agenda public de la question des impacts des migrations environnementales a favorisé l'organisation de divers sommets portant sur les flux migratoires liés aux changements climatiques et les pistes de réponse à ce phénomène. Le succès des stratégies de réponse aux migrations environnementales passe d'ailleurs par l'harmonisation de la recherche, des politiques et de la pratique (Wrathall et Morris 2009, p. 3). Puisque l'argumentaire entourant l'adaptation aux migrations environnementales s'appuie grandement sur la reconnaissance d'un statut juridique protégeant les migrants, les initiatives ont porté majoritairement sur la création et la reconnaissance d'un tel statut. La partie qui suit fera donc le point sur les sommets les plus marquants, tenus dans le but de discuter de l'adaptation aux migrations environnementales. Ces événements aspirent tous à sensibiliser les décideurs et la communauté internationale à l'importance des effets des changements climatiques sur les flux migratoires. Il apparaît effectivement que les décideurs politiques n'ont pas toute l'information nécessaire pour mettre en place des politiques d'adaptation au phénomène des migrations environnementales (Wrathall et Morris 2009, p. 3).

2.2.1. Dépôt de l'Appel de Limoges sur réfugiés écologiques et environnementaux

En juin 2005, un colloque regroupant plusieurs chercheurs et experts en droit de l'environnement, en droit international et en droit des étrangers avait lieu à l'Université de Limoges, en France, afin de discuter de la question du statut des migrants environnementaux. Il a abouti à l'élaboration de l'Appel de Limoges sur les réfugiés écologiques et environnementaux. La déclaration a pour objectif de sensibiliser les États et les citoyens aux impacts des phénomènes environnementaux sur les déplacements de population dans le but de favoriser, par la suite, une réflexion juridique pour la reconnaissance d'un statut international de réfugié écologique (Cournil 2006, p. 1039). Pour ce faire, elle propose cinq recommandations (Centre international de droit comparé de l'environnement 2005):

1. Prise de conscience de la situation des réfugiés écologiques;
2. Reconnaissance d'un statut juridique international pour les réfugiés écologiques;

3. Recours à des actions préventives pour faire face aux causes des migrations écologiques;
4. Mise en place de stratégies d'urgence afin de porter main forte aux réfugiés écologiques;
5. Élaboration de politiques de protection des réfugiés écologiques à long terme.

L'Appel de Limoges somme donc tous les acteurs, gouvernementaux et non gouvernementaux, d'agir en amont et en aval des flux migratoires liés aux phénomènes environnementaux. Concrètement, la résolution appelle les États à mettre en place une Agence internationale de casques verts, à créer un fonds international d'aide aux réfugiés écologiques et à élargir le mandat du Haut-commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (Centre international de droit comparé de l'environnement 2005). La portée de la résolution a été assez réduite en raison du caractère encore méconnu des migrations environnementales. Toutefois, il est intéressant de remarquer que la déclaration a précédé la publication de la synthèse des trois rapports du GIEC, déposée en 2007, alors que très souvent, la logique veut que les documents scientifiques, publiés préalablement, exercent une influence sur les déclarations ultérieures portant sur les effets sociaux des changements climatiques (DeCrop 2008).

2.2.2. Débat sur les impacts des changements climatiques sur la sécurité au Conseil de sécurité des Nations Unies

Chargé d'adresser toutes les questions de sécurité et de paix internationale, le Conseil de Sécurité des Nations Unies s'est penché pour la première fois sur l'enjeu des changements climatiques et ses impacts en matière de sécurité en 2007. Au nom du Pacific Islands Forum, le représentant de la Papouasie Nouvelle-Guinée a insisté sur la menace que représentent les changements climatiques sur les petites îles, sonnant l'alarme quant aux risques de disparition de certains territoires et de migrations massives des populations. Aux termes de la discussion auxquels prenaient part les représentants de cinquante États, le Conseil de Sécurité est parvenu à la conclusion que les changements climatiques posaient un risque important en termes de mouvements de populations,

lesquels pourraient donner lieu à l'émergence de conflits majeurs (Security Council 2007).

En juillet 2011, le Conseil de Sécurité a, à nouveau, entamé un débat sur le thème des changements climatiques, intitulé *Maintenance of international peace and security : the impact of climate change*. Dans l'esprit de la résolution adoptée par l'Assemblée générale en 2009 *Climate change and its possible security implications*, les représentants des États membres du Conseil de Sécurité ont discuté des impacts des changements climatiques, notamment sur les petites îles du Pacifique, affirmant que les réfugiés environnementaux s'apprêtaient à redessiner la géographie planétaire (Security Council 2011).

Conscient des risques que pourraient poser les changements climatiques en termes de sécurité humaine, le Conseil de Sécurité tend à accorder une importance accrue à l'enjeu des flux migratoires liés aux changements climatiques. Cela témoigne d'une certaine volonté de la part des États développés afin de se positionner adéquatement sur cette question d'envergure. Toutefois, un fort engagement semble peu probable dans l'optique où les cinq membres permanents du Conseil de Sécurité, la Chine, les États-Unis, le Royaume-Uni, la France et la Russie, qui possèdent un droit de veto sur toutes les questions abordées par le Conseil, figurent parmi les premiers émetteurs de GES. Cela amène certains auteurs à douter de leur réelle volonté d'adresser la question des migrations environnementales puisque celle-ci renvoie à la responsabilité des États développés quant aux changements climatiques (Biermann et Boas 2008). Par exemple, la Chine risque de s'opposer fortement à toute résolution entraînant une ingérence dans la gestion de ses activités émettrices de GES, clamant le droit des États émergents de se développer. De plus, suite aux attentats perpétrés contre le World Trade Center le 11 septembre 2001, l'on assiste à l'émergence de nombreuses lois restrictives à l'égard de l'immigration, ce qui rappelle cette intention première de limiter l'afflux de migrants dans les pays développés (Reuveny 2008, p. 10). La construction d'une clôture à la frontière entre les États-Unis et le Mexique illustre cette situation.

2.2.3. Création de Environmental Change and Forced Migration Scenarios

Soucieuse de déterminer la corrélation entre les phénomènes environnementaux et les flux migratoires, la Commission Européenne a lancé en 2007 le programme de recherche Environmental Change and Forced Migration Scenarios (EACH-FOR). Prévu pour une période de deux ans, le projet avait pour objectif de mener des études de cas dans vingt-trois pays et de présenter subséquemment les différents scénarios possibles en matière de migrations environnementales. Le projet s'est concentré sur les impacts des changements environnementaux sur la migration aux niveaux locaux, nationaux, régionaux et internationaux (Warner 2008a, p. 18). Afin d'atteindre son objectif principal, EACH-FOR a élaboré huit questions auxquelles il a tenté de répondre au cours de son étude (Warner 2008a, p. 19):

1. Qui sont les migrants environnementaux?
2. Où vont les migrants environnementaux et d'où viennent-ils?
3. Pourquoi les migrants quittent leur lieu de vie?
4. De quelle façon le facteur environnemental influence la décision de quitter des migrants par rapport aux autres facteurs économiques, sociaux et politiques?
5. Qu'est-ce qui aurait pu empêcher les migrants de quitter leur lieu de vie?
6. Pourquoi certaines personnes ne migrent pas alors que d'autres oui?
7. Comment s'est déroulée la migration?
8. Quelle est la perception de la dégradation environnementale chez les migrants environnementaux?

La figure 2.2. retrace les vingt-trois études de cas auxquels a eu recours EACH-FOR pour mener à terme son étude, lesquelles ont été sélectionnées en fonction de la documentation concernant une dégradation environnementale, la vulnérabilité sociale et politique aux changements environnementaux, la dépendance de la population à leur habitat et enfin, la présence documentée de flux migratoires.

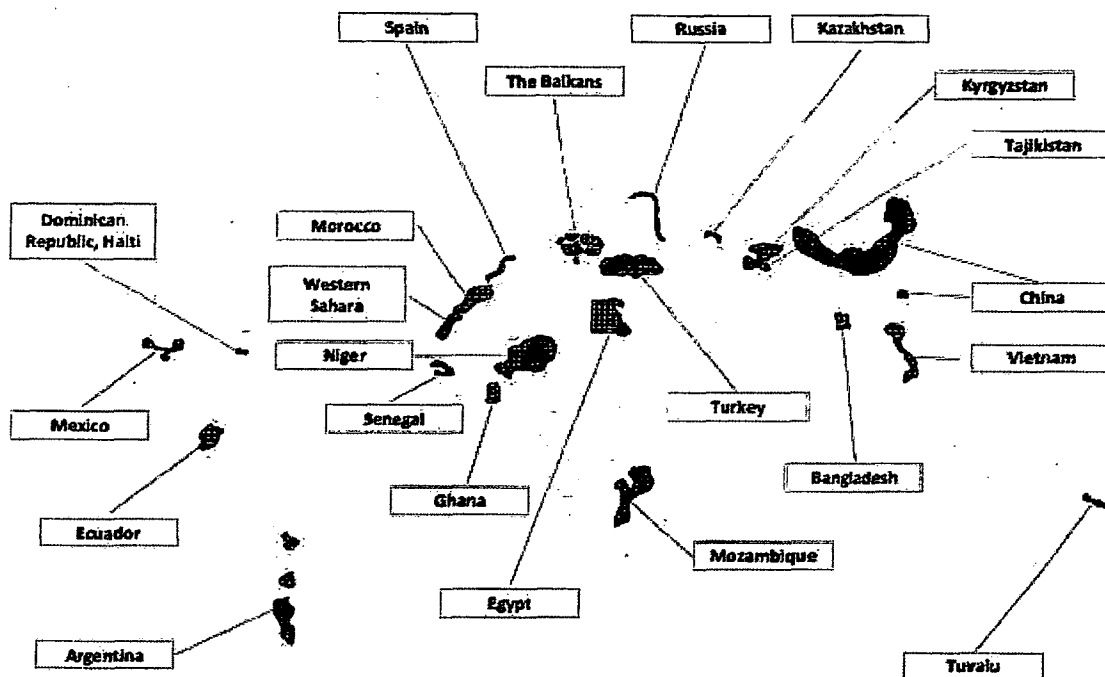


Figure 2.2 Carte des études de cas utilisées par EACH-FOR

Source : ENVIRONMENTAL CHANGE AND FORCED MIGRATION SCENARIOS. *Specific Targeted Project : Scientific support to policies – SSP*, 2009, p. 13, [En ligne] adresse : http://www.each-for.eu/documents/EACH-FOR_Synthesis_Report_090515.pdf (Page consultée le 16 décembre 2010)

Après deux ans de recherche, EACH-FOR a conclu que les dégradations environnementales influent sur la décision des migrants de quitter leur lieu de vie et a formulé une série de recommandations portant sur la gestion des migrations. Il encourage notamment le renforcement de la capacité d'adaptation des populations aux changements climatiques ainsi que l'intégration efficace des migrants dans leur nouveau lieu de domicile (EACH-FOR 2009, pp.74-75). EACH-FOR tire donc la conclusion que les migrations, lorsqu'elles sont planifiées et organisées, peuvent avoir des effets positifs. Pour ce faire, EACH-FOR soutient la mise en place de processus de participation citoyenne et la diffusion de l'information auprès de la population dans le but de faciliter l'intégration des migrants (EACH-FOR 2009, p. 75).

Conscient des limites rencontrées par l'étude, EACH-FOR présente des pistes de réflexion à approfondir afin d'élucider davantage la question des migrations

environnementales. Selon lui, le programme de recherche n'a pas été en mesure de consulter suffisamment les acteurs locaux afin de construire les scénarios de migration et d'analyser les divers impacts de ces scénarios sur les migrations (EACH-FOR 2009, p. 77). Le groupe de recherche rappelle la nécessité de renforcer les connaissances concernant les motifs des migrants de quitter leur lieu de vie dans le but de favoriser l'adaptation pour les générations futures. Néanmoins, les travaux menés par EACH-FOR ont fortement contribué à accroître le savoir concernant les migrations environnementales et ont favorisé la poursuite des discussions dans ce domaine (Warner 2008a, p. 54).

2.2.4. Conférence du Parlement européen sur les migrations climatiques

Depuis les années 1990, l'intensification des changements climatiques, qui entraînent un accroissement des flux migratoires liés à l'environnement, a poussé l'Union européenne (UE) à s'interroger sur les risques que cette intensification pose en termes de sécurité des frontières, lesquelles sont fragilisées par le développement de trajectoires migratoires en direction de l'UE. Dans cette optique, le Groupe des Verts/Alliance libre-européenne (ALE) a tenté, le 11 juin 2008, de sensibiliser les membres du Parlement européen aux impacts des changements climatiques sur les sociétés, et plus particulièrement à la problématique des flux migratoires liés aux dérèglements du climat (Les Verts/Alliance libre-européenne 2008, p. 2). Né en juillet 1999, le groupe des Verts et de l'ALE s'est allié afin de faire la promotion du développement durable au sein du Parlement européen (Les Verts/Alliance libre-européenne s.d.). Sous la présidence d'Hélène Flautre, la conférence de 2008, intitulée *Les migrations climatiques*, a concentré ses efforts sur l'aspect juridique de la question des migrations environnementales en raison notamment de l'urgence que pose le vide juridique entourant les migrants. Au terme de la rencontre, les Verts/ALE ont proposé, entre autres, que «soient renforcées les capacités d'adaptation des régions d'accueil» et que «soit créé un fonds international destiné à la gestion des mouvements de population générés par les dérèglements climatiques et à leur prise en charge, en tenant compte des responsabilités des pays» (Les Verts/Alliance libre-européenne 2008, p. 5).

Au cours de ce séminaire, plusieurs experts se sont exprimés sur divers aspects des migrations climatiques, dont celui de l'adaptation. Philippe Boncour, chef de la division *Dialogue international sur les migrations* à l'OIM, a profité de la conférence pour pointer certains effets positifs des migrations, comme la réduction de la pression démographique, le renvoi d'argent et le transfert de compétences (Les Verts/Alliance libre-européenne 2008, p. 13). Christel Cournil, maître de conférences en Droit public à l'Université de Paris, a pour sa part proposé cinq pistes de protection juridique pour les migrants (Les Verts/Alliance libre-européenne 2008, p. 16):

1. Renforcer la protection des personnes déplacées internes;
2. Ajouter un protocole à la Convention de Genève;
3. Adopter une nouvelle Convention internationale sur mesure pour les réfugiés climatiques;
4. Développer une protection bilatérale anticipée;
5. Annexer un protocole à la CCNUCC.

La déclaration des Verts/ALE au Parlement européen a permis d'éveiller les députés du parlement à l'importance des migrations climatiques et aux effets que celles-ci pourraient avoir en Europe notamment. Emmeline Allieux (2010) décrit néanmoins le fait que l'UE peine à passer de la parole aux actes et n'a toujours pas inclus dans sa législation un statut juridique protégeant les migrants climatiques. Vlassopoulos (s.d., p. 4) dénonce quant à elle le fait que le groupe des Verts/ALE concentre son action sur les migrations climatiques, plutôt que sur les migrations environnementales, laissant de côté un grand pan des flux migratoires liés aux dérèglements du climat.

2.2.5. Conférence internationale sur l'Environnement, les migrations forcées et la vulnérabilité sociale

L'année 2008 a été le théâtre de la mise à l'agenda public de la question des migrations environnementales. La tenue de la Conférence internationale sur l'Environnement, les migrations forcées et la vulnérabilité sociale (EMFVS), organisée par l'UNU-EHS au début du mois d'octobre 2008 à Bonn, s'inscrivait dans une logique de continuité avec les événements organisés précédemment par l'UNU-EHS, notamment la rencontre du groupe

d'experts d'avril 2008 et l'Académie d'été, tenue en juillet 2008. De plus, elle tenait compte de la déclaration du Parlement européen sur les migrations climatiques, présentée ci-haut. Regroupant à la fois l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), la Convention des Nations Unies sur la lutte à la désertification, l'OIM, le PNUE et la Munich Re-Foundation (MRF), la conférence visait à conceptualiser le phénomène des migrations environnementales grâce aux conclusions obtenues par les travaux de EACH-FOR et à dresser un scénario futur du phénomène (Warner 2008a, p. 55).

Après trois jours d'intenses discussions et réflexions, la conférence a abouti à l'adoption des Bons Points de Bonn, lesquels sont les réponses obtenues à neuf questions cruciales relevant du domaine des migrations environnementales suite à la conférence. Ceux-ci se divisent en trois thématiques principales, soient la définition et la conceptualisation; l'évaluation et les facteurs d'influence et; les politiques alternatives (Environment, Forced Migration and Social Vulnerability 2011). Ils rappellent la corrélation existant entre la pauvreté, le changement environnemental et les flux migratoires (Environment, Forced Migration and Social Vulnerability 2011). Concernant les politiques devant être mises en place, les Bons Points de Bonn insistent sur l'importance de la valorisation des stratégies d'adaptation des migrants quant à leur établissement dans leur nouvel environnement. Ils concluent également que les migrants environnementaux internes, formant la majorité des flux migratoires environnementaux, devraient faire l'objet de politiques d'adaptation importantes en matière d'emploi et d'éducation notamment, afin de les aider dans leur établissement. Selon eux, cela favoriserait une intégration durable et adéquate des migrants.

Au terme de la conférence, les parties prenantes ont pu tirer certaines conclusions quant aux migrations environnementales, lesquelles furent présentées à la fin du mois d'octobre 2008 à Bonn lors de la 13^e Conférence internationale de Metropolis intitulée *Mobilité, Intégration et Développement dans un monde globalisé*. La Conférence internationale de Metropolis réunit annuellement les experts dans les domaines de la migration et de la diversité. Malgré l'attention portée aux migrations environnementales en tant que

phénomène préoccupant, les deux conférences n'ont pas su traiter du cœur de la question, soit l'absence d'un statut juridique protégeant ces migrants (Acketoft 2008, p. 17).

2.2.6. Création du partenariat Climate Change, Environment and Migration Alliance

La création du partenariat Climate Change, Environment and Migration Alliance (CCEMA), coalition formée de chercheurs, de décideurs politiques, de praticiens et d'organisations gouvernementales et non gouvernementales pour discuter de la question des migrations environnementales, demeure néanmoins le résultat le plus important procuré par la EFMSV (Wrathall et Morris 2009, p. 4). Les efforts déployés notamment par l'OIM et l'UNU-EHS dans le but d'établir une corrélation entre les dégradations environnementales et les flux migratoires ont résulté en 2008 à la création de ce partenariat global œuvrant à l'intégration des enjeux des changements climatiques, de l'environnement et de la migration au sein d'un même agenda (Climate Change, Environment and Migration Alliance 2010). La collaboration entre les décideurs politiques et les chercheurs favorise une intégration efficace des conclusions et décisions rendues par le partenariat (Wrathall et Morris 2009, p. 10). CCEMA poursuit quatre objectifs principaux, soient la création d'un forum de discussion neutre, l'amélioration des connaissances liées aux migrations environnementales, le soutien de projets pilotes et finalement, la promotion de solutions pratiques (Warner 2008b, p. 9). Plusieurs acteurs impliqués dans la lutte aux changements climatiques et dans la sensibilisation au phénomène migratoire participent à ce forum, comme l'OIM, le PNUE et l'UNU-EHS.

L'association est née d'une prise de conscience à l'effet que la synergie entre les enjeux pointés précédemment faisait défaut, empêchant un engagement ferme des États en matière de politiques publiques. Elle tend à être un forum public où les questions de politiques migratoires et de politiques d'adaptation sont discutées et plusieurs analystes fondent d'importants espoirs en son action afin de développer un agenda de recherche global (Wrathall et Morris 2009, p. 10). D'ailleurs, lors de la CdP-16 de Cancún en 2010, le CCEMA a profité de l'occasion pour tenir une conférence visant à mieux comprendre les impacts des changements climatiques et à élaborer des pistes de solution

(International Strategy for Disaster Reduction 2010). Koko Warner s'est adressée aux participants afin de les sensibiliser à l'urgence de la question des migrations environnementales, en rappelant que durant les prochaines années, les changements climatiques vont augmenter de façon à contraindre des milliers de personnes, issues notamment des petits États insulaires et des pays en développement, de fuir leur lieu de domicile vers de nouveaux lieux (Climate Change, Environment and Migration Alliance s.d., p. 2). Tomas Lobster, de la MRF, a, quant à lui, utilisé le terme *climigration* pour définir la situation actuelle des personnes touchées par les changements environnementaux, invitant la communauté internationale à se pencher sur cette question contemporaine. La rencontre s'inscrivait dans l'esprit de la CdP-16, puisque, tel que démontré précédemment, le paragraphe 14 de la Convention affirmait l'importance de traiter la question des migrations comme une conséquence des changements climatiques (Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques 2010b, p. 3).

2.2.7. Conférence de Nansen sur les changements climatiques et les déplacements de population

Du 5 au 7 juillet 2011, avait lieu à Oslo, en Norvège, la Conférence de Nansen, adressant la question de la gestion des enjeux humanitaires liés aux changements climatiques et plus spécifiquement, celle des déplacements de populations. La conférence de Nansen, en mémoire du chercheur et diplomate norvégien, Fridtjof Nansen, regroupait deux cent trente délégués issus de gouvernements nationaux, de la société civile et de la communauté scientifique. Le sommet se voulait être un forum où les participants pouvaient échanger sur les expériences vécues en termes de migrations environnementales et sur les pistes de solution à envisager afin de répondre à ce phénomène grandissant (International Institute for Sustainable Development 2011, p. 1). La conférence avait lieu dans un contexte d'urgence, alors que certains pays comme le Brésil et le Bangladesh venaient tout juste de vivre des périodes d'inondations critiques.

La conférence est parvenue à l'élaboration d'une série de principes, appelés Principes de Nansen, devant être respectés dans l'optique d'une meilleure prise en compte du phénomène, parmi lesquels figurent le principe de responsabilité commune à l'égard des

crises humanitaires et le leadership et l'engagement de tous les acteurs touchés par la problématique (International Institute for Sustainable Development 2011, p. 8). Au terme de la conférence, il a été convenu que ces principes, issus du *soft law*, doivent être intégrés rapidement à l'intérieur du droit interne de tous les États de façon à permettre un cadre de réponse au phénomène des migrations environnementales. De plus, les délégués se sont entendus sur certaines recommandations formulées à l'endroit des décideurs:

1. Les politiques mises en place devraient s'appuyer sur une bonne connaissance du phénomène.
2. L'accent devrait être mis sur les besoins des plus vulnérables et sur la prévention des crises humanitaires, dans une optique de résilience aux changements climatiques.
3. L'approche internationale devrait tenir compte de façon cohérente des besoins des migrants internationaux en termes de protection.
4. Les principes de non-discrimination, d'empowerment, de consentement, de participation et de collaboration devraient guider les décideurs dans leurs politiques publiques. (Norwegian Refugee Council 2011, p. 3)

À la lumière de ces quelques événements, il apparaît clair que l'étude des migrations environnementales doit être approfondie dans le but de favoriser le recours à des stratégies de réponse efficaces (Wrathall et Morris 2009, p. 9). Dans une étude menée en 2009, Barnett et Webber (p. 6) affirment que la volonté et l'aptitude des États à assister les migrants aux niveaux national et régional sont nécessaires afin d'optimiser les bénéfices tirés de la migration et de minimiser les impacts négatifs, à la fois dans les régions d'origine et dans les régions de destination. En leur sens, la migration peut même apparaître comme une stratégie de développement durable pour les régions d'origine et de destination (Barnett et Webber 2009, p. 3). La collaboration de toutes les parties prenantes doit également être renforcée dans le but d'accroître les connaissances dans le domaine des migrations environnementales et d'encourager des actions adéquates pour répondre à ce phénomène (Martin 2010b, p. 5). Ces actions peuvent être de divers ordres, comme le mentionne Flavien Verret (2009) dans ses travaux de recherche. Il encourage d'une part des stratégies comme la «mise en œuvre de programmes de prévention et

d'appui aux stratégies d'adaptation aux dérèglements climatiques», et d'autre part, des stratégies comme le «renforcement des capacités d'adaptation des régions d'accueil potentielles». Cette dernière a pour finalité de «préparer les régions susceptibles d'enregistrer une forte intensité migratoire en cas de dommages climatiques». Elle aurait comme avantage de «prévenir les instabilités et les tensions en cas d'afflux migratoire qui pèseraient sur les besoins vitaux», mais risquerait de se buter à une autoprotection de la part des pays d'accueil. En proposant de telles actions, l'auteur avoue que les actions préventives ne suffisent pas pour répondre aux migrations environnementales et que des interventions doivent également être menées pour encadrer les déplacements de population. Il apparaît clair que le succès de l'adaptation passe par une planification efficace et une saine gestion des flux migratoires liés à l'environnement (Martin 2010b, p. 3).

Chapitre 3 LES STRATÉGIES D'ADAPTATION EN RÉPONSE AUX FLUX MIGRATOIRES LIÉS À UNE DÉGRADATION ENVIRONNEMENTALE

Le chapitre précédent a fait le point sur l'émergence et l'évolution de la notion d'adaptation face aux changements climatiques et face aux migrations environnementales. Il apparaît clair que les flux migratoires liés à l'environnement posent un défi important en termes d'adaptation. Les différentes stratégies pouvant être mises de l'avant ont le potentiel de réduire les effets négatifs des migrations environnementales et même, d'accroître les bénéfiques pouvant être tirés des flux migratoires (Raleigh et autres 2008, pp. 37-38). Certains insistent sur l'importance du rôle des communautés locales pour gérer l'enjeu migratoire, à la fois dans les régions d'accueil et dans les régions d'origine (Asia-Pacific RCM Thematic Working Group on International Migration including Human Trafficking 2012, p. 261). Néanmoins, les différents sommets et forums internationaux traitant de la question de l'adaptation ont rencontré certaines difficultés au fil des ans, rappelant la nécessité de redoubler d'efforts face à cette problématique.

Le chapitre qui suit portera sur l'étude et la compréhension des stratégies d'adaptation mises de l'avant dans certains pays face aux flux migratoires environnementaux. C'est dans cette section que seront présentés les cas retenus pour l'analyse, soient le Bangladesh et la région du Sahel. Après avoir statué sur le cycle de vie des migrations, cette section dressera un profil sociodémographique, économique, politique et environnemental des cas retenus, pour ensuite présenter la problématique migratoire présente dans chacun des cas. Elle se concentrera enfin sur les stratégies développées face à l'afflux de migrants dans les régions de destination choisies par les migrants issus du Bangladesh et du Sahel. Ce chapitre fera donc la lumière sur des cas concrets de pays confrontés au phénomène des migrations environnementales et devant proposer des mesures d'adaptation.

3.1 Cycle de vies des migrations en lien avec les stratégies d'adaptation

Qu'elles soient permanentes, temporaires, internes ou internationales, les migrations environnementales évoluent au fil du temps. Cette situation trouve écho dans ce que la littérature appelle les facteurs répulsifs (*push factor*) et les facteurs d'attraction (*pull factor*). Les facteurs répulsifs et les facteurs d'attraction sont cumulatifs et ainsi, peuvent influencer de façon conjointe la décision des migrants. Les facteurs répulsifs peuvent être de l'ordre de la croissance démographique, des conditions de vie difficiles et de la répression politique, alors que les facteurs d'attraction s'inscrivent davantage dans une logique de liberté politique et de disponibilité des terres (Mc'Leman et Smit 2006, p. 39). Néanmoins, même si les facteurs d'attraction varient d'une région à l'autre, les migrations environnementales sont toutes influencées par un seul et même facteur répulsif qui empêche le maintien sur place, soit la rupture environnementale (Sward 2008, p. 1; Hermann et Svarin 2009, p. 1). Selon Homer-Dixon (1994, p. 20), cette approche tend à expliquer la différence entre les réfugiés et les migrants. En ce sens, les réfugiés sont confrontés au facteur répulsif de dégradation environnementale uniquement alors que les migrants agissent sous le coup d'une combinaison entre facteurs répulsifs et facteurs d'attraction. Quoique très courante dans l'étude des migrations, cette théorie est remise en question par certains auteurs, qui soutiennent que le modèle «push-pull» néglige les impacts positifs que peut avoir la migration sur le développement des régions d'accueil et ainsi, sur les dynamiques migratoires ultérieures (Jonsson 2010, p. 7). La figure 3.1. présente le cycle de vie des migrations environnementales, causé par le facteur répulsif environnemental, et l'interrelation entre chacune des phases.

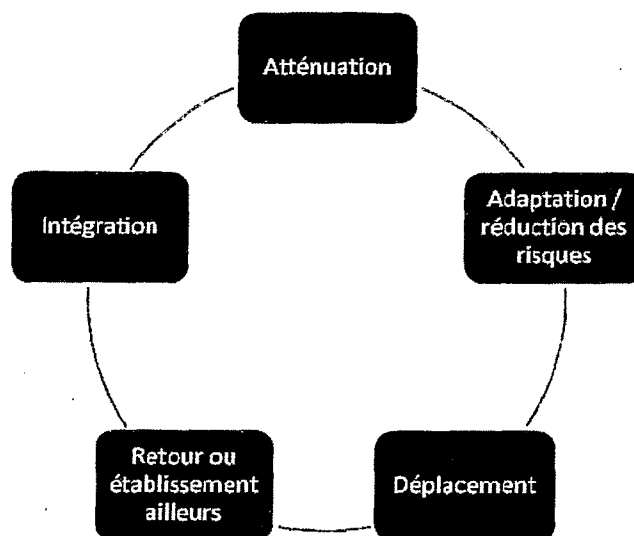


Figure 3.1 Cycle de vie des migrations environnementales

Source : MARTIN, Susan F. «Climate Change and International Migration», *The German Marshall Fund of the United States*, Juin 2010a, p. 2, [En ligne] adresse : http://www.gmfus.org/galleries/default-file/Martin_V3.pdf (Page consultée le 26 avril 2011)

Les quatre stades d'évolution, soient 1) la pré-migration et l'adaptation aux changements climatiques; 2) le déplacement; 3) le retour ou l'établissement ailleurs; 4) l'intégration, seront présentés et expliqués dans la section qui suit. Il apparaît toutefois important de mentionner d'entrée de jeu que les migrations environnementales ne traversent pas nécessairement les quatre phases d'évolution et qu'elles peuvent demeurer à l'un des premiers stades.

3.1.1 Pré-migration et adaptation aux changements climatiques

Cette première étape de pré-migration et d'adaptation aux changements climatiques s'insère dans une logique de prévention aux changements climatiques et réfère à la fois aux stratégies d'atténuation et d'adaptation. Qu'elles relèvent du niveau institutionnel, des développements technologiques, du développement des communautés ou de l'éducation et la sensibilisation, elles visent tout un objectif commun, soit d'accroître la résilience des communautés face aux changements climatiques grâce à la prévention et l'adaptation (Laczko et Aghazarm 2009c, p. 25).

Présentés au chapitre 2, les Programmes d'action nationaux d'adaptation (PANA) sont un exemple clair de stratégie mise de l'avant lors des premières étapes des migrations environnementales. En effet, ils appuient l'élaboration de mesures pouvant atténuer les effets de changements climatiques ou renforçant la capacité d'adaptation des communautés, spécialement celles issues des PMA (Programmes d'action nationaux d'adaptation 2010). D'ailleurs, les lignes directrices pour l'établissement de PANA mentionnent expressément que les activités prioritaires financées par le FEM sont «celles dont tout nouveau retard dans la mise en œuvre pourrait accentuer la vulnérabilité ou se traduire à un stade ultérieur par un accroissement des coûts» (Groupe d'experts pour les pays moins avancés 2002, p. 1), révélant l'importance des actions mises en place à ce stade dans le but d'éviter toute aggravation de la situation.

Afin d'éviter qu'il y ait déplacement de population suite à une crise environnementale, une forte volonté politique est nécessaire dans le but de mener des actions efficaces et adéquates en termes d'adaptation et d'atténuation. Les facteurs temps et ressources s'avèrent également importants pour protéger l'environnement de dégradations futures et pour accroître la résilience des communautés (Martin 2010a, p.1).

3.1.2 Déplacement

La seconde étape est celle du déplacement, où en l'absence de solutions efficaces aux changements climatiques, certaines personnes fuient leur lieu de domicile, souvent ravagé par les effets négatifs des changements climatiques. Les migrations peuvent prendre diverses formes, notamment en termes de durée (permanentes/temporaires), de distance parcourue (internes/internationales) et de planification (spontanées/planifiées) (Laczko et Aghazarm 2009c, p. 360).

Les migrations environnementales peuvent s'apparenter aux migrations de main d'œuvre, caractérisées par une quête pour de meilleures conditions de vie, ou encore aux déplacements internes ou de réfugiés, où les migrants tentent de fuir une situation qui échappe à leur contrôle (Martin 2010a, p. 2). Cette distinction rappelle l'importance de la mise en place de politiques tenant compte des spécificités de chaque situation, dans le but

d'assurer le succès et l'efficacité des mesures visant à réduire les effets négatifs que peuvent avoir les migrations environnementales.

3.1.3 Retour ou établissement ailleurs

Suite aux déplacements de population causés par les changements climatiques, lesquels représentent la deuxième phase du cycle des migrations environnementales, s'ensuit l'étape du retour ou de l'établissement ailleurs. Il s'agit d'une étape cruciale où les migrants sont appelés à faire le choix entre le retour à la maison, lorsque cela est rendu possible, et l'établissement dans un nouveau lieu de vie. Les migrants sont enclins à retourner à leur lieu de vie original notamment lorsque les conditions environnementales se sont améliorées suffisamment (Laczko et Aghazarm 2009c, p. 360). Cet état de fait rappelle le rôle prépondérant joué par les politiques d'adaptation aux changements climatiques mises en place dans les régions d'origine, lesquelles ont le potentiel de limiter l'étendue des migrations environnementales.

Outre les stratégies d'adaptation aux changements climatiques, à vocation davantage environnementale, les politiques d'accueil des migrants dans les régions de destination peuvent avoir un fort impact sur l'avenir des populations déplacées. Par exemple, les politiques d'immigration ainsi que les mesures touchant l'accès à la terre, le bien-être social, l'immobilier et l'emploi peuvent favoriser l'établissement pour les migrants dans leur nouveau milieu de vie (Martin 2010a, p. 2).

Tel que mentionné au chapitre 1, peu d'informations sont disponibles en ce qui concerne certains aspects des migrations, comme la trajectoire ou le type de migration le plus fréquemment observé. Avec ce manque de renseignements concrets et tangibles, il s'avère difficile de développer un cadre de politiques solide en matière de migrations environnementales (Martin 2010a, p. 2). Cette situation compromet actuellement la réussite des politiques mises en place en réponse aux migrations environnementales, tel que prévu au troisième stade d'évolution des migrations.

3.1.4 Intégration

Le dernier stade d'évolution des migrations environnementales est l'intégration des migrants environnementaux dans leur nouveau lieu de domicile, ou encore dans leur lieu de domicile d'origine, lorsqu'ils ont pu y retourner. Cette intégration est facilitée par les politiques destinées à assurer des conditions de vie favorables pour les migrants ainsi qu'une sécurité accrue (Martin 2010a, p. 2). Cette dernière étape dans le cycle de vie des migrations rappelle le cercle formé par chacun des stades d'évolution, alors que l'intégration donne lieu à la mise en œuvre de nouvelles politiques d'adaptation et d'atténuation aux changements climatiques. Celles-ci ont en effet pour objectif de prévenir et de réduire les risques liés à de nouvelles crises environnementales.

Bref, les migrations environnementales traversent plusieurs étapes au cours de leur évolution, laquelle peut d'ailleurs s'échelonner sur plusieurs années. L'étude de l'évolution des migrations environnementales démontre l'importance des politiques mises en place tout au long du processus migratoire, qu'elles soient préventives ou réactives. La partie qui suit présentera deux cas particuliers, le Bangladesh et la région du Sahel, où des dégradations environnementales soutenues ont forcé le départ de milliers de personnes vers de nouvelles contrées, soulignant du même coup la question de l'adaptation.

3.2 Cas du Bangladesh

Couvrant une superficie de 143 998 km², le Bangladesh est un petit pays d'Asie partageant une frontière étendue avec l'Inde ainsi qu'une petite frontière avec le Myanmar. Le Bangladesh est traversé par trois fleuves qui se jettent tous dans le Golfe du Bengale, soient le Gange, le Brahmapoutre et le Meghna. La figure 3.2. représente la carte géographique du Bangladesh et met notamment en relief les différentes régions et villes du pays. Les villes assorties d'un carré jaune, c'est-à-dire Dhaka, Khulna et Chittagong, sont les principaux centres urbains d'envergure, avec une population de plus d'un million d'habitants chacun. La capitale bangladaise Dhaka a doublé de population entre 1990 et 2000 et compte à elle seule près de quatorze millions d'habitants. Au cours des dernières années, le pays a été fortement secoué par divers événements climatiques comme la montée du niveau des eaux, l'érosion des berges et les cyclones (Alam 2003, p.

425). Les conditions environnementales peu favorables ont rendu le maintien sur place difficile pour de nombreux Bangladais, qui ont alors décidé de migrer vers les centres urbains du Bangladesh ou encore de traverser la frontière indienne.

Pour bien comprendre la situation du Bangladesh en termes de migrations environnementales et de stratégies d'adaptation, il s'avère d'abord important de s'attarder en détails sur les aspects suivants, soient le profil sociodémographique, les principales activités économiques du pays, le climat et l'environnement, l'historique des migrations et le profil des migrants.

3.2.1 Profil sociodémographique

Avec une population de plus de 162,2 millions de personnes, le Bangladesh figure au septième rang mondial en termes de démographie, malgré un territoire restreint (Central Intelligence Agency 2011). En cinquante ans, la densité de population est passée de 285 à 975 personnes par km² (Alam 2003, p. 426). Cela fait du pays l'un des plus densément peuplés au monde, derrière des États au territoire encore plus limité comme Monaco, Hong Kong et le Vatican (Mahr 2011). Malgré une population rurale à 77% (Hermann 2009, p. 3), le Bangladesh affiche, à l'instar de nombreux autres pays, un taux d'urbanisation croissant d'année en année, lequel est évalué à 3,1% en 2010. Cette tendance risque de s'accroître au cours des prochaines décennies. Par exemple, estimée à quatorze millions en 2009 (Herman 2009, p. 3), la population de Dakha est appelée à

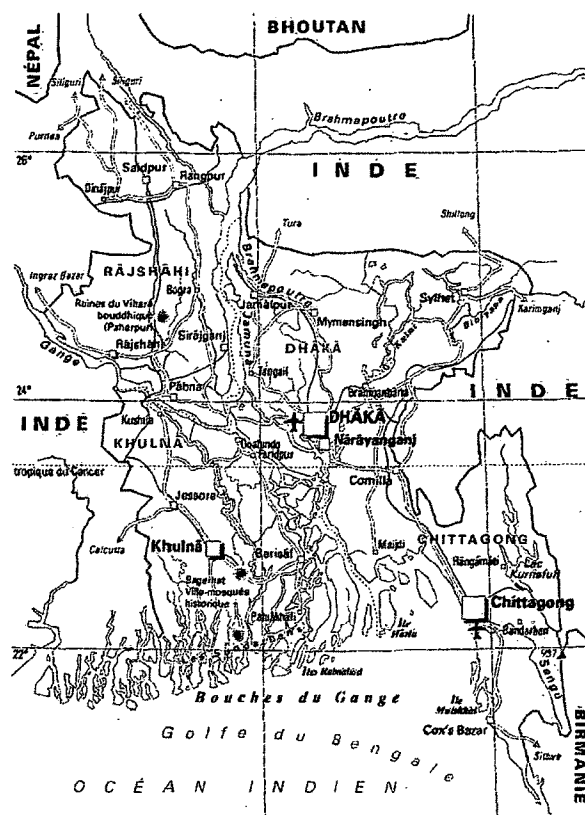


Figure 3.2 Carte du Bangladesh

Source : LEXILOGOS. *Carte du Bangladesh*, s.d., [En ligne] adresse ; <http://eur.il.yimg.com/eur.yimg.com/i/fr/enc/jpeg/cartes/bc020f0.jpeg> (Page consultée le 15 août 2011)

augmenter jusqu'à vingt-deux millions d'habitants en 2025 (Smith 2010, p. 33). Les prédictions soutiennent d'ailleurs que le Bangladesh deviendrait un pays à majorité urbaine entre 2040 et 2045 pour la première fois de son histoire (United Nations Department of Economics and Social Affairs 2010).

Cette situation pose un obstacle pour le Bangladesh puisque l'urbanisation croissante s'accompagne généralement d'une plus forte pression sur les infrastructures et d'une pauvreté grandissante (Hossain 2006, p. 1). Malgré une croissance économique encourageante et un PIB par habitant en hausse continue, estimé en 2009 à 580\$, le Bangladesh fait actuellement face à des défis de taille en termes de pauvreté alors que 40% de la population vit sous le seuil de la pauvreté (World Bank 2011). Cette situation peut s'expliquer en partie par la croissance de la population urbaine. En effet, l'afflux de population vers les zones urbaines accroît la pression sur les emplois trop peu nombreux pour satisfaire la demande, ce qui fait en sorte que de nombreux Bangladais n'ont d'autres choix que de se tourner vers le secteur informel (Hermann 2009, p. 12). De plus, ce sous-emploi se traduit par une situation où 40% de la main d'œuvre est occasionnelle et n'effectue que quelques heures de travail par semaine. Qui plus est, une urbanisation galopante pourrait accentuer cette tendance si aucune mesure n'est mise en place en termes d'emploi et de logement. Des transformations majeures dans les secteurs d'activités sont également anticipées à l'aube d'une tendance démographique urbaine.

3.2.2 Principales activités économiques

Le Bangladesh affiche un taux de croissance estimé à environ 6% par année (Central Intelligence Agency 2011). En 2009, le PIB était évalué à 89,4 milliards de dollars (World Bank 2011). À l'instar des économies des pays les moins développés, l'économie bangladaise se caractérise par la prédominance du secteur agricole (Hermann 2009, p. 1). La production de riz représente la principale activité agricole (Asia-Pacific RCM Thematic Working Group on International Migration including Human Trafficking 2012, p. 33). L'agriculture bangladaise est relativement moderne, comme en témoignent l'utilisation généralisée de la machinerie agricole, la consommation accrue de fertilisants et le recours à des systèmes d'irrigation efficaces (Hermann 2009, p. 4). La figure 3.3.

présente la proportion de travailleurs œuvrant dans les principaux secteurs d'activités au Bangladesh.

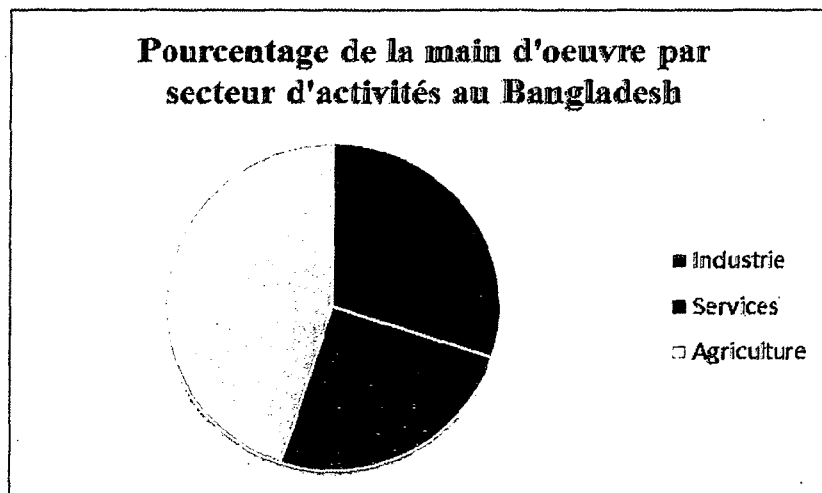


Figure 3.3 Pourcentage de la main d'oeuvre par secteur d'activités au Bangladesh

Source : CENTRAL INTELLIGENCE AGENCY. *The World Factbook. Bangladesh, 2011*, [En ligne] adresse : <https://www.cia.gov/library/publications/the-world-factbook/geos/bg.html> (Page consultée le 16 août 2011)

La tendance actuelle laisse néanmoins présager une augmentation de la productivité principalement dans les industries, ce qui se traduit par une forte demande de main d'œuvre dans les villes (Hermann 2009, p. 2). Depuis quelques années, le secteur agricole a rencontré certaines difficultés, notamment en raison de la dégradation environnementale qui rend certains terrains agricoles incultivables et de la perte de terrains cultivables attribuée à certains projets de développement comme la construction de routes (Alam 2003, p. 426). La production de riz témoigne de cette réalité, alors qu'elle ne suffit plus à combler les besoins de la population. Le Bangladesh est donc contraint à importer du riz, ce qui a pour effet de rendre des milliers de personnes dépendants des aléas du marché (Poncelet 2009, p. 19). D'ailleurs, entre 1989 et 2009, la proportion que représente le secteur agricole dans le PIB total du pays a fortement diminué, passant de 30,4% à 18,7% du PIB (World Bank 2011). Le secteur industriel a su davantage profiter de cette perte de vitesse du secteur agricole que le secteur des services grâce à une forte productivité du secteur manufacturier et plus spécifiquement de l'industrie du textile. Ainsi, les industries représentent un secteur employant de plus en plus d'individus, lesquels délaissent les

emplois agricoles pour travailler dans les industries florissantes. Cela fait du Bangladesh un des rares pays les moins développés avec un secteur manufacturier aussi vigoureux (Hermann 2009, p. 10). Il faut néanmoins rappeler que le secteur des services est l'un des plus importants en termes de PIB au Bangladesh (World Bank 2011).

3.2.3 Climat et environnement

De par sa forte densité de population, le Bangladesh figure parmi les pays les plus durement touchés par les changements climatiques. Entre 1991 et 2010, le pays apparaissait au premier rang du Climate Risk Index évaluant la vulnérabilité des populations et le niveau d'exposition aux changements climatiques (Harmeling 2011, p. 9). Sa densité de population élevée suppose un plus grand nombre de personnes vulnérables aux changements climatiques (Panda s.d., p. 6). Cette vulnérabilité s'explique par divers facteurs. D'abord, il est important de bien comprendre le climat qui caractérise le Bangladesh. Il s'agit d'un climat tropical de mousson, qui donne lieu à de fortes variations en ce qui concerne les précipitations. Cette forte variabilité des précipitations contribue à accroître la vulnérabilité de la population bangladaise. La saison de la mousson s'accompagne d'un niveau de précipitations très élevé et de forts vents, alors que la saison sèche se définit par un faible niveau de précipitations (Hermann 2009, p. 7). La saison de la mousson donne généralement lieu à de fortes inondations au Bangladesh, faisant en sorte que jusqu'à 20% de la superficie du territoire bangladais est inondé à chaque année. Au fil du temps, les Bangladais ont développé des stratégies d'adaptation pour faire face à cette problématique, telles que l'élévation des maisons et l'ajustement des fermes (Walsham 2010, p. 9). Il arrive toutefois que des inondations plus importantes liées à la mousson viennent fragiliser ces installations, comme ce fut le cas en 1988 et en 1998. De plus, la période qui suit la mousson entre les mois d'octobre et de décembre donne généralement lieu à une situation de crise liée à la dégradation des récoltes dans les régions du nord-ouest du Bangladesh, phénomène appelé syndrome de Monga (Organisation internationale pour les migrations 2008c, p. 93). Cela entraîne une chute du taux d'emploi, enjoignant plusieurs Bangladais à migrer vers les villes. Les changements climatiques risquent d'accroître cette tendance en donnant lieu à des périodes de mousson plus intenses en précipitations (Walsham 2010, p. 11). L'avènement des changements

climatiques a également généré une modification du cycle des saisons, lequel est passé de six à trois saisons (Poncelet 2009, p. 10).

Les changements climatiques se font également ressentir en ce qui concerne le niveau des eaux, en forte hausse en raison de l'accroissement des températures et de la fonte des glaciers. Le Bangladesh est d'autant plus vulnérable à ces phénomènes qu'il est situé sous le niveau de la mer et que 30% de son territoire est composé de zones côtières (Panda s.d., p. 7). Trente-cinq millions d'habitants vivent dans ces régions côtières fragiles. Déjà confronté à des inondations récurrentes liées à la mousson, le Bangladesh assiste impuissamment à cette hausse du niveau de la mer, laquelle entraîne d'importantes inondations ainsi que la perte de terrains cultivables pour les Bangladais (Hermann 2009, p. 9). Cette montée des eaux se répercute également sur l'état des berges, confrontées à une problématique majeure d'érosion. Celle-ci se définit comme étant l'action par laquelle les composantes du sol sont arrachées sous l'effet du vent et des marées. Ainsi, sous l'action continue de la mer, les côtes du Bangladesh rétrécissent et se dégradent à un rythme inquiétant. Entre 1982 et 1992, le territoire bangladais aurait rétréci de 0,6%, ce qui force plusieurs populations à se déplacer (Hermann 2009, p. 9). La construction du barrage indien Farakka, achevée en 1975, n'est pas étrangère à ce phénomène d'érosion accélérée. Elle a contribué à réduire le débit d'eau au Bangladesh, donnant lieu à un stress hydrique dans certaines régions du pays (Reuveny 2008, p. 5). De plus, suite à la construction du barrage, le Bangladesh a dû faire face à la salinisation de l'eau potable et à des problématiques d'érosion et de détérioration des sols qui en ont découlé.

Cette hausse du niveau de la mer favorise aussi l'accroissement de la vulnérabilité du Bangladesh face aux événements climatiques extrêmes comme les cyclones puisque les mécanismes de défense naturels comme les arbres et les mangroves sont détruits sous l'effet de la montée du niveau de la mer. D'ailleurs, le Bangladesh serait sujet à être confronté à au moins un cyclone par année (Emdad Haque 1997, p. 182). Les cyclones s'accompagnent généralement de forts vents et de vagues atteignant plus de sept mètres de hauteur (Walsham 2010, p. 11). En 2009, le pays a d'ailleurs été frappé par le cyclone Aila, qui a coûté la vie à 193 personnes et déplacé 400 000 autres (Equity BD 2011, p. 2).

1 700 km de digues ont été partiellement détruites lors du passage du cyclone, endommageant du même coup plusieurs habitations, routes et écoles (Leighton et autres 2011, p. 27). La situation était d'autant plus problématique que l'entretien des digues a été inadéquat depuis leur construction dans les années 1960. Au lendemain du passage de la tempête, les autorités n'ont pu reconstruire toutes les digues touchées par le cyclone, laissant présager une récurrence du phénomène. Au fil du temps, le Bangladesh est néanmoins parvenu à développer un système d'alerte plus efficace afin de faire face aux tempêtes adéquatement.

Par ailleurs, le taux de pauvreté demeure élevé au Bangladesh et cette pauvreté est exacerbée par la problématique des changements climatiques. De fait, la plupart des Bangladais vivant en situation de pauvreté habitent les régions les plus vulnérables aux changements climatiques comme les régions côtières, souvent menacées par les cyclones, et les plaines inondables (Walsham 2010, p. 8). De plus, la récurrence élevée des événements climatiques extrêmes tend à expliquer le faible développement du secteur agricole et l'insécurité alimentaire qui assaille le Bangladesh (Hermann 2009, p. 7).

3.2.4 Historique des migrations

Les flux migratoires ont transformé au fil du temps la structure démographique bangladaise. De fait, plusieurs migrants étrangers ont vu en le Bangladesh une terre d'accueil et d'exil, alors que plusieurs Bangladais ont pour leur part quitté le pays afin de s'établir ailleurs. L'origine de cet enjeu migratoire remonte à plusieurs siècles, alors que le pays était sous l'emprise coloniale britannique. Durant cette période, plusieurs travailleurs sri-lankais et indiens se sont établis au Bangladesh, notamment dans le but de travailler dans l'industrie florissante du thé (Sikder s.d., p. 1). L'époque coloniale a également donné lieu à la migration de nombreux Bangladais vers l'Inde et le Myanmar. À partir de 1947, les flux migratoires ont décliné en importance en raison de la décolonisation enclenchée par de nombreux États asiatiques qui décident de mettre de l'avant des mécanismes nationaux de régulation pour restreindre les migrations. Néanmoins, la migration est, depuis longtemps, une stratégie d'adaptation privilégiée au Bangladesh afin de faire face aux divers bouleversements.

Le phénomène migratoire prend racine dans la situation géographique particulière du Bangladesh, puisque le pays est presque entièrement enclavé dans l'Inde (voir figure 3.2., p. 62). Cela a d'ailleurs façonné les relations indo-bangladaises, lesquelles sont d'une importance majeure encore aujourd'hui. Le Bangladesh a fait partie intégrante de l'Inde jusqu'en 1947, année marquant la partition de l'Inde et ainsi, la création du Pakistan. Le Bangladesh demeure alors sous le joug du Pakistan jusqu'en 1971, où le Bangladesh acquiert son indépendance suite à une guerre de sécession soutenue par l'Inde (Alam 2003, p. 423). Au lendemain des affrontements entre les forces indépendantistes et l'armée pakistanaise, l'Inde décide de porter assistance aux Bangladais qui tentent de fuir leur pays vers l'Inde. Les deux pays en viennent même à la conclusion du Traité pour l'amitié, la coopération et la paix, lequel soutient que l'Inde accepte la responsabilité qui lui incombe pour tout migrant ayant entré en Inde avant le 24 mars 1971. Au fil des ans, la migration de milliers de Bangladais vers l'Inde est devenue un phénomène courant, ce qui complexifiera les relations indo-bangladaises. Cela a fait en sorte que l'Inde est le sixième pays avec le plus grand nombre d'immigrants, estimé à 6,3 millions en 2000 (Sarkar s.d., p. 1). De ce nombre, 61% proviennent du Bangladesh (Asia-Pacific RCM Thematic Working Group on International Migration including Human Trafficking 2012, p. 58). Cette tendance migratoire s'explique par la proximité géographique, mais également par les mœurs et culture similaires. La situation géographique du Bangladesh fait en sorte que les migrants qui décident de quitter le pays ont tendance à se tourner vers leur voisin indien, enraciné dans une culture démocratique, plutôt que vers leur voisin birman, caractérisé par un régime dictatorial puissant (Carney 2011).

Aujourd'hui, le taux de migration net, qui calcule la différence entre le nombre de personnes immigrant dans un pays et le nombre de personnes quittant le dit pays, se chiffre à -4,0 au Bangladesh, signifiant un nombre plus élevé de Bangladais traversant les frontières internationales afin de s'établir ailleurs (Asia-Pacific RCM Thematic Working Group on International Migration including Human Trafficking 2012, p. 32). Entre 600 000 et 1 million de Bangladais ont recours à la mobilité humaine à chaque année en raison d'événements climatiques extrêmes (Equity BD 2011, p. 2). Tel qu'expliqué

précédemment, divers facteurs peuvent influencer la décision des migrants de quitter leur lieu de domicile. Souvent, les migrants ne pointent pas le facteur environnemental comme étant à l'origine de leur déplacement, mais font référence à des impacts des changements climatiques sur leur environnement, comme la dégradation des sols (Poncelet 2009, p. 9). La dégradation environnementale soutenue, tout comme le manque de perspective d'avenir lié au secteur agricole, représentent les facteurs répulsifs qui rendent le maintien sur place difficile pour de nombreux Bangladais, qui optent alors pour la migration vers les centres urbains du Bangladesh ou de l'Inde. Par exemple, les problèmes d'approvisionnement en eau liés à la construction du barrage Farakka a contraint des milliers de Bangladais à migrer vers la région indienne voisine du Bengale de l'Ouest (Reuveny 2008, p. 5). Certains facteurs d'attraction influencent aussi les migrants dans leur décision, comme le fleurissement du secteur non-agricole et les opportunités d'emploi accrues dans les villes (Hermann 2009, p. 3).

Certains migrants se déplacent donc vers la capitale bangladaise Dhaka, en forte croissance démographique. D'autres décident plutôt de s'installer en Inde, et ce en raison de la forte densité de population qui caractérise le Bangladesh. Même si certains auteurs affirment que les migrations environnementales sont davantage d'ordre interne au Bangladesh (Poncelet 2009, p. 9), d'autres sont d'avis que la tendance migratoire vers l'Inde risque de s'accroître d'ici quelques années alors que les centres urbains bangladais, déjà surpeuplés, peinent à absorber les flux migratoires (Alam 2003, p. 425). L'âge médian des migrants, estimé à 23,3 ans, démontre que le Bangladesh se caractérise par une pyramide des âges où la population est majoritairement jeune. Selon certains, la propension à migrer serait plus forte chez les jeunes, désireux d'améliorer leurs conditions de vie (Sikder s.d., p. 1).

3.2.5 Stratégies d'adaptation aux migrations

Malgré le peu de reconnaissance internationale accordée aux migrations environnementales, le Bangladesh a agi dans le sens d'une prise en compte du phénomène grâce à l'adoption de sa plus récente Stratégie et plan d'action sur les changements climatiques en 2009. Ce plan prend note des effets des changements

climatiques sur les déplacements de population en affirmant que «l'accroissement de l'érosion et la salinisation de territoires côtiers risquent de donner lieu au déplacement de centaines de milliers de personnes, alors contraintes de migrer vers la région de Dhaka ou vers d'autres zones urbaines avoisinantes» (Government of the People's Republic of Bangladesh 2009, p. 14). Il va même jusqu'à affirmer que si la montée du niveau de la mer est plus importante qu'anticipée et qu'il n'y a pas de stratégie d'adaptation mise en place en zones côtières, six à huit millions de personnes pourraient migrer d'ici 2050, nécessitant du même coup un rétablissement ailleurs (Government of the People's Republic of Bangladesh 2009, p. 14). Référant textuellement aux réfugiés environnementaux, le plan dit prévoir une intégration efficace de ces individus en assurant à ceux-ci une formation adéquate (Government of the People's Republic of Bangladesh 2009, p. 17). Il apparaît donc que l'État bangladais est conscient de l'importance du phénomène migratoire avec l'intensification et l'accroissement des changements climatiques. Toutefois, au fil du temps, les migrants bangladais risquent d'opter davantage pour l'Inde en raison de la densité de population grandissante, offrant peu de possibilités de maintien sur place. En ce sens, il s'avère nécessaire de porter notre attention sur les stratégies mises en place en Inde pour s'adapter à ces flux migratoires.

Longtemps considérée comme une terre d'accueil pour de nombreux réfugiés bangladais, l'Inde a opéré un changement de garde à cet égard dès le milieu des années 1980. Aux yeux de plusieurs, il s'agit d'un retournement de situation surprenant étant donné les liens culturels, linguistiques et historiques qui unissent les deux États (Jones 2009, p. 291). N'étant pas partie à la Convention relative au statut des réfugiés, l'Inde tarde toujours à adopter une législation entourant la reconnaissance des réfugiés, donnant lieu à des actions réactives aux flux migratoires observés aux frontières (Panda s.d., p. 16). Il est difficile d'établir statistiquement l'ampleur des migrations provenant du Bangladesh. Les États indien et bangladais peinent à gérer la question des migrations environnementales. Cela s'explique d'abord par l'incertitude entourant le lien de causalité entre le changement climatique et la migration ainsi que par le manque d'informations sur les migrations environnementales entre le Bangladesh et l'Inde et leur ampleur (Panda s.d., p. 19). De plus, l'Inde envisage la question migratoire comme étant un enjeu politique et

l'aborde strictement d'un point de vue sécuritaire. En ce sens, la migration n'est pas perçue comme étant une stratégie d'adaptation aux changements climatiques pour le peuple bangladais. Enfin, l'absence de reconnaissance internationale du phénomène fait en sorte que l'Inde n'a aucune obligation légale d'aborder la question (Panda s.d., p. 19). Les gouvernements bangladais et indien adoptent donc des stratégies laxistes à l'égard du phénomène. D'une part, le gouvernement bangladais tend à minimiser l'étendue du phénomène et d'autre part, l'État indien manipule les données selon ses besoins (Homer-Dixon 1994, p. 22).

L'Inde a néanmoins adopté une série de mesures d'adaptation visant à restreindre l'immigration. «Les politiques de restriction migratoire consistent à empêcher la migration par des actions de contrôle qui peuvent déboucher sur des mesures judiciaires et l'expulsion de l'immigré.» (Marmorá 2002, p. 172). Ces mesures ne s'attaquent pas strictement au phénomène des migrations environnementales, mais plutôt à l'ensemble des flux migratoires présents en Inde. Conscient des risques sécuritaires que poseraient une immigration musulmane massive, mais également un éventuel accroissement des flux migratoires liés aux changements climatiques, l'État indien s'affaire à ériger depuis 1986 une immense clôture de plus de 3000 kilomètres sur sa frontière avec le Bangladesh afin de contrer l'immigration illégale sud-asiatique. Le projet a gagné en ampleur au lendemain du 11 septembre 2001, alors que l'Inde s'est mise à considérer les conflits régionaux avec le Bangladesh comme faisant partie d'une mouvance terroriste (Jones 2009, p. 291). Cette rhétorique a justifié l'intensification des activités quant à la construction de la frontière clôturée afin de prévenir une escalade de violences (Jones 2009, p. 291). En ce sens, la construction du mur apparaît comme une politique migratoire percevant l'immigration comme étant un problème, voire une menace (Marmorá 2002, p. 172). Le gouvernement indien a mandaté l'armée de protéger la frontière, donnant lieu à des incidents meurtriers d'année en année. La création d'une telle frontière tend à complexifier la relation indo-bangladaise, déjà mise à mal par un passé tumultueux. Plusieurs décrivent la décision indienne d'aller de l'avant avec ce projet, qualifiant l'initiative de forteresse ou de «nouveau Mur de Berlin» (Carney 2011).

L'idée a pris forme durant les années 1960 alors que les politiciens régionaux d'Assam s'avouaient favorables à la création d'un mur séparant la région du Pakistan de l'Est (Shamshad 2008, p. 1). À cette époque, le gouvernement d'Assam s'est démontré profondément hostile aux immigrants affluant dans la région en déportant ceux qui s'y étaient établis depuis 1951. Plutôt que d'enrayer le phénomène migratoire, le projet de barrière a encouragé la formation de groupes de facilitation, communément appelés coyotes, qui, en échange d'une compensation financière, aident les migrants à traverser la frontière, souvent en payant les gardes frontaliers dans le but de laisser passer les migrants. Cette pratique courante aux abords de la frontière américano-mexicaine est en effervescence au Bangladesh et pose un problème de taille en termes de violation des droits humains. En effet, il s'avère que les migrants dans l'incapacité de payer le facilitateur sont souvent dénoncés aux gardes frontaliers et sont alors pourchassés par ces derniers. D'ailleurs, au cours des dix dernières années, plus de mille personnes ont été assassinées par les gardes frontaliers à la frontière indo-bangladaise (Shamshad 2008, p. 1).

Le Bangladesh est donc le théâtre d'une dégradation environnementale soutenue qui contraint des milliers de personnes à migrer soit vers les villes avoisinantes, soit vers l'Inde. Cette migration internationale vers l'Inde soulève beaucoup de préoccupations, notamment en termes de menace à la sécurité régionale (Norwegian Refugee Council 2011, p. 9). En réponse à ce phénomène, l'Inde a mis de l'avant des politiques de restriction migratoire. Aux dires de certains, les mesures prévues par le gouvernement indien et l'absence d'un cadre législatif entourant l'afflux de migrants laissent croire que l'Inde n'a pas les outils nécessaires pour gérer une éventuelle crise migratoire (Panda s.d., p. 17). Les politiques restrictives prévues par le gouvernement indien ont des impacts importants sur la population et sur l'environnement, lesquels seront présentés au chapitre suivant.

3.3 Cas des pays du Sahel

Tiré de l'arabe *Sahil* et qui signifie «côte» ou «rivage», le mot Sahel désigne une «vaste aire aride qui borde le sud du Sahara de la côte Atlantique (Sénégal, Mauritanie) à l'océan indien (Érythrée, Éthiopie)» (SOS Sahel s.d.). Les pays faisant partie du Sahel divergent selon les auteurs. Pour les fins de ce travail, les pays faisant part du Comité Inter-États de Lutte contre la Sécheresse au Sahel (CILSS) et participant au forum du Club du Sahel seront à l'étude, soient le Burkina Faso, le Cap-Vert, la Gambie, la Guinée-Bissau, le Mali, la Mauritanie, le Niger, le Sénégal et le Tchad. D'une superficie totale de 7,4 millions de km², il

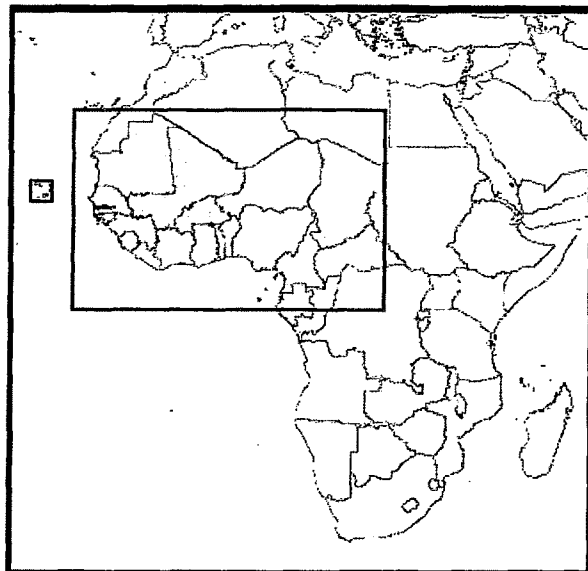


Figure 3.4 Carte des pays du Sahel

Source : PROGRAMME DES NATIONS UNIES
POUR L'ENVIRONNEMENT. Sécurité des
moyens d'existence. Changements
climatiques, migrations et conflits au Sahel,
novembre 2011, Genève, p. 13.

s'agit d'une zone géographique de transition entre le climat désertique du nord de l'Afrique et le climat tropicale humide du Sud de l'Afrique, où le cycle des pluies est fortement irrégulier. La figure 3.4 présente, dans l'encadré rouge, la région couverte par le Sahel. Depuis les années 1970, la région est affectée par une situation de sécheresse récurrente, en raison de la faiblesse des précipitations, qui se traduit par la décimation des troupeaux et la stérilisation de nombreuses terres agricoles (SOS Sahel s.d.). Cela force de nombreux Sahéliens à migrer vers les centres urbains afin de s'adapter aux impacts des changements climatiques.

Cependant, les migrations environnementales sont un phénomène complexe dans la région du Sahel en raison de l'historique de mobilité qui caractérise ces pays. Il apparaît donc ardu de distinguer les migrations liées à la dégradation environnementale des migrations traditionnelles. La situation des migrations environnementales chez les pays du Sahel ne pourrait donc être comprise adéquatement sans l'analyse du profil

sociodémographique de cette région, la description des activités économiques, l'étude du climat, l'historique de migrations et la présentation du profil des migrants. Puisque la région du Sahel regroupe plusieurs pays aux spécificités *nationales*, cette analyse tiendra compte de données nationales et régionales. L'analyse de la situation migratoire dans la région du Sahel sera donc différente de celle effectuée pour le Bangladesh, alors que les données étaient d'ordre national. Une compréhension de ces aspects permettra une analyse plus pointue des stratégies d'adaptation mises en place en réponse aux migrations environnementales en provenance des pays du Sahel.

3.3.1 Profil sociodémographique

Le continent africain est souvent décrit comme étant le continent des paysans. La région du Sahel traduit bien cette réalité. 70% de la population est établie en zones rurales, d'où l'importance des modes de vie traditionnels (PNUE 2011, p. 16). De plus, la région ne comprend aucune grande ville significative (Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest 2006, p. 10). À l'instar de nombreux autres pays, le Sahel est en profonde mutation démographique depuis les années 1970, alors que la densité de population est passée de 27,1 personnes par km² à 41 personnes par km² en 2010 (PNUE 2011, p. 16). Entre 2001 et 2010, le taux de croissance de la population a atteint 2,8% par année, comparativement à la moyenne annuelle mondiale établie à 1,2%. Cette forte croissance démographique s'accompagne de problèmes d'emplois très importants, notamment chez les jeunes, confrontés à un fort taux de chômage (Ammassari s.d., p. 18). Il arrive souvent que ces jeunes optent alors pour poursuivre des études à l'étranger et par la suite, s'établir de façon permanente. De plus, la tendance démographique actuelle tend à accentuer certaines problématiques déjà présentes dans la région, comme la déforestation, la pollution de l'eau et la dégradation des terres (Clark 2007, p. 12). Bref, cet accroissement de la population ne semble pas viable dans un contexte environnemental déjà sensible.

Depuis la décolonisation, les pays du Sahel ont fait face à plusieurs guerres civiles, conflits interétatiques et combats localisés (PNUE 2011, p. 25). Même si certaines rivalités interétatiques, comme celle opposant le Burkina Faso et le Mali, tiraient leur origine de situations de concurrence face aux ressources naturelles, les tensions

historiques, la mauvaise gouvernance, la corruption et l'héritage de l'époque coloniale sont les principales causes derrière les conflits majeurs ayant fait rage dans la région du Sahel (PNUE 2011, p. 25). Depuis quelques années, on assiste toutefois à l'augmentation des tensions de faible ampleur liées à la gestion et la propriété des ressources naturelles.

Les populations sahéniennes doivent composer avec des conditions de vie difficiles, où la pérennité de leurs moyens de subsistance est menacée. Le cas du Niger démontre très bien la précarité dans laquelle vit la population, alors qu'elle doit faire face à une insécurité alimentaire constante (Jonsson 2010, p. 13). En 2010, 20% de la population, soit environ 2,7 millions de personnes, avait besoin d'une aide alimentaire d'urgence (Organisation for Economic Co-operation and Development 2010). De plus, le Niger est le pays qui affiche le plus faible indice de développement humain (IDH), figurant au 177^e rang mondial.

3.3.2 Activités économiques

Après avoir connu deux décennies de croissance économique encourageante, au lendemain de leur indépendance dans les années 1960, les pays du Sahel ont été confrontés à d'importantes crises économiques durant les années 1980 et 1990 (Ammassari s.d., p. 17). Cette situation tire son origine des politiques de promotion des exportations et de spécialisation, qui ont plongé ces pays dans une situation de dépendance face aux produits transformés des pays industrialisés. Tout comme de nombreux pays en développement, les pays sahéniens vivent encore aujourd'hui cette situation de dépendance face aux produits importés, lesquels représentent 54,9% du PIB (PNUE 2011, p. 18).

Les pays du Sahel sont aux prises avec une pauvreté répandue à l'échelle de la région, le PIB par habitant étant établi à 903\$ en 2009 (PNUE 2011, p. 17). Qui plus est, 69% de la population sahénienne ne gagnait pas plus de 2\$ par jour la même année. Cette situation est due à la prédominance du secteur agricole dans cette région à majorité rurale, comme l'indique l'Annexe 2. Les activités issues de l'agriculture, de la pêche et de l'élevage représentent 28% du PIB des pays sahéniens. Qui plus est, les exploitants agricoles

pratiquent le pastoralisme, une technique qui s'appuie sur la transhumance et vise davantage à minimiser les risques et à atteindre une autosubsistance plutôt qu'à commercialiser les fruits de la récolte (Club du Sahel et de l'Afrique de l'ouest 2006, p. 6). Depuis une cinquantaine d'années, on assiste à une intensification de la production agricole et, ce faisant, à une réduction du couvert végétal et à une détérioration des sols (Hummel et autres 2012, p. 23). Les changements climatiques sont venus bouleverser ces secteurs d'activités fortement dépendants des conditions climatiques, notamment en ce qui concerne les précipitations (Scheffran et autres 2011, p. 4). La désertification grandissante, l'absence de changements dans les systèmes de production ainsi que la croissance démographique entraînent la perte de territoires agricoles productifs (Global Mechanism 2011, p. 24). La dégradation environnementale soutenue porte non seulement atteinte au secteur agricole, mais également à plusieurs autres secteurs comme le commerce, aux prises avec une baisse de l'achalandage (Warner et autres 2009, p. 9).

3.3.3 Climat et environnement

La région du Sahel se caractérise par une grande variabilité climatique (Jonsson 2010, p. 5). Alors que le phénomène des changements climatiques gagne en ampleur, il apparaît important de distinguer la variabilité climatique des changements climatiques, souvent confondus. La variabilité climatique ne cause pas de dégradation environnementale, mais exacerbe les processus déjà en cours, par exemple en termes de dégradation des sols. Les changements climatiques, quant à eux, entraînent des modifications sans précédent sur les écosystèmes, entraînant du même coup une dégradation environnementale (Jonsson 2010, p. 17). Le Sahel doit donc composer avec une forte variabilité climatique, qui se traduit par une accélération de la dégradation environnementale causée par l'activité humaine et par un stress quant aux ressources. Certains auteurs qualifient cet état de fait comme étant la condition sahélienne, laquelle se caractérise par une instabilité climatique, un cycle des pluies dérégulé et une sécheresse récurrente. Entre 1968 et 1985, le Sahel a vécu une grave sécheresse causée par un fort déficit des pluies. Depuis, le niveau de précipitations demeure anormalement bas d'année en année. Certains parlent même d'une véritable rupture climatique pour qualifier la situation qui prévaut depuis la sécheresse historique qui a frappé la région (Roquet 2008, p. 37). La désertification qui ravage le Sahel

s'accompagne de conséquences néfastes, comme la perte de rendement agricole, la modification des écosystèmes et l'augmentation de la pauvreté (Global Mechanism 2011, p. 24). Néanmoins, la végétation et les plantes indigènes ont su, au fil du temps, s'adapter à cette variabilité climatique et développer une certaine résilience.

L'avènement des changements climatiques n'a toutefois pas épargné l'Afrique et les pays du Sahel, d'ailleurs considérés comme étant l'épicentre des changements climatiques (PNUE 2011, p. 7). D'ailleurs, les changements climatiques devraient se manifester le plus intensément en Afrique, avec un accroissement moyen des températures 1,5 fois plus élevé que la moyenne mondiale (Tacoli 2009, p. 107). Cela s'explique par les conditions climatiques extrêmes qui caractérisent cette région et par la vulnérabilité démontrée par la population. Depuis les années 1970, période marquée par une sécheresse sans précédent, la température globale affiche une hausse marquée dans la région, comme le démontre clairement l'Annexe 3. Ce réchauffement a résulté en phénomènes climatiques plus intenses et fréquents. Par exemple, de graves périodes de sécheresse ont dévasté le pays depuis 1970. Ces sécheresses répétées ont eu de nombreuses répercussions sur l'environnement du Sahel, comme la diminution de la superficie du lac Tchad. La figure 3.5. fait état de l'évolution de la superficie du lac Tchad entre 1963 et 2001.

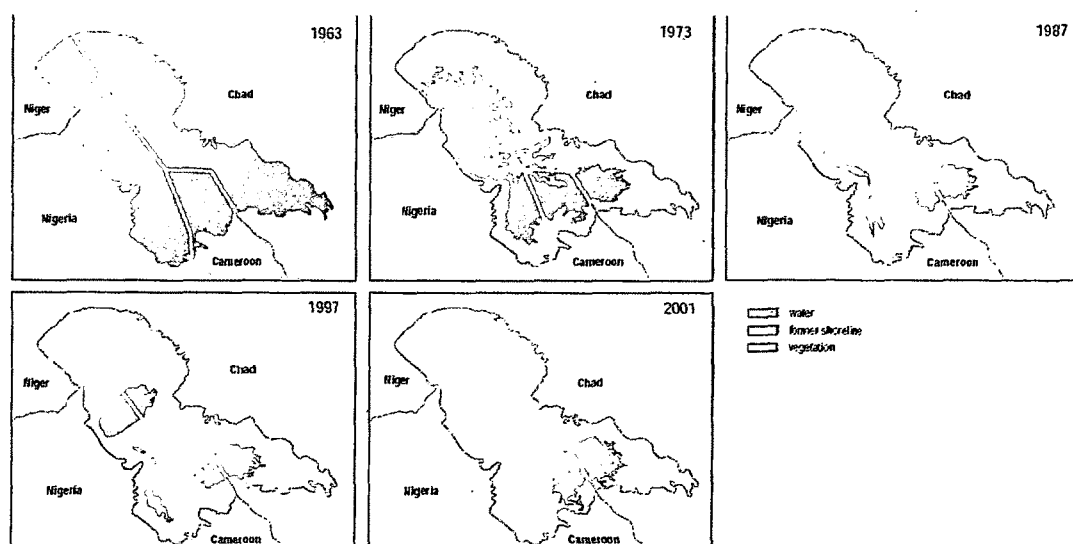


Figure 3.5 Évolution de la superficie du lac Tchad entre 1963 et 2001

Source : AFIFI, Tamer. « Niger Case Study Report », *Environmental Change and Forced Migration Scenarios*, 2009, p. 8.

Les sécheresses qui ont ravagé les pays du Sahel ont également donné lieu à la baisse des nappes phréatiques et à la réduction du pâturage, contribuant à la paupérisation des populations rurales et au déplacement massif de communautés (Global Mechanism 2011, p. 33). En plus de ces sécheresses, le Sahel continue d'être le théâtre d'inondations majeures. D'ailleurs, 54% de la population a été touchée par plus de cinq inondations importantes depuis 1985. Les précipitations sont également en augmentation depuis cette période. Le Sahel craint également une montée du niveau de la mer, qui toucherait jusqu'à trois millions de personnes (PNUE 2011, p. 8).

L'accès à l'eau est une autre composante fortement sensible aux changements climatiques dans la région du Sahel. La tendance actuelle prévoit que d'ici 2025, des pays du Sahel comme le Niger et le Burkina Faso seront en pénurie d'eau et devront composer avec 1000 à 1700 m³ d'eau annuellement par personne (Global Mechanism 2008, p. 25). Cet accès restreint à l'eau s'accompagne de répercussions sur les flux migratoires. En effet, :

le lien entre la migration et l'accès à l'eau se conjugue au fait que l'eau est une ressource transfrontalière et qu'une gestion non concertée est source de conflits et de déplacements de population, non seulement localement mais à l'échelle de la région. Et ces migrations forcées peuvent accroître les risques de dégradations des ressources naturelles et conflits dans les zones d'accueil. (Global Mechanism 2008, p. 24).

Les populations sahéniennes sont donc en proie à une forte vulnérabilité aux effets des changements climatiques et ce, à la fois dans les zones rurales et dans les zones urbaines (Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest 2006, p. 2).

Malgré les impacts notoires des changements climatiques sur l'environnement sahéni, d'autres phénomènes d'ordre sociopolitique accentuent la dégradation environnementale qui assaille la région. Les stratégies de développement inadéquates, la distribution inéquitable des ressources et l'émergence de tensions sont quelques exemples de problématiques sociopolitiques mises en cause dans la situation de famine et de sécheresse qui perdure dans la région (Jonsson 2010, p. 4). Le surpâturage et la

surexploitation des terres sont également des phénomènes qui ont favorisé l'accélération de la dégradation environnementale déjà existante dans la région sahélienne (Organisation internationale pour les migrations 2008b, p. 30).

3.3.4 Historique des migrations

Par sa situation géographique et son climat, le Sahel possède un historique de migrations bien ancré. Selon Ammassari (s.d., p. 14), «du fait de leur plus grande pauvreté et de leur conditions géographiques et climatiques particulièrement défavorables, les pays sahéliens ont toujours été d'importants exportateurs de main-d'œuvre». De plus, la délimitation des frontières nationales suite à la décolonisation ainsi que l'écart en termes de développement entre chaque pays favorisent le recours à la mobilité (Hameth Ba 2009, p. 37). Le phénomène des réfugiés politiques tend également à accentuer la pression sur les ressources puisque ces réfugiés ont recours à des pratiques agricoles insoutenables pour le milieu d'accueil et deviennent alors des migrants environnementaux (Afifi 2009, p. 12). La région du Sahel apparaît donc comme une zone de transition pour les migrants, désireux de migrer vers l'Afrique du Nord ou l'Europe. Longtemps, la mobilité circulaire et saisonnière a caractérisé le mode de vie des populations des pays du Sahel, appelées à se déplacer de façon temporaire afin de s'adapter aux aléas climatiques. Les migrants empruntaient alors deux types de trajectoire migratoire : les familles pauvres tendaient à se déplacer temporairement vers les villes avoisinantes pour occuper des emplois précaires, alors que les familles plus aisées empruntaient davantage une trajectoire internationale, migrant généralement de façon permanente à destination de la France, du Gabon ou du Sénégal (Laczko et Arghazam 2009, p. 274). Certains pays sahéliens ont un historique de migrations plus marqué. Par exemple, au Sénégal où la migration représente un mode de vie, 15,3% de la population a migré dans une autre région du pays pour s'y installer de façon permanente, dont 3,4% depuis 2007 seulement (Hummel et autres 2012, p. 39). Bref, la migration a longtemps fait partie de la vie des Sahéliens. Luc Cambrézy (2007, p.10) va même jusqu'à soulever la question suivante : «les agriculteurs africains ne sont-ils pas tous un jour ou l'autre des réfugiés de l'environnement»?

La famille a longtemps joué un rôle prépondérant dans la décision de migrer ainsi que dans le processus de retour (Global Mechanism 2011, p. 32). La migration a fait partie intégrante du mode de vie des communautés sahéliennes, qui recouraient à cette stratégie dans une optique de diversification des revenus et de diminution de la pression sur les ressources (Jonsson 2010, pp. 13-14). La migration humaine était alors la conséquence de la saison agricole et des développements politiques. En période de sécheresse, les individus empruntaient une trajectoire de migration réduite et se déplaçaient davantage vers les villes avoisinantes, de façon à accroître le revenu familial et à réintégrer le foyer familial rural pour la période de récolte (OIM 2008d, p. 22). À l'instar du Bangladesh, la décision derrière la migration est influencée par des facteurs d'attraction économiques comme les perspectives d'emploi et les salaires plus élevés (Global Mechanism 2011, p. 45).

L'intensification et l'augmentation de ces phénomènes climatiques ont donné lieu à une transformation de la dynamique de migration au Sahel (PNUE 2011, p. 8; Government Office for Science 2011, p. 107). L'analyse des migrations sahéliennes se bute toutefois à une difficulté méthodologique de taille, puisque les données statistiques sont limitées (Ammassari s.d., p. 10). Que ce soit au moyen de recensement ou d'enquête par sondage, les différentes méthodes d'évaluation quantitatives présentent d'importantes faiblesses. En ce sens, l'estimation des flux migratoires environnementaux s'avère d'autant plus ardue. Néanmoins, certaines évaluations ont été effectuées et ont permis de souligner certaines caractéristiques majeures chez ces migrations.

Selon les estimations de Norman Myers, en 1995, dix millions de personnes auraient fui leur foyer en raison de la récente sécheresse. De ce nombre, seule la moitié a pu réintégrer son foyer d'origine, donnant lieu à cinq millions de migrants environnementaux permanents (Myers 2005, p. 1). La volatilité du prix de la nourriture ainsi que les aléas climatiques sont aujourd'hui les nouvelles causes de migrations dans la région du Sahel (Jonsson 2010, p. 21). Les sécheresses répétées auxquelles ont été confrontées les populations sahéliennes entraînent des déplacements de population progressifs, plutôt que soudains (Jonsson 2010, p. 12). Tel qu'expliqué précédemment,

les migrations se veulent d'abord être d'ordre temporaire, mais tendent à devenir permanentes. En situation de sécheresse, les migrants sahéliens tendent à se déplacer sur de courtes distances, notamment en direction du Mali (Jonsson 2010, p. 28; Laczko et Aghazarm 2009, p. 274). Contrairement à ce que plusieurs croient, les migrants limitent généralement leurs déplacements sur de longues distances, les changements climatiques portant atteinte à la capacité financière des migrants (Laczko et Aghazarm 2009, p. 330). D'ailleurs, une forte majorité de migrants transnationaux provenant des pays du Sahel s'installent dans d'autres pays de la région, plutôt que dans les pays développés de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) (Scheffran et autres 2011, p. 4). Toutefois, les migrants qui fuient la dégradation de leur environnement ont tendance à se déplacer d'un endroit à un autre, une étape à la fois, de façon à s'installer dans un environnement propice à l'établissement (Warner et autres 2009, p. 10). D'ailleurs, l'étude menée par Tamer Afifi pour le compte de EACH FOR au Niger (2009) a permis de démontrer que 70% des migrants nigériens interrogés craignent devoir quitter leur milieu de vie à plusieurs reprises au cours de la vie et ce, en raison des problèmes environnementaux appréhendés.

Les migrants agissant sous le coup des changements climatiques affichent un profil différent, alors que les jeunes sont de plus en plus nombreux à migrer, tout comme les femmes, autrefois marginalisées du processus de mobilité. Cette tendance peut s'expliquer de deux façons. D'abord, «l'amplification des mouvements migratoires féminins serait la manifestation de l'ajustement d'un processus migratoire dont la phase première a consisté en l'implantation en ville de précédentes vagues migratoires masculines» (Global Mechanism 2011, p. 32). L'autre hypothèse s'appuie sur une modification des structures sociales, où les familles adopteraient une attitude plus tolérante face à la mobilité des femmes. Tout comme dans le cas du Bangladesh, il ressort néanmoins de l'analyse des migrations environnementales au Sahel que les migrants peinent à identifier clairement le facteur environnemental comme motif de migration, prétextant davantage des raisons économiques (Afifi 2009, p. 17). Malgré cela, les raisons sous-jacentes mentionnées par les migrants s'appuient sur une logique environnementale indéniable.

L'historique de migration qui caractérise les pays du Sahel influence la dynamique actuelle des flux migratoires induits par les changements climatiques. En effet, la tradition de mobilité ainsi que les réseaux migratoires encouragent certaines communautés confrontées aux changements climatiques à se déplacer (Jonsson 2010, p. 12). Toutefois, les changements climatiques compromettent certaines trajectoires migratoires traditionnellement utilisées par les communautés sahéennes, les forçant à emprunter d'autres itinéraires ou à se déplacer vers d'autres contrées (Jonsson 2010, p. 14).

3.3.5 Stratégies d'adaptation aux migrations

Tel que démontré précédemment, les habitants du Sahel doivent composer avec des flux migratoires importants depuis longtemps. Considérée comme une stratégie d'adaptation à divers aléas, la mobilité est devenue une norme dans la région sahéenne et a su démontrer au fil du temps son rôle dans la survie de certains peuples à des conditions environnementales difficiles (Jonsson 2010, p. 28). Cette situation fait en sorte que les pays du Sahel ont adopté certaines mesures reconnaissant l'importance des migrations climatiques, sans toutefois parvenir à mettre en application des mesures concrètes pour faire face à ce phénomène. De plus, comme c'est le cas dans plusieurs autres pays, l'immigration est dépeinte négativement au sein des pays du Sahel, et ce depuis les années 1980. La crise économique qui a éclaté durant cette période a donné lieu à une mouvance opposée à l'immigration, laquelle soutient que les immigrants aggravent les problématiques de chômage et de criminalité (Ammassari s.d., p. 38).

La prise en compte des migrations environnementales en est à ses balbutiements au Sahel. La protection des migrants en Afrique et plus précisément au Sahel se bute à l'absence d'une politique claire et efficace en termes de droit d'asile et de droit des réfugiés et au manque de moyens dont disposent les organisations de la société civile pour assurer le respect des conventions négociées (Cambrézy 2007, p. 11). Plusieurs pays du Sahel, dont le Mali et le Sénégal, n'ont toujours pas de politique migratoire, faute de données scientifiques sur le phénomène migratoire (Ammassari s.d., p. 44). Plusieurs

projets sont mis de l'avant afin de documenter la relation entre la migration et l'environnement. L'OIM a mené plusieurs initiatives dans certains pays du Sahel afin de sensibiliser la population et les instances locales à la problématique des flux migratoires environnementaux et aux solutions à mettre en place pour faire face au défi. Au Mali, les instances locales sont parties prenantes au processus étant donné la forte décentralisation qui s'est opérée dans le pays depuis 1999 (OIM 2009b, p. 107). Cela favorise une approche pratique et concrète, tenant compte des besoins et des réalités sur le terrain. Jusqu'à présent, les activités se sont essentiellement concentrées sur l'accroissement et la diffusion des connaissances. Il s'agit d'un premier pas vers l'émergence de politiques publiques en réponse aux flux migratoires environnementaux (OIM 2009b, p. 125).

En raison des forts liens entretenus avec leur milieu d'origine, les migrants sahéliens ont participé à la mise sur pied de projets de développements dans leur région d'origine. Par exemple, une partie de la diaspora sénégalaise, malienne et mauritanienne, alors établie ailleurs dans la région ou dans des pays développés, a veillé au cours des dernières années à la formation d'organisations locales chargées du développement économique et social, notamment à travers des initiatives visant à accroître l'accès à l'eau potable et à des services de santé adéquats (Scheffran et autres 2011, pp. 5-8; Global Mechanism 2008, p. 46). L'apport de ces migrants se fait ressentir au niveau des connaissances du milieu et du réseau social. Se créent alors des liens de coopération entre les collectivités d'origine et d'accueil, qui peuvent bénéficier aux deux communautés.

Les migrations sont néanmoins inscrites à l'intérieur des PANA de plusieurs pays sahéliens comme la Mauritanie et la Guinée-Bissau, lesquels qualifient le phénomène comme étant un enjeu à prendre en considération dans l'analyse des changements climatiques (Republic of Guinea-Bissau 2006, p. 15; République islamique de Mauritanie 2004, p. 17). Le PNUE (2011, p. 66) va même plus loin en affirmant que:

Les politiques d'adaptation devraient également examiner dans quelle mesure les projets d'adaptation spécifiques peuvent provoquer ou intensifier les migrations et de quelle manière les facteurs de répulsion et d'attraction à l'origine de la décision de migrer peuvent être limités.

Cette reconnaissance de l'enjeu migratoire en lien avec les changements climatiques n'aboutit toutefois sur aucune action concrète visant à gérer cette problématique. D'ailleurs, les Programmes d'Action Nationaux de lutte contre la désertification (PAN) ne réfèrent pas à la notion de migration comme conséquence de la désertification (Global Mechanism 2011, p. 44). Le fait d'intégrer les migrations au sein des politiques d'adaptation favoriserait les migrations volontaires et réduirait les migrations forcées. Cette position soulève un débat fondamental entourant la problématique des migrations liées aux changements climatiques. De nombreux auteurs soutiennent d'une part qu'il faut enrayer les migrations forcées, résultant de la perte de moyens de subsistance (Scheffran et autres 2011, p. 2). Ils encouragent d'autre part la facilitation des déplacements de population volontaires et du même coup, une gestion adéquate du phénomène à travers des politiques publiques efficaces (Barnett et Webber 2009, p. 6). Lorsque la migration est davantage forcée que volontaire, elle risque de s'accompagner de conséquences négatives plutôt que positives (Barnett et Webber 2009, p. 2).

En 2010, l'Union africaine a traduit cette volonté d'adresser la question des déplacements internes liés aux changements climatiques en action. Elle a adopté la Convention pour la protection et l'assistance des déplacés internes en Afrique, laquelle vise à incorporer les Principes-guides sur le déplacement interne dans les lois nationales (Government Office For Science 2011, p. 153). L'article 5, paragraphe 4 fait mention du rôle des États à l'égard des personnes déplacées pour cause de changements climatiques de la façon suivante:

Les États membres doivent prendre les mesures pour protéger et porter assistance aux personnes qui ont été déplacées à l'interne en raison de désastres naturels ou humains, incluant les changements climatiques (Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés 2009, p. 8).

De plus, la convention mentionne explicitement à l'article 4, paragraphe 6, l'interdiction de recourir aux migrations comme une stratégie de guerre (Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés 2009, p. 7). Cet article vise à limiter les conflits attribués aux déplacements de population. Adopté à l'unanimité, le traité a été signé par trente-et-un des cinquante-trois pays de l'Union africaine. Toutefois, seuls sept pays avaient ratifié

le document en mai 2011, alors qu'il fallait que quinze pays ratifient le traité pour assurer son entrée en vigueur. Parmi les pays du Sahel, seul le Tchad l'a ratifié. La Convention présente également une lacune importante alors qu'elle ne reconnaît pas les personnes déplacées pour cause de dégradation environnementale soutenue (Government Office For Science 2011, p. 153).

Bref, malgré un fort historique de migrations humaines, lié notamment aux conditions environnementales et climatiques, les pays du Sahel peinent à adopter des politiques claires en matière d'immigration. Néanmoins, ils favorisent l'accroissement des connaissances sur le lien entre la dégradation environnementale et les flux migratoires, ce qui constitue un pas dans la bonne direction pour une éventuelle adoption de politiques publiques dans ce domaine. Les impacts de cette stratégie d'adaptation seront analysés au chapitre 4.

Chapitre 4 LES IMPACTS DES STRATÉGIES D'ADAPTATION SUR LES RÉGIONS D'ACCUEIL ET LEUR POPULATION

Le chapitre précédent a dressé un portrait général de la situation économique, démographique et environnementale des deux cas retenus pour les fins de ce travail, soient le Bangladesh et la région du Sahel. Cette vue d'ensemble a permis par la suite de faire le point sur les stratégies d'adaptation mises de l'avant par les régions accueillant les migrants bangladais et sahéliens. Au terme de cette analyse, il en est ressorti que les deux cas à l'étude ont recours à une approche différente pour s'adapter à ces flux migratoires. Pour sa part, l'Inde a opté pour des mesures de restriction migratoire dans sa stratégie de réponse face à l'arrivée massive de ressortissants bangladais. Quant aux pays du Sahel, pour lesquels la migration est depuis longtemps perçue comme une stratégie d'adaptation classique, ils tentent aujourd'hui d'accroître les connaissances sur les migrations environnementales afin d'adopter des politiques migratoires claires par la suite.

Malgré le fait que la stratégie indienne n'est pas spécifique aux migrations environnementales, elle aura, à l'instar de l'approche sahélienne, des répercussions sur les populations appelées à accueillir ces migrants, dans un contexte où les flux migratoires climatiques risquent de se multiplier. Les migrations environnementales sont souvent qualifiées d'obstacle à l'atteinte des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD), en ce sens qu'elles menacent la santé des populations, l'éducation ainsi que l'environnement, tous considérés comme des piliers fondamentaux au développement des communautés (Organisation internationale pour les migrations 2008a, p. 19). Les conséquences des migrations sont notoires. Elles auraient le potentiel d'accélérer l'exode vers les villes en raison de la perte de fertilité des terres et des opportunités que présentent les centres urbains en termes d'accès à l'emploi (Andrieux 2009, p. 46). Cette urbanisation causée par l'afflux de migrants environnementaux pose le risque d'une augmentation de la dégradation environnementale en cas d'intégration et de gestion inadéquates des migrations environnementales, en particulier dans les pays développés (Organisation internationale pour les migrations 2008b, p. 41; Optimum Population Trust 2006). De plus, les migrations pourraient contribuer au phénomène de

fuite des cerveaux, alors que les plus qualifiés feraient l'objet d'une migration sélective. L'arrivée de migrants peut néanmoins contribuer à combler une situation de pénurie de main d'œuvre dans certaines régions appelées à accueillir les migrants (Ammassari s.d., p. 1). Les migrations environnementales risquent également de donner lieu à d'importants conflits au sein des régions d'accueil, alors menacées par une lutte pour les ressources (Homer-Dixon 1994).

La plus récente crise financière et l'augmentation des migrations ont fait en sorte que l'immigration apparaît comme un enjeu sensible pour les décideurs des pays développés et des pays en développement. Dans ce chapitre, nous ferons donc la lumière sur les impacts environnementaux et sociaux des stratégies d'adaptation mises en place en réponse aux déplacements de population bangladaise et sahélienne et nous y analyserons les données recueillies quant aux stratégies d'adaptation présentées au chapitre précédent.

4.1 Les impacts environnementaux

L'afflux de migrants environnementaux dans certaines régions risque de s'accompagner de répercussions environnementales importantes. En ce sens, l'urbanisation apparaît comme étant un phénomène préoccupant. Au sens des planificateurs urbains, il s'agit d'une stratégie complètement opposée au développement, alors que selon les migrants issus des campagnes, l'exode vers les villes vise plutôt à assurer leur développement (Barnett et Webber 2009, p. 5). Généralement, les migrants ont recours à la stratégie d'exode rural lorsque l'économie est en croissance et que les secteurs des services et des industries sont florissants dans les villes prisées. En 2005, la population urbaine mondiale a atteint 3,2 milliards d'individus et serait appelée à augmenter jusqu'à cinq milliards d'ici 2030 (Clark 2007, p. 3). En 2007, l'urbanisation a franchi une étape historique, alors que pour la première fois dans l'histoire de l'humanité, la population mondiale est composée à majorité de citadins (Combe 2009). Accentuée par l'augmentation des flux migratoires, cette situation risque d'avoir des impacts importants sur les communautés. Certains auteurs pointent les déplacements de population dans des zones écologiques fragiles comme étant menaçants à l'endroit des ressources naturelles et de l'environnement (Organisation internationale pour les migrations 2008b, p. 40; Clark

2007, p. 4). Selon eux, les flots de populations qui s'établissent dans les villes donnent lieu à une surcharge des infrastructures urbaines.

La migration peut toutefois s'avérer favorable à la revalorisation de l'environnement dans un contexte où le départ des migrants contribue à alléger la pression sur le milieu d'origine, alors fortement dégradé (Clark 2007, p. 4; Barnett et Webber 2009, p. 3). Cette revalorisation s'échelonne généralement sur plusieurs années et nécessite la mise en œuvre de mesures de conservation rigoureuses de la part des autorités en place.

4.1.1 En Inde

Tel que mentionné au chapitre 3, les migrants bangladais ont de plus en plus recours à la mobilité internationale à destination de l'Inde et ce, en raison de la croissance économique galopante dont ce pays jouit. Toutefois, cette tendance fait l'objet d'une documentation très limitée, étant donné la difficile adéquation entre les données bangladaises et indiennes. Cette situation rend évidemment ardue toute analyse exhaustive, en plus d'ajouter aux tensions qui divisent certaines régions indiennes touchées par les migrations environnementales, comme Assam (Goswamari s.d., p. 1). Certaines études ont néanmoins été réalisées et ont permis de faire ressortir certaines données pertinentes.

Longtemps, la région d'Assam se distinguait par son caractère rural et son secteur agricole vigoureux. Depuis les années 1950, le visage d'Assam a grandement changé, alors que la région s'est fortement urbanisée. Sa population a connu une hausse importante, atteignant 31 millions d'habitants en 2011. La région affiche un taux de croissance démographique de 16,93% par année (Assam Online Portal 2011). Cette augmentation constante a abouti à une croissance de 710% de la population entre 1901 et 2001, soit un bond deux fois plus élevé que celui enregistré à l'échelle nationale pour la même période (Nath et Nath 2010, p. 2). Les zones urbaines d'Assam sont particulièrement touchées par cette croissance de la population. Entre 1991 et 2001, la population urbaine de cette région s'est accrue de 36,24% (Bhattacharjee 2006, p. 36).

Cette augmentation est attribuée en grande partie aux flux migratoires en provenance du Bangladesh (Organisation internationale pour les migrations 2008b, p. 40; Nath et Nath 2010, p. 2). Reconnue pour sa densité de population trois fois plus faible que celle estimée pour l'ensemble du territoire bangladais, la région d'Assam apparaît comme un choix de prédilection pour les migrants bangladais fuyant une dégradation environnementale grandissante et une importante pression démographique. D'ailleurs, la croissance démographique qui caractérise le Bangladesh est reconnue comme étant la cause principale de la pénurie de ressources qui affecte le pays (Alam 2003, p. 426; Homer-Dixon 1994, p. 23). En raison des 262 km de frontière commune et des liens migratoires maintenus depuis plusieurs décennies, les Bangladais entretiennent avec la région d'Assam une relation datant de l'époque coloniale, alors que l'empire britannique faisait venir des travailleurs provenant de l'actuel Bangladesh pour travailler dans les plantations de thé de la région (Nath et Nath 2010, p. 3). Ce faisant, est devenue la région indienne avec le plus grand nombre d'habitants nés à l'extérieur de la région (Bhattacharjee 2006, p. 35). Certains auteurs parlent même de l'invasion silencieuse pour décrire l'afflux de migrants bangladais dans la région d'Assam et font état d'une crainte de voir la région devenir une extension du Bangladesh (Goswamari s.d., p. 2). De tels propos reflètent un profond inconfort ressenti par la population d'Assam face à l'immigration bangladaise, lequel sera analysé en profondeur ultérieurement.

L'urbanisation croissante s'accompagne de conséquences notoires sur les infrastructures, souvent inadéquates et en quantité insuffisante pour absorber les flux de migrants. Dans certaines villes de la région d'Assam, comme Silchar Town, l'urbanisation fait ressortir des problèmes de pénurie d'emplois et de précarité donnant lieu à l'émergence de bidonvilles (Goswamari s.d., p. 38). De plus, il apparaît que cette urbanisation mal encadrée engendre des problématiques environnementales importantes. Celles-ci peuvent être de l'ordre de la formation d'îlots de chaleur urbain et de la pollution de l'air, lesquelles se répercutent sur la santé des habitants (Asian Development Bank 2012, p. 44). Quant à l'accès à une terre cultivable, il est de plus en plus menacé à la fois pour les habitants originaires de la région que pour les migrants, comme en témoigne le déclin du

ratio hectares de terrain par paysan. Cette situation a de graves répercussions sur l'économie et l'agriculture de cette région à prédominance paysanne. Traditionnellement, la région d'Assam se caractérisait par ses forêts luxuriantes et son accès illimité à la rivière Brahmaputra. Ces deux composantes s'accompagnaient de bénéfices écosystémiques inestimables pour la région. L'afflux de migrants depuis les années 1970, lequel s'est accentué sous l'effet des changements climatiques, a contribué à porter atteinte à ces biens communs (Nath et Nath 2010, p. 20). En effet, le couvert forestier dans la région d'Assam est passé de 30% à 20%, ce qui a entraîné un fort déséquilibre écosystémique et a exacerbé les tensions ethniques.

Selon la tendance actuelle, la croissance de la population en zones urbaines et la dégradation environnementale qui l'accompagne pourrait atteindre un point de non-retour d'ici quelques années. Avec sa population évaluée à 1,2 milliard d'habitants en 2011, l'Inde est déjà le deuxième pays le plus peuplé du monde, tout juste derrière la Chine. De plus, sa densité de population atteint 369 personnes par km² (Smith 2010, p. 173). Avec un taux de croissance annuelle estimé à 1,3% en 2010, la tendance démographique actuelle laisse effectivement présager un renversement de la situation et l'émergence d'importants canaux migratoires provenant de l'Inde pour les deux ou trois prochaines décennies. La densité de population croissante inciterait de nombreux Indiens à quitter leur pays (Asia-Pacific RCM Thematic Working Group on International Migration Including Human Trafficking 2012, p. 51). Les migrants bangladais seraient ainsi appelés à revoir leur choix de destination.

Les faits pointés précédemment appuient l'hypothèse selon laquelle une politique migratoire restrictive entraîne une mauvaise gestion des migrations qui se répercute sur les infrastructures et sur l'environnement. En effet, l'attitude de fermeture prônée par l'Inde entraîne un laxisme de la part des institutions locales et ralentit toute prise en compte des conséquences des migrations environnementales. Ce type de politique ne serait donc pas étranger aux problèmes d'urbanisation effrénée et de dégradation environnementale qui sévissent dans la région d'Assam. De plus, étant donné le climat tendu entre le Bangladesh et l'Inde sur la question des migrations et la pression

démographique au Bangladesh, les stratégies d'adaptation visant à restaurer l'environnement dans les régions bangladaises d'origine demeurent limitées, ne favorisant pas un retour sur place pour les migrants bangladais.

4.1.2 Dans la région du Sahel

Comme il a été souligné au chapitre 3, la dégradation environnementale qui fait rage dans la région du Sahel a contraint des milliers de personnes à fuir leur milieu de vie. Dans certains cas, la dégradation est telle que les migrants ne peuvent avoir recours aux itinéraires migratoires traditionnels et doivent alors faire preuve de ténacité afin de trouver un endroit propice à l'établissement (Afifi 2009, p. 19). Certains paysans ayant dû quitter en raison de la détérioration de leurs terres agricoles optent pour une migration vers une autre zone agricole. Le cas des migrants nigériens illustrent bien cette affirmation, alors que de nombreux paysans partent à la recherche d'une nouvelle terre agricole capable de soutenir leur production. Tel qu'expliqué précédemment, l'intensification de l'agriculture a des répercussions notoires sur l'environnement au Sahel et l'afflux de paysans venus cultiver la terre vient accentuer cette tendance.

D'autres agissent sous le coup d'opportunités économiques et, à l'instar des migrants bangladais, se déplacent vers les villes. De façon générale, les migrants partent des régions plus nordiques, où le climat est aride et les opportunités économiques réduites, vers les villes du sud de la région, reconnues pour leur climat propice à l'agriculture et leurs zones urbanisées (Hummel et autres 2012, p. 37). Historiquement, les villes situées au sud de la région sahélienne rayonnaient par la vivacité de leur économie, laquelle s'appuyait sur un régime intense de plantations de coton, de café et de cacao. D'importants ports dans la région, comme celui de Dakar, favorisaient le développement de ces centres urbains et attiraient du même coup de nombreux migrants. Encore aujourd'hui, de nombreux migrants sénégalais quittent les régions rurales afin de s'établir dans des zones urbaines. Cette tendance ne serait pas étrangère au fait que la proportion de la population urbaine au Sénégal atteint 42% (Hummel et autres 2012, p. 39). Depuis la crise agricole qui a secoué le pays dans les années 1970 en raison de la sécheresse, l'urbanisation ne cesse de croître dans ce pays et est estimée en moyenne à 3,25%

annuellement. Les villes les plus touchées par cette urbanisation sont Dakar, Diourbel et Thiès. La situation est semblable au Mali, où les migrations urbaines représentent 80% des flux migratoires totaux (Hummel et autres 2012, p. 45). La proportion de la population urbaine est passée de 17% en 1976 à 30,5% en 2005. La capitale malienne, Bamako, apparaît comme étant le principal pôle d'attraction pour les migrants maliens.

Tel que démontré au chapitre 3, le Sahel se caractérise par des villes de tailles réduite. Lorsqu'ils s'établissent en milieu urbain, les migrants sahéliens s'installent donc dans ces villes de faible ampleur, où les infrastructures de logement, de santé et d'éducation sont déficientes afin d'accueillir cet afflux de population (Global Mechanism 2008, p. 33; Bleibaum 2009, p. 7). Souvent, les administrations peinent à gérer ces migrations et à adapter leurs institutions à leur arrivée. Ces villes assistent, impuissantes, à l'augmentation rapide de leur population, alors que leurs structures ne sont pas conçues pour recevoir un tel afflux de personnes (Cambrézy 2007, p. 8). Pour plusieurs, l'exode rural qui caractérise certains pays comme le Sénégal s'avère être le type de migration le plus inquiétant puisqu'il entraîne un débalancement des structures organisationnelles (Hummel et autres 2012, p. 40). De plus, en Afrique, les États perçoivent généralement l'afflux de migrants comme étant temporaire et n'en tiennent pas compte dans l'évaluation de la demande. Ainsi, pour les migrants, l'accès au territoire et à des ressources est limité par des politiques publiques inadéquates s'appuyant sur une conception erronée de l'ampleur des migrations (Kibreab 1997, p. 25).

Les flux migratoires sahéliens posent également le problème de l'augmentation de la dégradation environnementale et ce, en raison de l'accès inégal aux ressources et des atteintes aux droits fondamentaux (Kibreab 1997, p. 33). Lors de leurs déplacements, les migrants sahéliens se heurtent à un obstacle de taille, soit celui du droit de propriété foncière. Dans plusieurs pays sahéliens, comme le Mali et le Burkina Faso, l'acquisition d'un lopin de terre se fait majoritairement grâce à un héritage familial, laissant peu de place à une acquisition par entente négociée. Au Niger et au Sénégal, la situation est semblable, alors que la propriété privée s'appuie sur des droits acquis et ne fait l'objet d'aucun contrat formel (Afifi 2009, p. 20; Bleibaum 2009, p. 16). Après avoir quitté leur

terre familiale en raison de la dégradation de celle-ci, les migrants se retrouvent dans une situation où, à défaut d'être propriétaire foncier, ils doivent s'installer sur une terre empruntée. Le sentiment d'appartenance face à celle-ci est alors affaibli, limitant du même coup les mesures de conservation environnementale mises de l'avant par les migrants (Kibreab 1997, p.27). Même si la problématique du droit foncier prévaut dans certaines régions africaines qui ne sont pas aux prises avec des flux migratoires, il est aisé de croire que les migrations environnementales tendent à accentuer ce phénomène en accroissant la pression sur les ressources dans les régions de destination. Il arrive souvent que les migrants s'installent dans des zones inondables et ne respectent aucune règle de construction lorsqu'ils bâtissent leur maison. Par exemple, Frank Bleibaum (2009, p. 21) a démontré qu'au Sénégal, les problématiques de gestion de l'eau et de gestion des matières résiduelles déjà présentes dans certaines villes ont été exacerbées par la croissance de la population en zones urbaines. De cette situation, découlent d'importants risques d'inondations dans des villes comme St-Louis, aux prises avec des flux migratoires environnementaux. Ce phénomène est également dénoté dans d'autres pays de la région. Cela amène certains auteurs à dire que l'on assiste davantage à un transfert de la pauvreté qu'à un réel développement (Global Mechanism 2008, p. 34).

La situation est toute autre dans les régions d'origine, comme en témoigne l'exemple du Sénégal. Les flux migratoires contribuent en effet à assurer la durabilité de certains villages en réduisant la charge démographique et en limitant du même coup la pression sur les ressources (Roquet 2008, p. 49). Depuis quelques années, on assiste à une augmentation du couvert végétal dans les régions rurales sahéliennes en raison de la réduction de la taille des terres cultivées, des techniques agricoles améliorées et de l'exode rural (Olsson et autres 2005, p. 562). Certains croient que cette tendance est appelée à s'atténuer d'ici quelques années, notamment au Sénégal, puisque l'absence de politiques de gestion durable des ressources naturelles par l'État et le retrait progressif de l'État du secteur agricole risquent d'accroître la dégradation environnementale (Roquet 2008, p. 52). Néanmoins, les projets de développement durable mis en place par les migrants sahéliens dans leur région d'origine favorisent une restauration environnementale des zones particulièrement touchées par les changements climatiques.

En effet, de nombreux exemples démontrent le rôle joué par les migrants dans l'accroissement de la résilience de leur communauté d'origine par la mise sur pied de projets de développement conjoints (Scheffran et autres 2011, p. 8).

Il apparaît donc que la stratégie d'approfondissement des connaissances en matière de migrations environnementales, mise de l'avant par les pays du Sahel, ne permet pas de lutter ardemment contre les effets négatifs que l'afflux de migrants peut avoir sur l'environnement des régions de destination. L'urbanisation continue de croître dans cette région à prédominance rurale, entraînant des atteintes importantes à l'environnement. Néanmoins, l'ouverture manifestée par ces États comme le Sénégal face à la gestion des migrations environnementales a alimenté le sentiment d'appartenance entretenu par les migrants sahéliens, alors soucieux de freiner la dégradation environnementale dans leur région d'origine.

4.2 Les impacts sociaux

Les migrations environnementales s'accompagnent de conséquences importantes sur l'ordre social, tant dans les sociétés d'origine que dans les sociétés d'accueil. Il existe trois types de réaction suite à la migration: le retour dans la région d'origine, l'intégration dans la région d'accueil et le conflit (Clark 2007, p. 10). Les risques de conflits sont d'ailleurs perçus comme étant une des conséquences les plus inquiétantes des migrations environnementales et seraient plus élevés dans les régions aux prises avec un stress démographique grandissant et où la gouvernance est limitée. De plus, certaines corrélations peuvent être établies entre l'émergence de conflits liés aux migrations et le rapport des communautés à l'environnement.

Les conflits, qu'ils soient d'origine politique, sociale ou environnementale, s'appuient généralement sur quatre rhétoriques distinctes (Reuveny 2008, p. 3). D'abord, l'afflux de migrants peut être perçu comme étant une menace à l'économie et aux ressources. Ensuite, l'arrivée de ces populations peut alimenter certaines tensions ethniques déjà présentes. Cette immigration massive peut également entraîner certaines suspicions entre les communautés d'accueil et d'origine. Enfin, les migrations peuvent exacerber certains

écarts entre les classes de la société. Lors de la conférence *Implementing the Cancun Adaptation Framework : Vulnerability, changing populations and human mobility* tenue à la 17^e CdP à Durban, Winnie Ndebele, secrétaire-générale de la South Africa Red Cross Society, a mis l'accent sur l'importance d'accroître la résilience à la fois dans les régions d'origine que dans les régions de destination. Elle appelle à l'émergence d'une cohésion sociale entre les migrants et les communautés d'accueil dans le but de réduire les impacts négatifs des migrations et d'augmenter les retombées positives (Organisation internationale pour les migrations s.d.). L'existence de réseaux de contacts tend également à amenuiser toute tension entre les migrants et les communautés d'accueil.

4.2.1 En Inde

L'approche restrictive promue par l'Inde en matière d'immigration se répercute sur la composition des migrations. De fait, l'ampleur des migrations illégales s'explique par des politiques migratoires prohibitives. Les chiffres varient entre quelques centaines de milliers et quelques millions de migrants illégaux dans la seule région d'Assam (Nath et Nath 2010, p. 19). L'Annexe 4 illustre les estimations régionales concernant le nombre de migrants illégaux dans la région à Assam entre 1971 et 2001. L'arrivée de ces migrants dans la région hindoue d'Assam a bouleversé la dynamique culturelle et religieuse de la région, comme en témoigne la figure 4.1. Il apparaît très clairement que la proportion de Musulmans habitant Assam a augmenté de façon significative depuis 1911. Certains craignent que la population musulmane dans la région d'Assam dépasse la population hindoue (Goswamari s.d., p. 4). Contrairement à la tendance observée à Assam, les données concernant la moyenne indienne rendent compte d'une profonde diminution du pourcentage de Musulmans suite à la proclamation d'indépendance de l'Inde en 1947. Depuis, la proportion a connu une hausse constante pour atteindre 13,42%, toutefois loin derrière les 30,91% de Musulmans dans la seule région d'Assam.

Tableau 4.1 Évolution du pourcentage de Musulmans entre 1911 et 2001

Année	Pourcentage de population musulmane en Inde	Pourcentage de population musulmane dans la région d'Assam
1911	22,39%	16,23%
1951	9,91%	24,68%
1991	12,12%	28,43%
2001	13,42%	30,91%

Source : H.K. Nath et S.K. Nath. «Illegal Migration into Assam : Magnitude, Causes, and Economic Consequences», *SHSU Economics & Intl. Business Working Paper*, numéro 10-06, décembre 2010, p. 33.

Thomas Homer-Dixon, professeur émérite de l'Université de Toronto, a longtemps insisté sur les risques que poserait l'arrivée massive de migrants environnementaux en termes de conflits. En effet, Homer-Dixon (1994, p.21) affirme que l'afflux de population donne lieu à une pression importante sur les ressources, laquelle se traduit ensuite par de violents conflits entre les migrants et les communautés d'accueil. Toutefois, l'auteur rappelle que l'occurrence de ces tensions dépend fortement de la capacité d'accueil des régions de destination. (Homer-Dixon 1994, p. 21) De plus, les conflits préexistants peuvent contribuer à alimenter certaines tensions dans les régions accueillant des migrants environnementaux (Asia-Pacific RCM Thematic Working Group on International Migration including Human Trafficking 2012, p. 260).

Pour appuyer ses dires, Homer-Dixon cite l'exemple d'Assam, qui a été le théâtre de graves tensions entre les communautés locales et les migrants bangladais. De 1979 à 1985, un conflit a divisé la région après que le gouvernement indien ait consenti à encourager la migration afin de limiter les pouvoirs des habitants de la région (Reuveny 2008, p. 5). Dans une logique électoraliste, le gouvernement a décidé d'octroyer un droit de vote à 45 000 immigrants illégaux. Les migrants bangladais de culture bengalie étaient alors perçus comme une menace pour les habitants d'Assam, à majorité non-bengalie, avec en tête le All Assam Students Union (AASU). Les violences ont atteint leur paroxysme en 1983, où 1 700 Bengalis ont été tués en moins de cinq heures. Face à la pression montante, le gouvernement indien a fait volte-face et a adopté l'Accord d'Assam, qui prévoit que tout migrant arrivé dans la région d'Assam après le 24 mars

1971, date prévue par le Traité pour l'amitié, la coopération et la paix, est considéré comme étant illégal s'il n'a pas en sa possession un document officiel lui permettant de demeurer dans le pays. L'obligation de détenir un passeport représentait une contrainte significative pour les migrants puisqu'elle s'accompagnait de coûts importants pour ceux-ci (Asian Development Bank 2012, p. 48). Cette mesure s'inscrit dans la logique de restriction des migrations défendue par l'Inde. Le conflit à portée historique, surnommé l'«Agitation d'Assam», continue de marquer l'imaginaire collectif et de teinter les relations indo-bangladaises. Le climat entre les communautés locales et les migrants bangladais demeure d'ailleurs fragile, en raison notamment de la pression exercée sur les ressources. Les autorités locales sont pointées du doigt par certains en raison de leur désengagement face à l'enjeu de l'immigration illégale (Goswamari s.d., p. 3).

Un autre fléau qui assaille les migrants bangladais en Inde réside dans le trafic humain (Asia-Pacific RCM Thematic Working Group on International Migration including Human Trafficking 2012, p. 59). Le phénomène prend trois formes. D'abord, la forme la plus commune concerne les migrantes bangladaises et les enfants, alors exposés à des situations d'exploitation sexuelle ou d'esclavage. La deuxième forme de trafic humain touche les hommes, qui sont enrôlés par des groupes leur promettant un emploi en échange d'une somme d'argent. Enfin, des familles entières peuvent être l'objet de trafic humain (Poncelet 2009, p. 20). Face à cette situation, le gouvernement indien a adopté une série de mesures législatives et a mis en place certains services d'ordre légal, médical et social.

La problématique migratoire met aussi en relief l'effet des migrations sur l'offre de services. La figure 4.2 présente le niveau de qualification des migrants bangladais temporaires. Il en ressort que 50% de ces derniers sont peu qualifiés et n'ont donc généralement pas eu accès à une éducation fondamentale de qualité leur permettant d'être formés pour développer leurs compétences (Asia-Pacific RCM Thematic Working Group on International Migration Including Human Trafficking 2012, p. 36). Les migrants bangladais installés en Inde sont souvent aux prises avec une situation financière précaire, ce qui rend leur intégration difficile. Ainsi, plusieurs d'entre eux tentent un retour au

Bangladesh et ce faisant, sont arrêtés à la frontière entre les deux pays et emprisonnés (Poncelet 2009, p. 16).

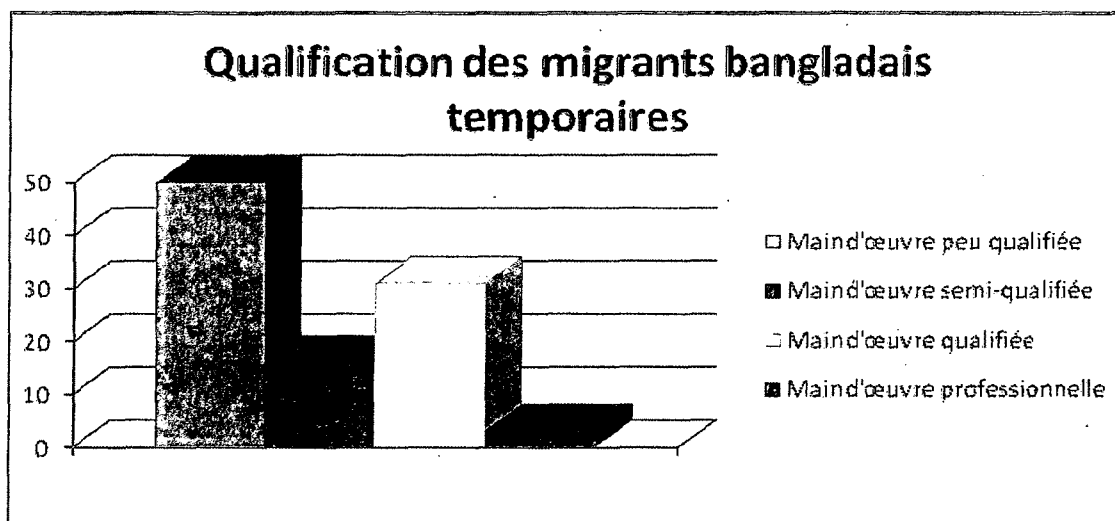


Figure 4.1 Qualification des migrants bangladais temporaires

Source : ASIA-PACIFIC RCM THEMATIC WORKING GROUP ON INTERNATIONAL MIGRATION INCLUDING HUMAN TRAFFICKING. *Situation Report on International Migration in South and South-West Asia*, 2012, p. 36.

Lorsqu'ils migrent en Inde et plus spécifiquement dans la région d'Assam, les migrants bangladais tendent à occuper des emplois issus du secteur agricole, lorsqu'ils habitent une zone rurale de la région, ou du secteur urbain informel lorsqu'ils sont établis en milieu urbain (Nath et Nath 2010, p. 22). Historiquement, les paysans bangladais migrant à destination d'Assam instaurent dans leur nouveau milieu de vie de meilleures techniques agricoles ainsi qu'une grande variété de cultures, tirées de leurs pratiques agricoles ancestrales. Cela a donné lieu à un gain en productivité dans la région, notamment pour les cultures de riz et de certains fruits. Quant aux migrants bangladais s'établissant en zones urbaines, ils sont embauchés à titre d'ouvriers journaliers, de travailleurs dans la construction et d'aides domestiques. Ils sont souvent faiblement rémunérés, ce qui profite au marché et aux consommateurs. En effet, les migrants bangladais répondent à une certaine demande de main d'œuvre, dans ce pays où l'économie, en pleine permutation, nécessite une force de travail peu coûteuse et nombreuse. Peu scolarisés et peu qualifiés, ces migrants ne représentent pas une menace pour les travailleurs indiens, souvent plus éduqués, car ils occupent des emplois peu

prisés par les populations locales (Nath et Nath 2010, p. 27; Goswamari s.d., p. 5). Toutefois, la montée de la xénophobie dans certaines régions confrontées à l'afflux de migrants, comme Assam, entraîne l'émergence de groupes de pression luttant ardemment contre l'immigration. Ceux-ci tentent par tous les moyens de marginaliser les migrants bangladais, notamment en encourageant les populations locales à boycotter tout produit ou service offert par les Bangladais (Goswamari s.d., p. 4). De plus, cette migration de main d'œuvre peut avoir des répercussions négatives sur les communautés d'origine, qui doivent souvent trouver une façon de s'adapter à cette perte de facteurs de production. Il arrive que les enfants de ces communautés soient retirés de l'école afin d'occuper un emploi et combler la perte de revenus dans leur famille (Asian Development Bank 2012, p. 44).

Bref, le phénomène de migration illégale dans la région d'Assam est à l'origine de nombreux problèmes sociaux et économiques. Les répercussions se font d'ailleurs ressentir sur l'économie de la région, alors que celle-ci affiche la plus faible croissance de tout le pays et que les infrastructures sont en décrépitude (Nath et Nath 2010, p. 26). De plus, l'immigration bangladaise représente en quelque sorte un fardeau pour le gouvernement, qui ne perçoit aucune taxe de la part de ces migrants sans toutefois se soustraire de son devoir de leur offrir des services minimaux. Néanmoins, la problématique migratoire ne doit pas être envisagée comme étant uniquement négative puisque dans les régions d'origine, certains bénéfices peuvent être obtenus des suites des migrations. Les flux migratoires s'accompagnent généralement d'une augmentation significative du revenu national dans les communautés d'origine grâce à l'envoi de transferts par les migrants. Les transferts se définissent comme étant la portion des revenus obtenus par les migrants dans leur pays de destination qui est retournée dans le pays d'origine des migrants (Sikder s.d., p. 6). Ils ont un effet direct sur le bien-être et la résilience des communautés en encourageant l'investissement dans des mesures d'adaptation aux changements climatiques (Scheffran et autres 2011, p. 2). Ils permettent de compenser les pertes subies suite aux changements climatiques. Toutefois, il importe de ne pas confondre cet afflux monétaire avec une forme de substitut de revenu de l'État ou d'aide au développement, puisqu'il s'agit d'un transfert privé destiné à la famille en

premier lieu et n'oblige aucun réinvestissement particulier. En 2009, le montant des transferts représentait 10,8% du PIB total du Bangladesh (Asia-Pacific RCM Thematic Working Group on International Migration including Human Trafficking 2012, p. 32). Ces envois d'argent sont en hausse de 17,1% depuis 2001, atteignant des niveaux neuf fois plus élevés que les investissements directs étrangers et cinq fois plus élevés que l'APD (Asia-Pacific RCM Thematic Working Group on International Migration including Human Trafficking 2012, p. 33).

4.2.2 Dans la région du Sahel

Tel que démontré précédemment, l'émergence de conflits représente une conséquence alarmante pour les États, toujours soucieux d'y assurer la sécurité. La région du Sahel a vécu son lot de tensions civiles au cours des dernières décennies et ce, notamment en raison de la dégradation environnementale croissante. D'ailleurs, «la sécheresse, facteur de contraction des ressources disponibles, est un vecteur direct de conflits, soit en les suscitant, soit en les amplifiant, notamment dans les zones d'accueil de migrants» (Global Mechanism 2008, p. 39).

La carte 4.3 fait état des différents conflits environnementaux ayant éclaté entre 1980 et 2005 en Afrique. Il apparaît clairement que d'importantes violences collectives ont fait rage dans la région du Sahel, notamment au Sénégal, au Mali et au Tchad, en raison de tensions liées à l'accès à l'eau et à l'utilisation des terres. La question foncière s'avère être déterminante dans la grande majorité des conflits en Afrique. D'ailleurs, le risque entourant l'émergence de conflits est plus élevé dans les États en développement où l'économie est dépendante de l'environnement et où les droits de propriété sont vagues et faibles (Reuveny 2008, p. 3). Par exemple, en 2005, le Niger a été secoué par de vifs conflits opposant agriculteurs et paysans pauvres ayant migré en raison de la dégradation environnementale et de la sécheresse qui faisait rage (Global Mechanism 2008, p. 39). Les migrants nigériens peinent toujours à être acceptés par les communautés d'accueil et ce, au sein même de leur pays. Même après plusieurs années d'établissement, ils continuent d'être considérés comme des étrangers dans ces régions (Afifi 2009, p. 24). Toutefois, contrairement aux tensions qui opposent les migrants bangladais aux

communautés d'accueil indiennes, les conflits qui font rage au Sahel sont davantage liés à la rivalité face aux ressources qu'à des tensions d'origine ethniques.

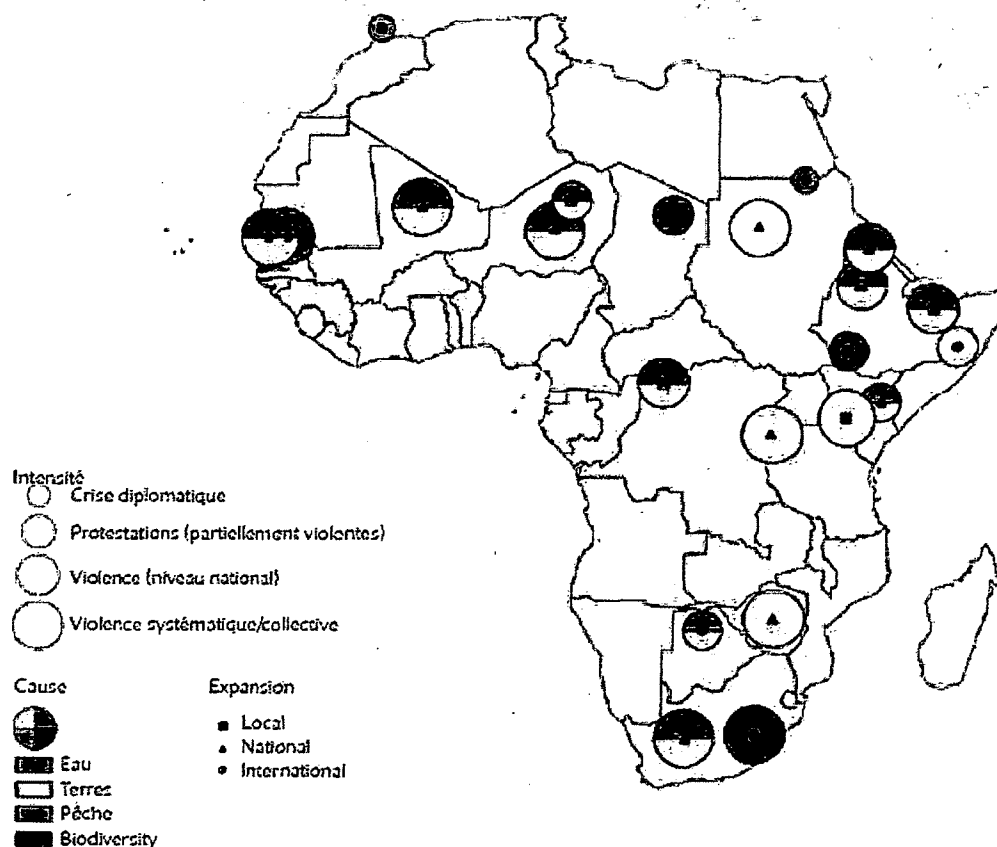


Figure 4.2 Carte des conflits environnementaux en Afrique entre 1980 et 2005

Source : GLOBAL MECHANISM. «Désertification, migration et développement local», *United Nations Convention to Combat Desertification*, Rome, 2008, p. 38.

Les conflits qui surviennent en raison des changements climatiques et plus spécifiquement de l'afflux de migrants environnementaux sont d'intensité variée. En effet, leur ampleur dépend de la capacité des États à gérer ces tensions (Global Mechanism 2008, p. 40). Le recours à une approche restrictive face aux migrations environnementales augmenterait l'occurrence de tensions, plutôt que de les réduire. Cette situation renvoie à la question de l'absence d'un statut juridique protégeant ces migrants. Cambrézy (2007, p. 3) soutient d'ailleurs que la situation des pays d'Afrique est particulièrement préoccupante sur ce point puisque la protection précaire de ces individus

entraîne la formation de nouveaux flux migratoires. L'on assiste alors à une réaction en chaîne, où les migrants sont constamment à la recherche d'un environnement stable leur permettant de s'établir de façon durable. Néanmoins, les migrants sahéliens peuvent profiter d'un réseau de contacts structuré qui favorise leur intégration et limite la récurrence des conflits (Jonsson 2010, p. 12). Tel qu'expliqué antérieurement, le réseau de contacts joue un rôle prépondérant sur les impacts positifs et négatifs des migrations.

En ce qui concerne le niveau de qualifications des migrants, le profil éducationnel des individus s'avère déterminant lorsqu'il est question de l'étendue des migrations. Les Sahéliens qui migrent sous le coup d'une atteinte à leur environnement qui ne permet pas un maintien sur place sont souvent peu éduqués et peu qualifiés. C'est notamment le cas des migrants sénégalais en quête de conditions de vie favorables et de meilleures opportunités, qui quittent leur région rurale pour s'installer dans les villes avoisinantes (Hummel et autres 2012, p. 40). Il semble toutefois que les centres urbains du Sahel peinent à soutenir l'offre de services grandissante qui accompagne les flux migratoires, alors que les emplois pour personnel peu qualifié sont une denrée rare pour les nouveaux arrivants. Il s'agit d'un obstacle majeur à l'intégration des migrants sahéliens puisque celle-ci passe par une embauche massive des migrants. Une intégration réussie des migrants favoriserait la contribution de ces derniers à l'amélioration des services et infrastructures et à l'augmentation de la capacité d'adaptation aux changements climatiques (Barnett et Webber 2009, p. 25). Les Sahéliens qui migrent vers l'Europe ou d'autres pays développés ainsi que ceux qui migrent pour des motifs d'ordre économique affichent quant à eux un profil d'éducation et un niveau de revenus plus élevés.

Néanmoins, les flux migratoires environnementaux qui caractérisent la région du Sahel n'engendrent pas seulement des bouleversements et des perturbations négatifs. De fait, :

par l'atténuation des pénuries de main-d'œuvre, l'enrichissement de capital humain et la création d'opportunités d'emploi et de richesses résultant des activités entrepreneuriales des immigrants, la migration peut apporter aux pays de destination des avantages macroéconomiques substantiels (Global Mechanism 2008, p. 47).

Qui plus est, les migrants sahéliens entretiennent un sentiment d'appartenance très fort à leur région d'origine, notamment en raison de liens familiaux importants. L'approche d'accroissement des connaissances défendue par les pays du Sahel favorise le maintien et le renforcement de ce lien. Cela se traduit d'une part par le transfert de fonds vers leur région d'origine. Au Niger, le montant total des transferts est passé de quatorze millions de dollars en 2000 à soixante millions de dollars en 2004 (Afifi 2009, p. 12). Toutefois, dans certains pays comme au Sénégal, l'apport des transferts tend à diminuer d'année en année. Contrairement à ce qui est enviable, ces montants d'argent sont parfois utilisés pour répondre à des besoins très précis en nourriture et en vêtements et ne sont pas mis à contribution pour la société entière (Bleibaum 2009c, p. 9). En ce sens, ils contribuent même à creuser l'écart entre les familles. Néanmoins, les transferts de fonds sont une piste de solution dans la lutte à la pauvreté et le développement de pratiques durables. Déjà, ils ont permis l'augmentation du couvert végétal dans certaines régions rurales du Sahel délaissées par les migrants (Olsson 2005, p. 562). D'autre part, l'établissement de migrants dans ces régions favorise le développement d'un réseau et d'un transfert de connaissances, composantes cruciales lorsqu'il est question d'adaptation aux changements climatiques. Tel que démontré précédemment, les migrants sahéliens de retour dans leur région natale sont à l'origine de nombreux projets de gestion des eaux et des matières résiduelles, par exemple. Il est aisé de croire que ces projets sont rendus possibles grâce à la collaboration et l'attitude d'ouverture des pays sahéliens, soucieux de faire face à la problématique des migrations environnementales.

Bref, même si les migrations environnementales au Sahel ont alimenté certaines tensions, elles peuvent s'accompagner de bénéfices importants lorsque les États, comme ceux du Sahel, adoptent une démarche visant à mieux gérer ces flux migratoires. Les avantages qui peuvent être tirés des migrations environnementales au Sahel se résument ainsi:

l'incidence positive des rapatriements de fonds sur la pauvreté, les réserves de devises étrangères et la balance des paiements ; le transfert de connaissances et de compétences lorsque les migrants rentrent virtuellement ou réellement dans leur pays, de façon temporaire ou définitive ; l'amélioration de la situation sur le plan du chômage et du sous-emploi ; et l'accroissement de l'activité

entrepreneuriale locale par le biais de nouvelles opportunités offertes au secteur privé (Global Mechanism 2011, p. 46).

4.3 Discussion et réflexion

L'analyse réalisée précédemment démontre que l'approche adoptée par les pays du Sahel et l'Inde face à l'afflux de migrants environnementaux s'appuie sur une logique différente, mais tend à avoir des effets environnementaux et sociaux similaires. Dans les deux cas, l'urbanisation, la récurrence de conflits et l'afflux de main d'œuvre peu qualifiée ont été remarquées. Toutefois, l'intérêt manifesté par les pays du Sahel afin d'accroître les recherches sur la question a permis d'entrevoir certains bénéfices pouvant être liés aux migrations environnementales, que ce soit en termes de transfert de connaissances ou de réseaux de contacts. Quant aux approches migratoires restrictives, elles ont prouvé au fil du temps s'accompagner de coûts importants à la fois pour les migrants, les communautés d'accueil et les communautés d'origine (Barnett et Webber 2009, p. 30). Toutefois, l'approche migratoire restrictive utilisée par l'Inde semble être appuyée et encouragée par plusieurs groupes de pression anti-immigration actifs afin de préserver les mœurs et culture indiens face à la montée en puissance des communautés bangladaises musulmanes (Goswamari s.d., p. 4). L'Annexe 5 présente une synthèse de l'analyse des deux cas à l'étude.

L'analyse a permis de tirer certaines conclusions des impacts des stratégies d'adaptation aux migrations environnementales sur les communautés d'accueil. Elle a révélé que l'afflux de migrants environnementaux découlant d'une dégradation environnementale soutenue pose d'importants défis pour les décideurs chargés d'adopter une approche permettant de gérer ce nouveau type de flux migratoire. Les répercussions des migrations environnementales peuvent être positives ou négatives, dépendamment de l'attitude adoptée par les autorités compétentes. Ainsi, en réponse à la question de recherche élaborée au chapitre 1, l'impact des stratégies d'adaptation sur les régions d'accueil s'avère important dans le cas de l'Inde et des pays du Sahel, alors que des problématiques d'urbanisation et de conflits ont été dénotées. Toutefois, l'analyse a su démontrer que la portée des mesures dépend fortement de l'esprit dans lequel s'inscrivent ces politiques. Il

est aisé de croire que la stratégie sahéenne, laquelle représente une première étape vers la prise en compte du phénomène, a un plus grand potentiel de réussite afin de procurer une solution aux migrations environnementales. En ce sens, il est impossible de convenir de l'absence d'impacts positifs des stratégies d'adaptation aux migrations environnementales sur les régions d'accueil et leurs populations, comme en témoignent les répercussions observées en termes de restauration environnementales et de réseaux de connaissances dans le cas sahéen.

Les résultats obtenus suite à l'analyse des impacts des politiques d'adaptation aux migrations environnementales en Inde et au Sahel comportent néanmoins certaines limites. D'abord, le peu de documentation disponible traitant de la question a rendu ardue une évaluation plus précise du phénomène. L'Asian Development Bank (2012, p. 53) vient d'ailleurs corroborer cette affirmation en décrivant le manque de données scientifiques permettant une compréhension claire du phénomène. Les deux cas retenus font l'objet de données embryonnaires et parfois contradictoires, malgré l'émergence constatée du phénomène. De plus, le manque de reconnaissance du phénomène compromet fortement la portée des stratégies d'adaptation pouvant être mises en place afin d'offrir une réponse aux migrations environnementales. Les mesures retenues pour les deux cas à l'étude illustrent ce faible engagement des États. En effet, la politique de restriction migratoire promue en Inde ne vise pas spécifiquement les migrations environnementales, alors que dans le cas du Sahel, la mesure d'accroissement des connaissances relève davantage de la recherche que de la mise en action. Enfin, l'absence de consensus entourant la définition même du phénomène a donné lieu à des estimations et des données très variables d'un chercheur à l'autre.

Les limites rencontrées au cours de cette recherche pourraient être corrigées en tenant compte de certaines pistes de solution qui ressortent à travers la littérature. La partie qui suit présentera une série de recommandations formulées afin de pallier les limites rencontrées par cette recherche et d'accroître la portée des stratégies d'adaptation aux migrations environnementales, à l'heure où les changements climatiques menacent d'accentuer les flux migratoires.

4.3.1 Établir un consensus sur la définition des migrations environnementales

Longtemps méconnu des organisations et des États, l'enjeu des migrations environnementales est en voie de devenir une problématique planétaire bouleversant la sécurité des sociétés et nécessitant une urgence d'agir. L'élaboration de pistes de solutions se bute actuellement à un obstacle fondamental, soit l'absence d'une définition consensuelle. L'analyse réalisée précédemment a rencontré certaines difficultés en raison des tergiversations constantes sur la définition et la terminologie, lesquelles ralentissent fortement la reconnaissance du phénomène. La problématique des migrations environnementales s'avère très complexe puisque l'étendue des déplacements, le caractère d'obligation, la durée des migrations ainsi que le motif de migration varient fortement d'un cas à l'autre. Tel que démontré précédemment, les politiques mises en place en réponse aux flux migratoires environnementaux diffèrent également en fonction de cette variabilité. Cette situation révèle l'importance pour tous les acteurs impliqués de concentrer leurs efforts sur l'émergence d'une définition claire et reconnue par tous, de façon à permettre par la suite, la création d'un statut juridique protégeant les droits des migrants environnementaux et la mise en place de politiques migratoires claires et viables. Pour ce faire, étant donné les informations limitées portant sur les migrations environnementales, les recherches doivent être approfondies de façon à permettre une compréhension claire et unanime du phénomène (Organisation internationale pour les migrations 2008a, p. 12; Asian Development Bank 2012, p. 53). Les données statistiques doivent faire l'objet d'une grande rigueur scientifique, que ce soit au niveau national ou régional, de façon à guider les décideurs politiques dans l'élaboration de politiques publiques. C'est d'ailleurs dans cette optique que s'inscrivent les démarches entreprises par les pays du Sahel pour accroître les connaissances sur la question et favoriser par la suite la formulation d'une solution efficace et juste. Il s'agit d'une première étape fondamentale à une réelle prise en compte du phénomène par les États.

L'analyse de la problématique a démontré que le statut juridique représente un aspect incontournable à aborder afin d'assurer la gestion du phénomène. Comme ce fut le cas lors de la rencontre ayant abouti à l'Appel de Limoges en 2005, les juristes s'entendent

pour dire que cette gestion passe par l'octroi d'un statut juridique clair (Centre international de droit comparé de l'environnement 2005). Après avoir établi une définition consensuelle, les États devraient revoir les politiques de migrations internationales afin d'inclure les migrants environnementaux dans les instruments juridiques déjà existants (Leighton et autres 2011, p. 31), ou encore participer à la création d'un nouveau mécanisme juridique protégeant spécifiquement les migrants environnementaux. Les efforts devront ensuite se concentrer sur la sensibilisation des États chargés de mettre en œuvre les outils juridiques adoptés à l'échelle internationale, puisque plusieurs mécanismes juridiques ayant trait à la migration peinent à être appliqués au niveau national (Asian Development Bank 2012, p. 56). Des outils comme les Principes directeurs relatifs aux personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays et la Convention relative au statut des réfugiés pourraient servir de base pour l'élaboration d'un nouvel instrument juridique tenant compte des particularités des migrants quittant pour cause de dégradation environnementale soutenue ou de catastrophe naturelle subite. Tel que proposé par l'Appel de Limoges, il serait envisageable d'étendre la mission du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés à la protection des migrants environnementaux. Comme mentionné au premier chapitre, des démarches en ce sens ont déjà été entreprises et pourraient donc être accélérées.

4.3.2 Encourager les migrations volontaires et réduire les migrations forcées

Tel qu'expliqué précédemment, l'approche adoptée respectivement par l'Inde et par certains pays du Sahel pour faire face à la problématique des migrations environnementales s'appuie sur une logique fort différente. Actuellement, aucune d'entre elles n'a permis d'apporter des solutions claires et réalistes aux migrations environnementales, entraînant des conséquences négatives de part et d'autre pour les communautés d'accueil et les migrants. Toutefois, dans le contexte actuel d'intensification des changements climatiques, les politiques de restriction des migrations, tel qu'encouragées par l'Inde, ne semblent particulièrement pas favorables, puisqu'elles n'enrayent pas le phénomène et donnent plutôt lieu à des flux migratoires anarchiques et désorganisés qui s'accompagnent de problématiques d'urbanisation effrénée et de conflits accrus. En ce sens, il est important de se pencher sur l'approche

enviable afin d'accroître les bénéfices potentiels et de réduire les impacts négatifs des migrations environnementales.

La revue de littérature a permis de démontrer que les approches concernant la gestion des migrations sont très variées selon les auteurs. Un courant de pensée tend tout de même à s'imposer au sein des organisations de la société civile soucieuses d'offrir aux migrants et aux communautés d'accueil un milieu de vie favorable. Il a pour objectif d'encourager et de favoriser les migrations volontaires, tout en réduisant les migrations forcées (Bauer 2010; Organisation internationale pour les migrations 2009a). La logique derrière cette approche veut que les migrants potentiels puissent choisir librement de quitter ou de rester sur place (Asian Development Bank 2012, p. 41). Le courant vise à optimiser les bénéfices pouvant être tirés des migrations environnementales, lesquelles peuvent être de l'ordre des transferts et de l'offre de services dans certains domaines en pénurie de main d'œuvre, tout en atténuant les conséquences négatives pouvant être occasionnées par l'absence d'une gestion saine et efficace. Les deux cas étudiés illustrent d'ailleurs le potentiel des migrations environnementales en matière de transferts et d'offre de main d'œuvre. Cette stratégie s'appuie sur la complémentarité des mesures d'adaptation aux changements climatiques, réduisant les migrations forcées, et des politiques de gestion des migrations, encourageant les migrations d'ordre volontaire.

Dans le même ordre d'idées, les États doivent être en mesure de reconnaître le rôle de la migration comme étant une stratégie d'adaptation aux changements climatiques. Tel que souligné au chapitre 1, cette question a fait l'objet d'intenses discussions au cours des dernières années et a abouti à un certain consensus entre les auteurs et les spécialistes (Gemene et Cavicchioli 2010, p. 91, Organisation internationale pour les migrations 2008b, pp. 28-29; Asian Development Bank 2012, p. 37). Le Cadre d'adaptation, adopté au terme de la CdP-16, est venu soutenir cette idée en reconnaissant le rôle de la migration dans un contexte d'adaptation aux changements climatiques. Il revient maintenant aux États de convenir du rôle adaptatif de la migration au niveau national, particulièrement dans un contexte de dégradation environnementale soutenue où une telle stratégie permet de réduire la pression sur l'environnement. Tel que stipulé au chapitre 1,

les États doivent modifier leur conception de l'enjeu migratoire s'ils désirent aborder le phénomène adéquatement (Andrieux 2009, p. 45). Ce faisant, «l'enjeu politique serait alors de faciliter la migration, plutôt que d'essayer de l'empêcher» (Gemenne et Cavicchioli 2010, p. 91).

4.3.3 Favoriser une action concertée

Comme l'ont mentionné Koko Warner (2011, p. 10) et l'OIM (2008a, p. 20), une gestion adéquate des migrations environnementales nécessite une action coordonnée à la fois aux niveaux national, régional et international. Cette action passe par une collaboration aiguë entre les États, les organisations de la société civile et les communautés locales et migrantes. Étant donné les impacts environnementaux, sociaux et économiques que peuvent avoir les migrations environnementales, la collaboration doit s'appuyer sur une approche multidisciplinaire.

D'abord, les États ont un rôle très important à jouer quant à la gestion des migrations environnementales, car ils doivent composer avec les demandes de leurs citoyens et la pression exercée par les migrants. La souveraineté étatique fait en sorte que les États sont au premier chef afin d'assurer le bien-être et la sécurité de leurs citoyens. Il s'avère donc crucial que les États offrent aux migrants une reconnaissance au niveau national et, par le fait même, s'engagent dans l'élaboration d'un cadre légal et politique favorisant la protection des migrants (Panda s.d., p. 17; Organisation internationale pour les migrations 2008a, p. 11). Les conclusions tirées de l'analyse ont rappelé le rôle prépondérant des États dans la formulation d'une réponse aux migrations environnementales. Des modifications aux lois sur l'immigration et aux ententes portant sur l'intégration des migrants représentent des pistes de solution pouvant être abordées par les États.

La conclusion d'accords internes ou régionaux s'avère également être une solution favorable à l'émergence d'une prise de conscience globale tenant compte des particularités culturelles et ethniques (Panda s.d., p. 20). Actuellement, aucun accord régional ne porte sur les migrations environnementales en Asie du Sud et en Afrique sahélienne, malgré l'ampleur du phénomène. Les organisations de la société civile

comme le South Asian Association for Regional Cooperation et le Organization of African Unity pourraient agir à titre de leaders afin d'encourager les États à coopérer dans la mise sur pied d'un cadre régional en termes de gestion des migrations environnementales. D'ailleurs, l'exemple de projets conjoints mis de l'avant dans certaines communautés menacées par les changements climatiques par les émigrants témoigne du succès que peut avoir une approche concertée entre les régions d'accueil et les régions d'origine. La Convention de Kampala, présentée au chapitre 3, pourrait servir de base pour les pays du Sahel dans l'élaboration d'une convention régionale adressant la question des migrations environnementales. En ce sens, l'approche participative, communément appelée «bottom-up», doit être favorisée dans le but d'inclure les populations locales dans le processus de décision et ainsi, d'accroître l'acceptabilité sociale et de calmer les tensions (Scheffran et autres 2011, p. 3). Les travaux d'EACHFOR (2009) ont d'ailleurs démontré le rôle prépondérant des communautés dans l'intégration des migrants, rappelant l'importance d'encourager la participation citoyenne. L'expertise des chercheurs locaux devrait également être mise à profit lorsqu'il est question des recherches menées sur le terrain (Asian Development Bank 2012, p. 54). Dans un contexte où les communautés d'accueil vivent directement les conséquences des migrations environnementales, il s'avère plus qu'important que leurs préoccupations soient entendues, de façon à atténuer les risques de conflits. De plus, les populations et chercheurs locaux s'appuient sur une connaissance pointue de leur milieu de vie et sont ainsi en mesure de proposer des solutions tenant compte des particularités de leur environnement.

Les organisations non-gouvernementales et les groupes de recherche sont aussi des acteurs devant être considérés lorsqu'il est question d'offrir une réponse coordonnée au phénomène des migrations environnementales. Par exemple, l'apport d'organisations spécialisées en droits humains pourrait être mis à contribution dans le but d'assurer le respect des droits de l'homme, souvent bafoués dans le contexte des changements climatiques. D'ailleurs, aux yeux de plusieurs organisations actives en respect des droits humains, cet aspect est l'un des plus préoccupants alors que peu d'attention a été accordée à cette question au fil du temps (Organisation internationale pour les migrations

2008a, p. 16; Norwegian Refugee Council 2011, p. 14). Élaborés dans un contexte d'après-guerre, les instruments relatifs aux droits de l'homme ne considèrent pas le phénomène des changements climatiques, alors méconnu de tous. Ce dernier est toutefois venu remettre en question certains de ces instruments. Il apparaît donc primordial d'assurer les droits fondamentaux des migrants et des communautés locales, que ce soit en termes d'accessibilité à l'eau, à un logement ou à une éducation de base. Ces droits sont très souvent bafoués, particulièrement dans un contexte urbain (Asian Development Bank 2012, p. 43). Cela contribuerait à réduire la pression sur les populations vulnérables aux changements climatiques et permettrait ultimement de réduire les migrations forcées.

Enfin, les organisations internationales peuvent offrir un certain cadre à l'enjeu des migrations environnementales. En ce sens, de nombreux experts ont applaudi l'avancée importante effectuée en 2010 lors de la 16^e CdP avec l'adoption de l'article 14f de l'Accord de Cancún (Warner 2011, p. 10). Déjà les plus touchés par les changements climatiques, les pays en développement lançaient depuis quelques années un appel aux pays développés afin qu'ils se saisissent de la question et assument leur responsabilité quant à l'adaptation aux changements climatiques. Après d'intenses démarches, l'enjeu a finalement percé l'agenda des États parties à la CCNUCC, ouvrant la porte à un éventuel protocole traitant des migrations environnementales et rappelant le rôle des États quant à la gestion du phénomène (Gemene 2009a, p. 85). Il apparaît clair que les institutions internationales doivent maintenant bâtir sur cette avancée afin d'offrir un cadre international clair et efficace à l'enjeu des migrations environnementales. Les États doivent travailler ensemble dans le but d'apporter des solutions réalistes et envisageables aux migrations environnementales et de contribuer au renforcement des capacités des pays vulnérables aux changements climatiques.

Tel que mentionné au chapitre 2, une des pistes de solutions proposées notamment par Christel Cournil lors de la Conférence du Parlement européen sur les migrations climatiques en 2008 stipule la création d'un protocole issu de la CCNUCC. Regroupant l'ensemble des pays impliqués dans la lutte aux changements climatiques, la CCNUCC offre un cadre de réflexion intéressant pour la question des migrations environnementales

en s'appuyant sur des principes fondamentaux comme la responsabilité commune mais différenciée et le remboursement des coûts liés aux pertes subies des suites des changements climatiques. Un Protocole sur la reconnaissance, la protection et la réinstallation des réfugiés climatiques pourrait être guidé par les principes suivants :

1. Réinstallation et réintégration planifiée et volontaire des migrants;
2. Conception des migrants comme étant des immigrants permanents;
3. Régime basé sur les besoins de communautés et populations entières;
4. Gouvernance locale et nationale soutenue par le régime international;
5. Responsabilité des États développés. (Biermann et Boas 2008)

Le protocole permettrait donc, d'une part, de planifier et prévoir les migrations et d'autre part, d'offrir un soutien technique et financier aux États aux prises avec des flux migratoires environnementaux. Afin d'accroître l'adhésion des États à une telle stratégie et de rassurer les États soucieux de préserver leur souveraineté, le protocole prévoirait la mise en place d'un comité exécutif chargé de faire le point sur l'état de la situation et accorderait aux gouvernements un droit de regard sur les demandes d'assistance formulées à la communauté internationale, le cas échéant (Biermann et Boas 2008). Le comité réunirait à la fois les pays donateurs et les pays touchés par les migrations environnementales, assurant un traitement équitable de la question. La création d'un fonds distinct, le Fonds pour la protection et la réinstallation des réfugiés climatiques, viendrait pallier les difficultés rencontrées par les fonds créés et administrés par le FEM, lesquelles ont été synthétisées au chapitre 2.

À la lumière des recommandations formulées précédemment, les migrations environnementales apparaissent comme un phénomène complexe devant être considéré et pris en compte par les États, les organisations internationales, les organisations non-gouvernementales et les communautés. Une bonne compréhension de l'enjeu et de ses implications sociales et environnementales permettra d'accroître l'acceptabilité à la fois pour les migrants et les communautés d'accueil et par le fait même, de réduire les impacts négatifs sur l'environnement et la société. Il importe toutefois d'accélérer les démarches

et d'aborder la question dès maintenant, car la situation des migrants environnementaux pose une urgence d'agir afin d'éviter toute conséquence néfaste.

CONCLUSION

Les années 1990 ont marqué l'émergence de la problématique des changements climatiques sur la scène internationale, comme en témoigne la tenue de plusieurs sommets adressant la question. À l'heure où les événements climatiques tendent à gagner en intensité et en fréquence, les flux migratoires s'appêtent à subir le même sort. Déjà, des milliers de personnes issues des pays en développement ont dû quitter leur lieu de vie. Le phénomène risque de contraindre des millions d'autres personnes à faire de même, se répercutant fortement sur les régions de destination. Les migrations environnementales apparaissent comme un phénomène d'une grande complexité. Malgré d'intenses discussions, les experts ne sont toujours pas parvenus à l'élaboration d'une définition reconnue par tous, ralentissant du même coup l'élaboration d'un statut juridique spécifique aux migrants environnementaux.

En l'absence d'un statut juridique clair, la responsabilité revient aux États de mettre en place des politiques publiques pour faire face au défi que posent les migrations environnementales. Donatien Garnier (2009, p. 211), journaliste associé au Collectif Argos, affirme d'ailleurs que face à la croissance de la population, laquelle devrait atteindre neuf milliards d'êtres humains d'ici 2050 (Warner 2008a p. 5), la question des flux migratoires environnementaux doit être prise en compte par les décideurs politiques soucieux de protéger leur État de ces pressions migratoires accrues.

Le directeur général de l'OIM, William Lacy Swing, souligne quant à lui que:

Les changements climatiques, les tendances démographiques et la mondialisation ne feront qu'accentuer les mouvements migratoires à l'avenir. Cela signifie que le bien-être d'un nombre toujours plus grand de personnes et de communautés dépendra de notre capacité de gérer la migration de façon à en valoriser les avantages ainsi que les possibilités qu'elle offre, et à réduire les situations de détresse (Organisation internationale pour les migrations 2009a).

L'urgence de la situation et les lacunes analytiques rencontrées par la problématique obligeaient une étude extensive de la question de l'adaptation aux migrations

environnementales afin de bien en comprendre les impacts. C'est dans cette perspective que ce mémoire a tenté de faire le point sur la question spécifique de recherche suivante : «Quelles sont les stratégies d'adaptations aux migrations environnementales et quels sont leurs impacts sur les régions d'accueil et leur population?». En l'absence de recherches approfondies sur le sujet, l'étude des impacts des mesures d'adaptation sur les régions d'accueil et leur population avait pour objectif de statuer sur les succès et les limites de ces stratégies. Pour ce faire, le recours aux études de cas a été privilégié. L'accent a été mis sur les effets environnementaux et sociaux des stratégies d'adaptations aux migrations environnementales. L'étude a porté plus spécifiquement sur les impacts en termes d'urbanisation et de dégradation environnementale d'une part, et de conflits et d'apport de main d'œuvre, d'autre part.

Le cas du Bangladesh s'avérait grandement pertinent dans l'optique où le pays est le plus durement touché par les changements climatiques, donnant lieu à d'importants flux migratoires environnementaux. Les migrants qui fuient le territoire densément peuplé et dégradé du Bangladesh décident souvent de s'installer dans les grandes villes avoisinantes ou dans les centres urbains indiens les plus près. Face à cette dernière tendance croissante, l'Inde s'est tournée vers une stratégie de restriction migratoire. La construction d'une clôture divisant le Bangladesh et l'Inde témoigne de cette attitude restrictive. L'autre cas à l'étude était celui des pays du Sahel, confrontés à une dégradation environnementale depuis de nombreuses années. Les habitants du Sahel ont su s'adapter aux aléas climatiques au fil du temps en ayant recours à la migration. Toutefois, l'avènement des changements climatiques est venu remettre en question certaines trajectoires migratoires, en plus de forcer certains départs. Conscients des répercussions que peuvent avoir les migrations environnementales, les pays du Sahel ont opté pour une stratégie d'approfondissement des connaissances sur le phénomène, de façon à adopter des politiques publiques efficaces par la suite.

Au terme de l'analyse, il semble clair que les stratégies adoptées respectivement par l'Inde et les pays du Sahel sont divergentes et entraînent, du même coup, certaines répercussions différentes. La politique de restriction migratoire défendue par l'Inde a

donné lieu à de graves conflits de nature ethnique dans certaines régions particulièrement touchées par l'afflux de migrants. Les conflits qui ont éclaté au Sahel des suites des migrations environnementales s'appuient davantage sur des motifs de compétition pour les ressources. De plus, l'attitude prônée par les pays du Sahel a encouragé la restauration de zones dévastées dans les régions d'origine des migrants de façon significative, alors que dans le cas du Bangladesh, les mesures de revalorisation environnementale sont plus restreintes. Contrairement aux migrants sahéliens qui peinent à se trouver un emploi, les migrants bangladais, majoritairement peu qualifiés, ont bénéficié de la vigueur de l'économie indienne sans toutefois menacer les emplois qualifiés occupés par les Indiens. Étant donné qu'aucune des stratégies d'adaptation n'aborderont efficacement la question des migrations environnementales, elles s'accompagnent de certains impacts similaires. Dans les deux cas, on observe une augmentation notable de l'urbanisation ainsi qu'une dégradation environnementale croissante dans les régions de destination. De plus, la migration a donné lieu dans les deux cas à une migration de main d'œuvre peu qualifiée plutôt qu'à l'afflux de personnel qualifié. Bref, l'analyse a permis de conclure que ni l'Inde, ni les pays du Sahel n'ont été mesure de mettre en place une stratégie d'adaptation offrant une réponse claire à la problématique des migrations environnementales, se répercutant sur l'environnement et les structures sociales des régions d'accueil. Ainsi, la portée des stratégies d'adaptation s'est avérée limitée en raison de l'absence de politiques visant à offrir une réponse claire au phénomène. Toutefois, la stratégie sahélienne a été reconnue comme étant un premier pas sur la voie d'une prise en compte du phénomène.

Même si l'analyse a conduit à certains résultats tangibles, elle a tout de même rencontré certaines limites importantes. En effet, l'étude de la problématique a démontré que l'absence d'une définition consensuelle du phénomène s'avère un obstacle fondamental à toute recherche approfondie sur la question. Les États peinent à adopter des politiques relatives aux migrations environnementales étant donné que la définition même n'est pas reconnue. Ainsi, les stratégies d'adaptation étudiées n'avaient pas pour objectif d'offrir une réponse concrète immédiate aux migrations environnementales. Ce faisant, l'analyse des impacts environnementaux et sociaux de ces politiques s'est avérée difficile. Les données recensées par les États sur la question demeurent au stade embryonnaire et font

parfois l'objet d'une influence politique notoire. Ainsi, la validité de ces données peut parfois être questionnée.

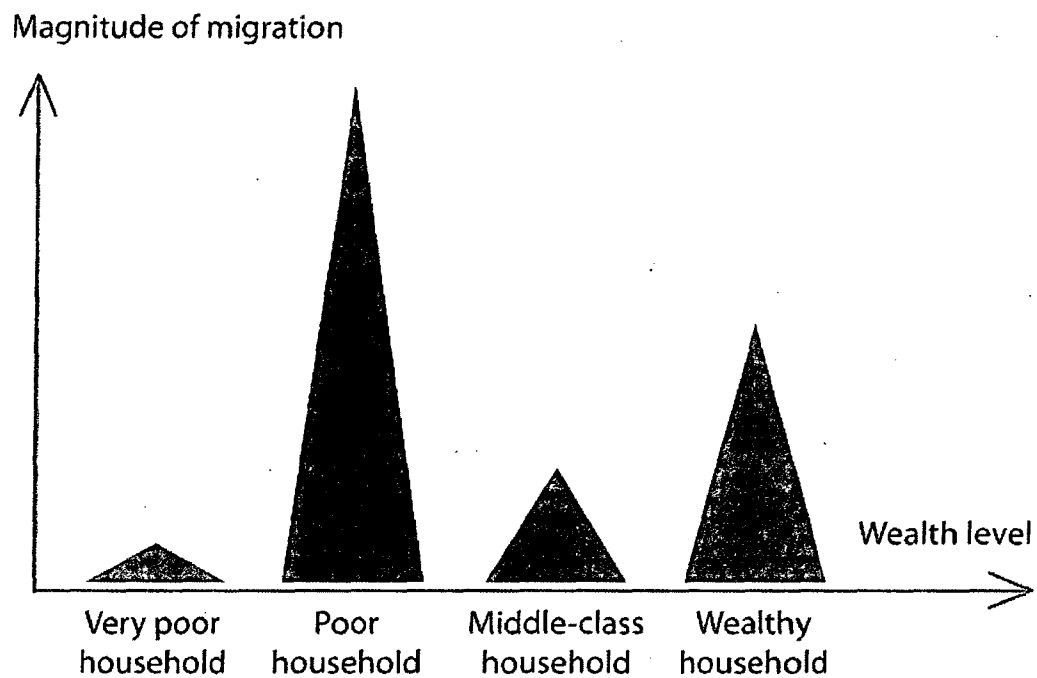
Face à ces limites méthodologiques, certaines recommandations ont été formulées afin d'accroître la portée des stratégies d'adaptation. D'abord, il a été suggéré d'accroître les études sur la problématique même des migrations environnementales de façon à parvenir à l'élaboration d'une définition consensuelle entre les États, les organisations de la société civile, les organisations internationales et les groupes de recherche. Il serait par la suite plus aisé de travailler sur la construction d'un statut juridique clair et spécifique aux migrants environnementaux, lequel représente la pierre angulaire dans la prise en compte du phénomène. Plusieurs pistes de solutions ont été proposées par les juristes quant à la protection juridique à mettre en place.

La deuxième recommandation soutenait le recours et l'appui aux migrations volontaires, tout en réduisant les migrations forcées. Cette recommandation renvoie à un courant de pensée émergent dans la littérature voulant qu'une telle stratégie permette d'optimiser les bénéfices obtenus des migrations et de restreindre les impacts négatifs qui peuvent en découler. Dans la même optique, il a été recommandé que la migration soit reconnue par tous les États comme une stratégie d'adaptation aux changements climatiques.

Enfin, la troisième et dernière recommandation stipulait la mise sur pied d'une action coordonnée entre tous les acteurs aux niveaux national, régional et international. Une telle stratégie nécessite d'abord un engagement de la part des États à modifier leur droit interne pour s'adapter aux migrations environnementales. Ensuite, les États sont encouragés à agir conjointement au niveau régional en tirant profit de l'expertise des organisations régionales de coopération et des chercheurs déjà actifs sur la question. Certains aspects souvent marginalisés lorsqu'il est question des changements climatiques pourraient être traités à l'intérieur de ce cadre. Par exemple, une attention particulière devrait être accordée aux droits humains, souvent bafoués en contexte de changements de climatiques. De plus, l'approche participative doit être valorisée afin d'inclure la population dans le processus de décision. Enfin, une approche concertée renvoie à un

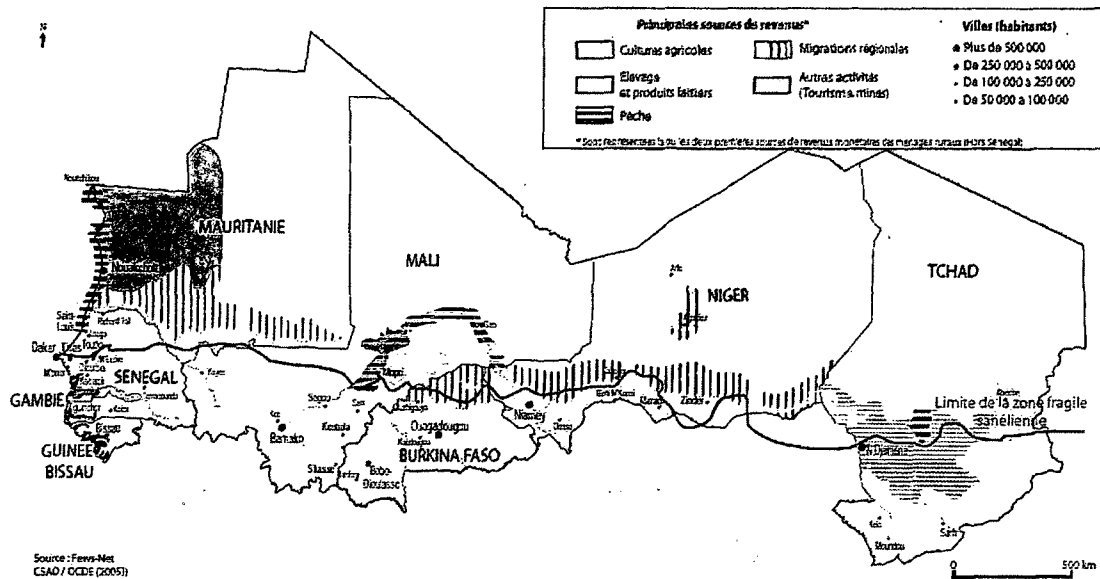
cadre international offrant des balises définies à l'enjeu des migrations environnementales. En ce sens, la structure offerte par la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) serait propice à l'élaboration d'un protocole relatif aux migrations environnementales. Déjà, les États ont démontré une certaine volonté à traiter l'enjeu à travers les travaux de la convention, comme l'illustre l'adoption de l'article 14f de l'Accord de Cancún.

À la lumière de l'analyse menée au cours de cette étude, les migrations environnementales apparaissent comme une conséquence préoccupante des changements climatiques nécessitant une prise en compte urgente. Dans un contexte où les États sont très soucieux de protéger la sécurité humaine et la sécurité de leurs frontières, il serait pertinent de se pencher sur les implications des flux migratoires environnementaux sur la sécurité des États lors de recherches ultérieures. En effet, les États devront être guidés et informés sur cette question puisqu'ils risquent de n'avoir d'autre choix que d'inscrire l'enjeu à leur agenda s'ils veulent éviter les répercussions sécuritaires qui s'imposeront suite à l'afflux de migrants environnementaux.

ANNEXE 1: Ampleur des migrations en fonction du niveau de revenus

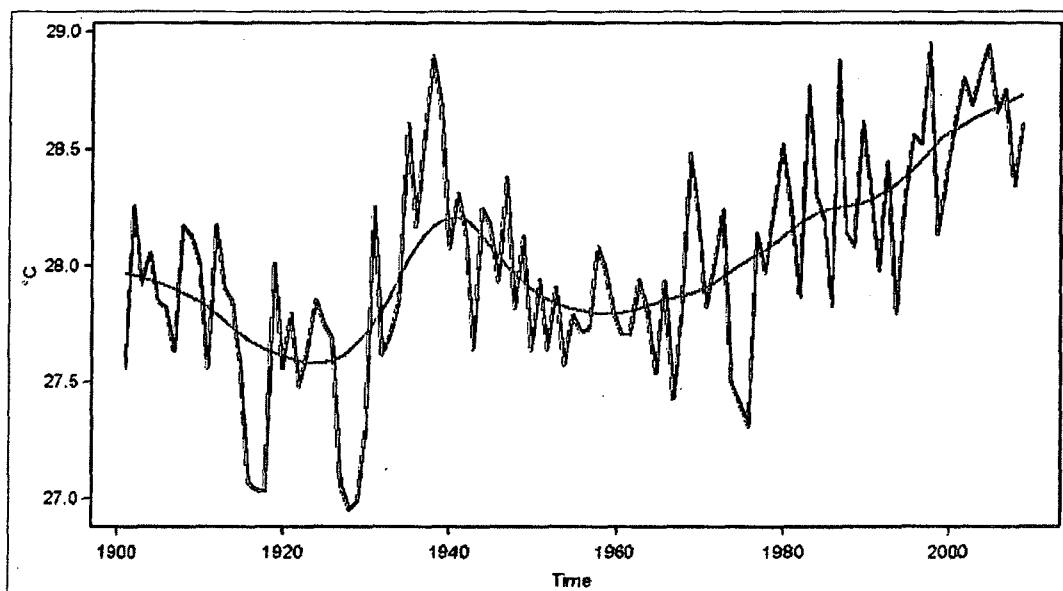
Source : Tiré de ASIAN DEVELOPMENT BANK. Addressing Climate Change and Migration in Asia and the Pacific, Manille, 2012, p.47.

ANNEXE 2: Principales sources de revenus des pays du Sahel



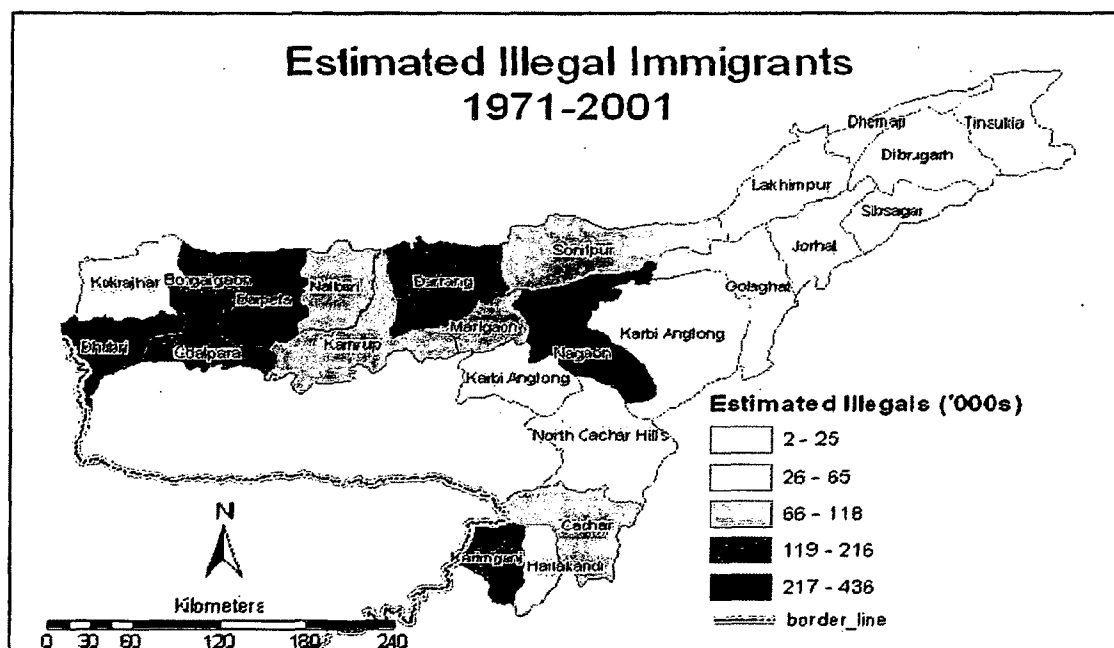
Source : Tiré de CLUB DU SAHEL ET DE L'AFRIQUE DE L'OUEST. «La zone écologique fragile des pays du Sahel», OCDE, avril 2006, 12 p., [En ligne] <http://www.oecd.org/dataoecd/22/8/38410487.pdf> (page consultée le 18 février 2011)

ANNEXE 3: Évolution des températures en Afrique de l'Ouest depuis 1900



Source : Tiré de D. HUMMEL et autres. «Climate Change, Environment and Migration in the Sahel : Selected Issues with a Focus on Senegal and Mali», Migration, Climate and Environment Working Paper no 1, 2012, Frankfurt, p. 22.

ANNEXE 4: Migrants illégaux dans la région d'Assam entre 1971 et 2001



Source : Tiré de H.K. Nath et S.K. Nath. «Illegal Migration into Assam : Magnitude, Causes, and Economic Consequences», SHSU Economics & Intl. Business Working Paper, numéro 10-06, décembre 2010, p. 41.

ANNEXE 5: Tableau synthèse des cas à l'étude

	Politique de restriction des migrations en Inde	Politique d'accroissement des connaissances sur les migrations environnementales dans les pays du Sahel
Impacts environnementaux	Augmentation de l'urbanisation	Augmentation de l'urbanisation
	Dégradation de l'environnement croissante dans les régions de destination	Dégradation de l'environnement croissante dans les régions de destination
		Restauration de certains environnements dans les régions d'origine
Impacts sociaux	Risques de conflits ethniques et de conflits liés aux ressources	Risques de conflits liés aux ressources
	Afflux de main d'œuvre peu qualifiée	Afflux de main d'œuvre peu qualifiée
	Rôle important des transferts	Réseaux et transfert de connaissances

BIBLIOGRAPHIE

- ACKETOFT, Tina. «Migrations et déplacements environnementaux : un défi pour le XXI^e siècle», *Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe*, 2008, 27 p., [En ligne] adresse : <http://assembly.coe.int/Documents/WorkingDocs/Doc08/FDOC11785.pdf> (Page consultée le 2 juin 2011)
- AFIFI, Tamer. «Niger Case Study Report», *Environmental Change and Forced Migration Scenarios*, 2009, 31 p.
- ALAM, Sarfaraz. «Environmentally Induced Migration from Bangladesh to India», *Strategic Analysis*, volume 27, numéro 3, 2003, pp. 422-438.
- ALLIOUX, Emmeline. «Statut européen de réfugié climatique : le silence de l'Europe», *Eurohabits du village*, mars 2010, [En ligne] adresse : <http://www.eurosduvillage.eu/La-creation-d-un-statut-europeen.3568.html?lang=fr> (Page consultée le 1^{er} juin 2011)
- AMMASSARI, Savina. «Gestion des migrations et politiques de développement : optimiser les bénéfices de la migration internationale en Afrique de l'Ouest», *Cahier de migrations internationales*, Bureau international du Travail, Genève, s.d., 92 p.
- ANDRIEUX, Sarah. «Comment appréhender les migrations climatiques forcées?», *Regards croisés sur l'économie*, volume 2, numéro 6, 2009, pp. 45-47.
- ASIA-PACIFIC RCM THEMATIC WORKING GROUP ON INTERNATIONAL MIGRATION INCLUDING HUMAN TRAFFICKING. *Situation Report on International Migration in South and South-West Asia*, 2012, 275 p.
- ASIAN DEVELOPMENT BANK. *Adressing Climate Change and Migration in Asia and the Pacific*, Manille, 2012, 81 p.
- ASSAM ONLINE PORTAL. *Census 2011*, 2011, [En ligne] adresse : <http://online.assam.gov.in/web/population-census/> (Page consultée le 27 avril 2012)
- BACHELET, Michel. *L'ingérence écologique*, Éditions Frison-Roche, 1995, 304 p.
- BARDSLEY, Douglas K. et Hugo J. GRAEME. «Migration and climate change : examining thresholds of change to guide effective adaptation decision-making», *Population and Environment*, volume 32, numéro 2-3, décembre 2010, pp. 238-262.

- BARNETT, Jon et Michael WEBBER. «Accommodating Migration to Promote Adaptation to Climate Change», *Commission on Climate Change and Development*, mars 2009, Stockholm, 61 p.
- BATES, Diane C. «Environmental Refugees? Classifying Human Migrations Caused by Environmental Change», *Population and Environment*, volume 23, numéro 5, 2002, pp. 465-477.
- BECK, C. et autres. *Temps et espaces des crises de l'environnement*, Éditions Quae, 2006, 412 p.
- BESSON, Pierre-François. «Les migrants climatiques ne vont pas déferler», *Swissinfo*, 2009, [En ligne] adresse : http://www.swissinfo.ch/fre/dossiers/changement_climatique/actualites/Les_migrants_climatiques_ne_vont_pas_deferler.html?cid=187406 (Page consultée le 28 mars 2011)
- BESSON, Pierre-François. «Les migrants environnementaux n'existent pas», *Swissinfo*, 2008, [En ligne] adresse : http://www.swissinfo.ch/fre/dossiers/changement_climatique/actualites/Les_migrants_environnementaux_nexistent_pas.html?cid=187422 (Page consultée le 28 mars 2011)
- BÉTAILLE, Julien. «Les déplacés environnementaux : Un défi pour le droit international», *L'Encyclopédie du développement durable*, mai 2009, [En ligne] adresse : <http://www.encyclopedie-dd.org/les-deplacements-environnementaux> (page consultée le 16 décembre 2010)
- BETTATI, Mario. *Le droit d'ingérence, mutation de l'ordre international*, Éditions Odile Jacob, 1996, 384 pp.
- BHATTACHARJEE, Dibiyoyoti. «Urbanisation trend in Assam – an Analysis», *Journal of Empirical Research in Social Science*, volume 1, numéro 2, 2006, pp. 34-42.
- BIERMANN, Frank et Ingrid BOAS. «Protecting Climate Refugees : The Case for a Global Protocol», *Environment Magazine*, 2008, [En ligne] adresse : <http://www.environmentmagazine.org/Archives/Back%20Issues/November-December%202008/Biermann-Boas-full.html> (Page consultée le 24 janvier 2011)
- BLACK, Richard. «Environmental refugees : myth or reality?», *New issues in refugee research*, Working paper No. 34, UNHCR, mars 2001, 19 p.
- BLEIBAUM, Frank. «Senegal Case Study Report», *Environmental Change and Forced Migration Scenarios*, 2009, 49 p.

- BURLESON, Elizabeth. «Climate Change Displacement to Refuge», *Journal Environmental Law and Litigation*, volume 25, numéro 19, 2010, pp. 19-35.
- CAMBRÉZY, Luc. «Réfugiés et migrants en Afrique : quel statut pour quelle vulnérabilité», *Revue européenne des migrations internationales*, volume 23, numéro 3, 2007, 13 p.
- CARNEY, Scott et autres. «Fortress India», *Foreign Policy*, juillet-août 2011, [En ligne] adresse : http://www.foreignpolicy.com/articles/2011/06/20/fortress_india?page=0.1 (Page consultée le 21 octobre 2011)
- CENTRAL INTELLIGENCE AGENCY. *The World Factbook. Bangladesh*, 2011, [En ligne] adresse : <https://www.cia.gov/library/publications/the-world-factbook/geos/bg.html> (Page consultée le 16 août 2011)
- CENTRE INTERNATIONAL DE DROIT COMPARÉ DE L'ENVIRONNEMENT. *Appel de Limoges sur les réfugiés écologiques et environnementaux*, 2005, [En ligne] adresse : <http://www.cidce.org/pdf/Appel%20de%20Limoges.pdf> (page consultée le 9 décembre 2009)
- CHRISTIAN AID. *Human tide : the real migration crisis*, 2007, 28 p.
- CLARK, William A.V. «Environmentally Induced Migration and Conflict», *German Advisory Council on Global Change*, Berlin, 2007, 23 p.
- CLIMATE CHANGE, ENVIRONMENT AND MIGRATION ALLIANCE. *Climigration takes place today!*, s.d., 3 p., [En ligne] adresse : <http://www.ccema-portal.org/file/get/5755> (Page consultée le 8 juin 2011)
- CLIMATE CHANGE, ENVIRONMENT AND MIGRATION ALLIANCE. *Welcome*, 2010, [En ligne] adresse : <http://www.ccema-portal.org/> (Page consultée le 22 février 2011)
- CLUB DU SAHEL ET DE L'AFRIQUE DE L'OUEST. «La zone écologique fragile des pays du Sahel», *OCDE*, avril 2006, 12 p., [En ligne] <http://www.oecd.org/dataoecd/22/8/38410487.pdf> (page consultée le 18 février 2011)
- COLLET, Philippe. «Climat : le Fonds d'adaptation du FEM signe un premier accord de financement», *Actu-environnement*, novembre 2010, [En ligne] adresse : <http://www.actu-environnement.com/ae/news/climat-fonds-adaptation-fem-accord-11357.php4> (Page consultée le 25 mai 2011)
- COMBE, Hélène. «Les migrations du climat : un défi pour les villes, un devoir d'engagement collectif», *L'Encyclopédie du développement durable*, volume

inconnu, numéro 87, avril 2009, [En ligne] adresse : <http://www.encyclopedie-dd.org/les-migrations-du-climat-un-defi> (page consultée le 25 janvier 2011)

COMETTI, Geremia. «3. Migrants ou réfugiés : un enjeu conceptuel», *Réchauffement climatique et migrations forcées: le cas de Tuvalu*, numéro 5, 2010, [En ligne], adresse : <http://iheid.revues.org/211> (Page consultée le 27 octobre 2011)

CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR LE COMMERCE ET LE DÉVELOPPEMENT. *Les pays les moins avancés, rapport 2010 : Vers une nouvelle architecture internationale du développement pour les PMA*, 2010, 390 p., [En ligne] adresse : http://www.unctad.org/fr/docs/ldc2010_fr.pdf (Page consultée le 18 mai 2011)

CONFÉRENCE INSTITUT DES DROITS DE L'HOMME DU BARREAU DE PARIS. *Les réfugiés climatiques*, Paris, Savin Martinet associés, 34 p., [En ligne] adresse : <http://www.feral-schuhl.com/wp-content/uploads/2010/11/R%C3%A9fugi%C3%A9s-climatiquesYM.pdf> (Page consultée le 26 mai 2011)

CONVENTION-CADRE DES NATIONS UNIES SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES. «Framework Convention on Climate Change», *Organisation des Nations Unies*, 2010a, 31 p., [En ligne] adresse : <http://unfccc.int/resource/docs/2010/cop16/eng/07a01.pdf#page=4> (Page consultée le 22 février 2011)

CONVENTION-CADRE DES NATIONS UNIES SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES. «Outcome of the work of the Ad Hoc Working Group on long-term Cooperative Action under the Convention», *Organisation des Nations Unies*, 2010b, 29 p., [En ligne] adresse : http://unfccc.int/files/meetings/cop_16/application/pdf/cop16_lca.pdf (Page consultée le 2 juin 2011)

CONVENTION-CADRE DES NATIONS UNIES SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES. «Programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements – Résumé», *Organisation des Nations Unies*, s.d., 2 p., [En ligne] adresse : http://unfccc.int/resource/docs/publications/09_nwp_overview_fr.pdf (Page consultée le 19 mai 2011)

CONVENTION-CADRE DES NATIONS UNIES SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES. *Rapport de la Conférence des Parties sur sa seizième session, tenue à Cancún du 29 novembre au 10 décembre 2010*, 2011, 34 p., [En ligne] adresse : <http://unfccc.int/resource/docs/2010/cop16/fr/07a01f.pdf#page=2> (page consultée le 8 décembre 2011)

- COURNIL, Christel. «À la recherche d'une protection pour les « réfugiés environnementaux » : actions, obstacles, enjeux et protections», *Revue Asylon(s)*, volume inconnu, numéro 6, novembre 2008, [En ligne] adresse : <http://www.reseau-terra.eu/article843.html> (Page consultée le 27 mai 2011)
- COURNIL, Christel. «Les réfugiés écologiques : Quelles protections, quels statuts?», *Revue du droit public*, volume inconnu, numéro 4, 2006, pp. 1035-1066.
- COURNIL, Christel et Pierre MAZZEGA. «Catastrophes écologiques et flux migratoires : Comment protéger les réfugiés écologiques», *Revue Européenne de Droit de l'Environnement*, volume inconnu, numéro 4, Décembre 2006, pp. 417-427.
- DAHAN DALMEDICO, Amy. «Le changement climatique : une expertise entre science et politique», *La revue pour l'histoire du CNRS*, numéro 16, 2007, [En ligne] adresse : <http://histoire-cnrs.revues.org/1543> (Page consultée le 20 mai 2011)
- DECEMBER 18. *OIM, les mesures prises à l'égard de la migration environnementale doivent être renforcées après Copenhague*, Genève, décembre 2009, [En ligne] <http://www.december18.net/fr/article/oim-les-mesures-prises-legard-de-la-migration-environnementale-doivent-etre-renforcees-apres> (page consultée le 18 février 2011)
- DECROP, Geneviève. «Un statut de réfugié environnemental est-il une réponse pertinente aux effets sociaux du changement climatique?», *Revue Asylon(s)*, volume inconnu, numéro 6, 2008, [En ligne] <http://www.reseau-terra.eu/article851.html> (page consultée le 2 décembre 2010)
- DELORD, Julien et Léa SÉBASTIEN. «Pour une éthique de la dette écologique», *VertigO*, volume 10, numéro 1, avril 2010, 21 p.
- DOMENACH, Hervé. «Les grandes tendances démographiques et l'environnement : l'enjeu d'une planète viable», *Monde en développement*, volume 2, numéro 142, 2008, pp. 97-111.
- DROUET, Anita. «Financer l'adaptation aux changements climatiques – Ce que prévoit la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques», *Étude Climat*, numéro 17, 2009, 35 p., [En ligne] adresse : http://www.caissedesdepots.fr/fileadmin/PDF/finance_carbone/etudes_climat/note17_financement_adaptation.pdf (Page consultée le 17 mai 2011)
- DUMONT, Gérard-François. «Les nouvelles logiques migratoires au XXI^e siècle», *Outre-Terre*, volume 4, numéro 17, 2006, pp. 15-25.

- EMDAD HAQUE, C. «Atmospheric Hazards Preparedness in Bangladesh : A Study of Warming Adjustments and Recovery from the April 1991 Cyclone», *Natural Hazards*, volume inconnu, numéro 16, 1997, pp. 181-202.
- ENVIRONMENT, FORCED MIGRATION AND SOCIAL VULNERABILITY. *Bonn Points*, 2011, [En ligne] adresse : <http://www.efmsv2008.org/article/780?menu=103> (Page consultée le 6 juin 2011)
- ENVIRONMENTAL CHANGE AND FORCED MIGRATION SCENARIOS. *Specific Targeted Project : Scientific support to policies – SSP*, 2009, 81 p., [En ligne] adresse : http://www.each-for.eu/documents/EACH-FOR_Synthesis_Report_090515.pdf (Page consultée le 16 décembre 2010)
- EQUITY BD. *Climate Forced Migrants of Bangladesh Coast. Related Evidences and Demands*, Campaign Paper, novembre 2011, Dhaka, 4 p.
- FONDATION POUR LE DROIT INTERNATIONAL DE L'ENVIRONNEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT. *L'Adaptation dans le cadre de la CCNUCC*, septembre 2009, 14 p., [En ligne] adresse : <http://pubs.iied.org/pdfs/G03009.pdf> (Page consultée le 19 mai 2011)
- GAGNON, Yves-C. *L'étude de cas comme méthode de recherche*, Presses de l'Université du Québec, Québec, 2008, 128 p.
- GARNIER, Donatien. «Les réfugiés de l'environnement», *L'État du monde 2010*, Sous la direction de Bertrand Badie et Dominique Vidal, Éditions La Découverte/Boréal, Montréal, 2009, pp. 207-212.
- GEMENNE, François et Agathe CAVICCHIOLI. «Migrations et environnement : prévisions, enjeux, gouvernance», *Regards croisés sur l'économie*, volume inconnu, numéro 8, 2010, pp. 84-91.
- GEMENNE, François et Olivia DUN. «'Définir les 'migrations environnementales'», *Revue Migrations Forcées*, Volume inconnu, numéro 31, octobre 2008, pp. 10-11.
- GEMENNE, François. *Géopolitique du changement climatique*, Armand Colin, Paris, 2009a, 254 p.
- GEMENNE, François. «L'environnement, nouveau facteur de migration?», *L'enjeu mondial : Les migrations*, Sous la direction de Christophe JAFFRELOT et Christian LEQUESNE, Presses de Sciences-Po/L'Express, Paris, 2009b, pp. 137-145.
- GEMENNE, François. «Migrations : Une stratégie d'adaptation?», *Courrier de la Planète*, numéro 89-90, Janvier-Juin 2009-2010, pp. 56-59.

- GLOBAL MECHANISM. «Désertification, migration et développement local», *United Nations Convention to Combat Desertification*, Rome, 2008, 56 p.
- GOSWAMI, Namrata. «Bangladeshi Illegal Migration into Assam : Issues and Concerns from the Field», *Institute for Defence Studies and Analyses*, s.d., 7 p.
- GOVERNMENT OF THE PEOPLE'S REPUBLIC OF BANGLADESH. *Bangladesh Climate Change Strategy and Action Plan 2009*, Dakha, septembre 2009, 76 p.
- GOVERNMENT OF THE PEOPLE'S REPUBLIC OF BANGLADESH. *National Adaptation Programme of Action (NAPA)*, En collaboration avec le Programmes des Nations Unies pour le Développement, novembre 2005, 46 p, [En ligne] adresse : <http://unfccc.int/resource/docs/napa/ban01.pdf> (Page consultée le 3 février 2011)
- GOVERNMENT OFFICE FOR SCIENCE. *Migration and Global Environmental Change. Future Challenges and Opportunities*, Londres, 2011, 237 p.
- GROUPE D'EXPERTS INTERGOUVERNEMENTAL SUR L'ÉVOLUTION DU CLIMAT. *Bilan 2007 des changements climatiques, Contribution des Groupes de travail I, II et III au quatrième, Rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat*, Genève, 2007, 103 p.
- GROUPE D'EXPERTS INTERGOUVERNEMENTAL SUR L'ÉVOLUTION DU CLIMAT. *Climate Change : The IPCC Impacts Assessment*, Canberra, 1990, 244 p.
- GROUPE D'EXPERTS POUR LES PAYS LES MOINS AVANCÉS. «Lignes directrices pour l'établissement de programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation», *Organisation des Nations Unies*, juillet 2002, 44 p., [En ligne] adresse : <http://unfccc.int/resource/ldc/documents/lignesdir.pdf> (Page consultée le 17 mai 2011)
- HAMETH BA, Abdoul. «Les migrants sahéliens : un atout pour la coopération décentralisée», *Accueillir*, numéro 252, 2009, pp. 36-38.
- HARMELING, Sven. «Climate Conversations – Progress on adaptation at Cancun – but still plenty to do in 2011», *AlertNet*, 2011, [En ligne] adresse : <http://www.trust.org/alertnet/blogs/climate-conversations/progress-on-adaptation-at-cancun-but-still-plenty-to-do-in-2011> (Page consultée le 19 mai 2011)
- HARMELING, Sven. «Global Climate Risk Index 2012. Briefing Paper», *Germanwatch*, 2011, 27 p.
- HAUT-COMMISSARIAT DES NATIONS UNIES POUR LES DROITS DE L'HOMME. *Convention relative au statut des réfugiés*, [En ligne] adresse :

<http://www2.ohchr.org/french/law/refugies.htm> (page consultée le 16 décembre 2010)

- HAUT-COMMISSARIAT DES NATIONS UNIES POUR LES RÉFUGIÉS. *African Union Convention for the Protection and Assistance of Internally Displaced Persons in Africa (Kampala Convention)*, 2009, 18 p., [En ligne] adresse : <http://www.unhcr.org/4ae9bede9.html> (page consultée le 2 février 2012)
- HEINE, Britta et Lorenz PETERSEN. «Adaptation et coopération», *Revue Migrations Forcées*, volume inconnu, numéro 31, 2008, pp. 48-50.
- HERMANN, Michael et David SVARIN. «Environmental pressures and rural-urban migration : The case of Bangladesh», Munich Personal RePEc Archive, 2009, 27 p.
- HOMER-DIXON, Thomas F. «Environmental Scarcities and Violent Conflict : Evidence from Cases», *International Security*, volume 19, numéro 1, 1994, pp. 5-40.
- HOSSAIN, Shahadat. *Rapid Mass Urbanisation and its Social Consequences in Bangladesh : The Case of the Megacity of Dhaka*, 16th Biennial Conference of the Asian Studies Association of Australia, 2006, 9 p.
- HUMMEL, Diana et autres. «Climate Change, Environment and Migration in the Sahel : Selected Issues with a Focus on Senegal and Mali», *Migration, Climate and Environment Working Paper no 1*, 2012, Frankfurt, 81 p.
- INSTITUT DES NATIONS UNIES POUR LA FORMATION ET LA RECHERCHE. «Programmes d'actions nationaux d'adaptation : Une sélection d'exemples et d'exercices tirés des ateliers régionaux de préparation aux PANA», *Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques*, s.d., 87 p.
- INTERNATIONAL INSTITUTE FOR SUSTAINABLE DEVELOPMENT. *Nansen Conference on Climate Change and Displacement : A Summary Report of the Nansen Conference on Climate and Displacement in the 21st Century*, volume 189, numéro 1, mai 2011, 8 p.
- 13th INTERNATIONAL METROPOLIS CONFERENCE. *Overview of the Conference*, 2008, [En ligne] adresse : http://international.metropolis.net/events/13th_bonn08/overview-of-the-conference/overview/index.html (Page consultée le 2 juin 2011)
- INTERNATIONAL STRATEGY FOR DISASTER REDUCTION. *COP16 side event : Climate Change, Environment and Migration Alliance (CCEMA) : Understanding impacts and finding solutions*, 2010, [En ligne] adresse : <http://www.unisdr.org/americas/events/v.php?id=17037> (Page consultée le 2 juin 2011)

- JONES, Reece. «Geopolitical boundary narratives, the global war on terror and border fencing in India», *Transactions of the Institute of British Geographers*, 2009, pp. 290-304.
- JONSSON, Gunvor. «The environmental factor in migration dynamics – a review of African case studies», *International Migration Institute*, University of Oxford, 2010, 34 p.
- KIBREAB, Gaim. «Environmental Causes and Impact of Refugee Movements : A Critique of the Current Debate», *Disasters*, volume 21, numéro 1, 1997, pp. 20-38.
- KLEIN, Richard J.T. et autres. «Portfolio screening to support the mainstreaming of adaptation to climate change into development assistance», *Climatic Change*, volume 84, numéro 1, 2007, pp. 23-44.
- LACZKO, Frank et Christine AGHAZARM. «Migration, Environment and Climate Change : Assessing the Evidence», *Organisation internationale pour les migrations*, Genève, 2009, 441 p.
- LEIGHTON, Michelle et autres. «Climate Change and Migration : Rethinking Policies for Adaptation and Disaster Risk Reduction», *Studies Of the University : Research, Counsel, Education*, United Nations University Institute for Environment and Human Security, numéro 15, Bonn, 2011, 119 p.
- LE PRESTRE, Philippe. *Protection de l'environnement et relations internationales : Les défis de l'écopolitique internationale*, Montréal, Éditions Armand Colin, 2005, 477 p.
- LES VERTS/ALLIANCE LIBRE-EUROPÉENNE. *Qui sommes-nous?*, s.d., [En ligne] adresse : <http://www.greens-efa.eu/fr/notre-groupe/48-qui-sommes-nous.html> (Page consultée le 1er juin 2011)
- LES VERTS/ALLIANCE LIBRE-EUROPÉENNE. *Les migrations climatiques. Actes de la conférence du 11 juin 2008 au Parlement européen*, 2008, 23 p., [En ligne] adresse : http://archive.greens-efa.eu/cms/default/dokbin/270/270102.les_migrations_climatiques@en.pdf (Page consultée le 22 février 2011)
- LOCATELLI, Bruno. «Local, global : intégrer atténuation et adaptation», *Perspective*, volume inconnu, numéro 3, février 2010, 4 p.
- LONERGAN, Steve. «The Role of Environmental Degradation in Population Displacement», *Environmental Change and Security Project Report*, volume inconnu, numéro 4, 1998, pp. 5-15.

- MAGNAN, Alexandre. «Proposition d'une trame de recherche pour appréhender la capacité d'adaptation au changement climatique», *VertigO*, volume 9, numéro 3, décembre 2009, pp. 1-20.
- MAHR, Krista. «Bangladesh Climate Migration Happening – Now», *Time*, 2011, [En ligne] adresse : <http://ecocentric.blogs.time.com/2011/02/10/study-bangladesh-climate-migration-happening-%E2%80%94-now/> (Page consultée le 28 août 2011)
- MARMORÁ, Lelio. *Les politiques de migrations internationales*, L'Harmattan, Collection Populations, Paris, 2002, 269 p.
- MARTIN, John P. «La gestion des migrations – un délicat exercice d'arbitrage», *Perspectives des migrations internationales*, Organisation de coopération et de développement économique, 2006, pp. 15-19.
- MARTIN, Susan F. «Climate Change and International Migration», *The German Marshall Fund of the United States*, Juin 2010a, 9 p., [En ligne] adresse : http://www.gmfus.org/galleries/default-file/Martin_V3.pdf (Page consultée le 26 avril 2011)
- MARTIN, Susan F. «Climate Change, Migration and Adaptation», *The German Marshall Fund of the United States*, Juin 2010b, 9 p., [En ligne] adresse : http://www.gmfus.org/galleries/default-file/SMartinAdaptation_V3.pdf (Page consultée le 5 juillet 2011)
- MC'LEMAN, Robert et Barry SMIT. «Commentaire N°86 : Changement climatique, migration et sécurité», *Service canadien du renseignement de sécurité*, 2004, [En ligne] adresse : <http://www.csis-scrs.gc.ca/pblctns/cmmnt/cm86-fra.asp#7> (Page consultée le 11 novembre 2010)
- MC'LEMAN, Robert et Barry SMIT. «Migration as an Adaptation to Climate Change», *Climate Change*, volume inconnu, numéro 76, 2006, pp. 31-53.
- MERCURE, Pierre-François. *À la recherche d'un statut juridique pour les migrants environnementaux transfrontalier : la problématique de la notion de réfugié*, Sherbrooke, 2006, 39 p.
- MORTON, Andrew, Philippe BONCOUR et Frank LACZKO. «Défis politiques liés à la sécurité humaine», *Revue Migrations Forcées*, Volume inconnu, numéro 31, octobre 2008, pp. 5-7.
- MYERS, Norman. «Environmental refugees : An emergent security issue», *13th Economic Forum*, Prague, Session III – Environment and Migration, 2005, 5 p.

- NATH, Hiranya K. et Suresh Kr. NATH. «Illegal Migration into Assam : Magnitude, Causes, and Economic Consequences», *SHSU Economics & Intl. Business Working Paper*, numéro 10-06, décembre 2010, 44 p.
- NORDAS, Ragnild et Nils Petter GLEDITSCH. «Climate Change and Conflict», *Political Geography*, volume inconnu, numéro 26, 2007, pp. 627-638.
- NORWEGIAN REFUGEE COUNCIL. *The Nansen Conference : Climate Change and Displacement in the 21st Century*, 2011, Oslo, 19 p.
- OLIVER SMITH, Anthony et Xiaomeng SHEN. «Linking Environmental Change, Migration and Social Vulnerability», *United Nations University Institute for Environment and Human Security*, volume inconnu, numéro 12, 2009, 84 p.
- OLSSON, Lennart et autres. «A recent greening of the rural Sahel : trends, patterns and potential causes», *Journal of the Arid Environments*, volume inconnu, numéro 63, 2005, pp. 556-566.
- OPTIMUM POPULATION TRUST. *Mass Migration Damaging the Planet*, 2006, [En ligne] <http://populationmatters.org/2006/press/mass-migration-damaging-planet/> (Page consultée le 7 octobre 2011)
- ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES. «Inscrire l'adaptation au changement climatique au sein du développement», *Synthèses*, mars 2006, 6 p., [En ligne] <http://www.oecd.org/dataoecd/3/22/36328624.pdf> (Page consultée le 17 mai 2011)
- ORGANISATION DES NATIONS UNIES. *Climate change and its possible security implications*, 2009, [En ligne] adresse : http://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=a%2F63%2FL.8%2FRev.1&Lang=E (Page consultée le 24 janvier 2011)
- ORGANISATION DES NATIONS UNIES. *Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques*, 1992a, 25 p., [En ligne] adresse : <http://unfccc.int/resource/docs/convkp/convfr.pdf> (Page consultée le 16 mai 2011)
- ORGANISATION DES NATIONS UNIES. *Déclaration de Rio sur l'Environnement et le Développement*, 1992b, [En ligne] adresse : <http://www.un.org/french/events/rio92/aconf15126vol1f.htm> (Page consultée le 17 mai 2011)
- ORGANISATION DES NATIONS UNIES. «Gérer les risques des changements climatiques par l'adaptation», *Agir sur les changements climatiques : Portail du Système des Nations Unies*, 2011a, [En ligne] adresse :

<http://www.un.org/fr/climatechange/adaptation.shtml> (Page consultée le 17 mai 2011)

ORGANISATION DES NATIONS UNIES. *Le financement du développement*, 2008, [En ligne] adresse : http://www.un.org/esa/ffd/doha/press/french/Backgrounder_Aid_FR.pdf (Page consultée le 25 juillet 2011)

ORGANISATION DES NATIONS UNIES. «Vivre avec les changements climatiques», *Agir sur les changements climatiques : Portail du Système des Nations Unies*, 2011b, [En ligne] adresse : <http://www.un.org/fr/climatechange/living.shtml> (Page consultée le 17 mai 2011)

ORGANISATION FOR ECONOMIC CO-OPERATION AND DEVELOPMENT. «Food Security in Niger», *SWAC NEWS*, 2010, [En ligne] adresse : <http://www.oecd.org/dataoecd/22/26/45491957.pdf> (Page consultée le 20 janvier 2012)

ORGANISATION INTERNATIONALE POUR LES MIGRATIONS. *Bulletin d'information*, Volume inconnu, Numéro 16, Novembre-décembre 2009a, [En ligne] adresse : <http://www.iomdakar.org/docs/bulletins/bi16.pdf> (Page consultée le 6 avril 2011)

ORGANISATION INTERNATIONALE POUR LES MIGRATIONS. *Changements climatiques, dégradation de l'environnement et migrations : Remédier aux faiblesses et saisir les opportunités*, 2008a, 22 p., [En ligne] adresse : http://www.iom.int/jahia/webdav/shared/shared/mainsite/events/docs/hsn/hsn_report_french.pdf (page consultée le 9 décembre 2009)

ORGANISATION INTERNATIONALE POUR LES MIGRATIONS. *Dialogue international sur la migration. Séminaire d'experts : Sur la migration et l'environnement*, 2008b, 112 p., [En ligne] adresse : http://www.iom.int/jahia/webdav/site/myjahiasite/shared/shared/mainsite/published_docs/serial_publications/RB10_FR%20october%202008.pdf (Page consultée le 25 juillet 2011)

ORGANISATION INTERNATIONALE POUR LES MIGRATIONS. *Document de travail : Migration et environnement*, 2007a, [En ligne] adresse : http://www.iom.int/jahia/webdav/shared/shared/mainsite/about_iom/fr/council/94/MC_INF_288.pdf (page consultée le 9 décembre 2010)

ORGANISATION INTERNATIONALE POUR LES MIGRATIONS. *État de la migration dans le monde 2010. L'avenir des migrations : renforcer les capacités face aux changements*, Genève, 2010, 272 p.

- ORGANISATION INTERNATIONALE POUR LES MIGRATIONS. *Implementing the Cancun Adaptation Framework : Vulnerability, changing populations and human mobility*, s.d., [En ligne] adresse : http://www.iom.int/jahia/webdav/shared/shared/mainsite/activities/env_degradation/cop17/Vulnerability-Population-Mobility-Side-Event-Report.pdf (page consultée le 3 avril 2012)
- ORGANISATION INTERNATIONALE POUR LES MIGRATIONS. *International Dialogue on Migration. Expert Seminar : Migration and the Environment*, numéro 10, 2008c, 102 p.
- ORGANISATION INTERNATIONALE POUR LES MIGRATIONS. *Migration and Climate Change*, volume inconnu, numéro 31, 2008d, 60 p.
- PANDA, Architesh. «Climate Induced Migration from Bangladesh to India: Issues and Challenges», *United Nations University Institute for Environment and Human Security*, s.d., 28 p., [En ligne] adresse : <http://www.ehs.unu.edu/file/get/5408> (Page consultée le 22 juin 2011)
- PAQUET, Joëlle. «Analyse des impacts de la mondialisation sur l'environnement au Québec. Rapport 7 – Changements climatiques et migrations environnementales», *Laboratoire d'étude sur les politiques publiques et la mondialisation*, École nationale d'administration publique, avril 2009, 19 p.
- PERCH-NIELSEN, Sabine L., Michèle B. BATTIG et Dieter IMBODEN. «Exploring the link between climate change and migration», *Climatic Change*, volume inconnu, numéro 91, 2008, pp. 375-393.
- PIGUET, Étienne. «New Issues in Refugee Research : Climate Change and Forced Migration», *Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés*, Genève, janvier 2008, 13 p.
- PONCELET, Alice. «Bangladesh Case Study Report. The land of mad rivers», *Environmental Change and Forced Migration Scenarios*, 2009, 37 p.
- PORTAIL AFRIQUE. «Le Programme de travail de Nairobi répond-il aux attentes des PVD sur l'adaptation?», *MediaTerre*, 2007, [En ligne] adresse : <http://www.mediaterre.org/afrique/actu,20071214123719.html> (Page consultée le 19 mai 2011)
- PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR L'ENVIRONNEMENT. *Sécurité des moyens d'existence. Changements climatiques, migrations et conflits au Sahel*, novembre 2011, Genève, 108 p.
- PROGRAMMES D'ACTION NATIONAUX D'ADAPTATION. *Accueil*, 2010, [En ligne] adresse : <http://www.napa-pana.org/?q=fr> (Page consultée le 3 février 2011)

- RALEIGH, Clionadh et autres. «Assessing the Impact of Climate Change on Migration and Conflict», *The World Bank Group*, 2008, 49 p., [En ligne] adresse : http://siteresources.worldbank.org/EXTSOCIALDEVELOPMENT/Resources/SDCCWorkingPaper_MigrationandConflict.pdf (Page consultée le 18 juillet 2011)
- RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE. *Programme National d'Adaptation aux Changements Climatiques*, novembre 2004, 72 p., [En ligne] adresse : <http://unfccc.int/resource/docs/napa/mau01f.pdf> (Page consultée le 13 janvier 2012)
- REPUBLIC OF GUINEA-BISSAU. *National Programme of Action of Adaptation to Climate Changes*, décembre 2006, 90 p., [En ligne] adresse : <http://unfccc.int/resource/docs/napa/gnb01.pdf> (Page consultée le 13 janvier 2012)
- RÉSEAU ACTION CLIMAT FRANCE. *4^e rapport du GIEC (2007)*, 2007, [En ligne] adresse : <http://www.rac-f.org/4e-rapport-du-GIEC-2007.421.html> (Page consultée le 24 mai 2011)
- RESSOURCES NATURELLES CANADA. *Impacts et adaptation liés aux changements climatiques*, 2007, [En ligne] adresse : http://adaptation.nrcan.gc.ca/perspective/intro_3_f.php (Page consultée le 1er février 2011)
- REUVENY, Rafael. «Ecomigration and Violent Conflict : Case Studies and Public Policy Implications», *Human Ecology : An Interdisciplinary Journal*, volume 36, numéro 1, février 2008, pp. 1-13.
- REUVENY, Rafael et Will H. MOORE. «Does Environmental Degradation Influence Migration? Emigration to Developed Countries in the Late 1980s and 1990s», *Science Quarterly*, volume 90, numéro 3, 2009, pp. 461-479.
- RODIER, Claire. «Que retenir sur le versant juridique?», *Les migrants de l'environnement – État des lieux et perspectives*, Sous la direction de Coordination et Initiatives pour Réfugiés et Étrangers, Bruxelles, Juin 2010, pp. 18-22, [En ligne] adresse : http://www.cire.be/ressources/rapports/Etude_refugies_climatiques.pdf (Page consultée le 30 mai 2011)
- ROQUET, Dominique. «Partir pour mieux durer : la migration comme réponse à la sécheresse au Sénégal», *Espace, populations, sociétés*, 2008, volume inconnu, numéro 1, pp. 37-53.
- RUSSELL, Muir. *The Independant Climate Change E-mails Review*, Juillet 2010, 160 p., [En ligne] adresse : <http://www.cce-review.org/pdf/FINAL%20REPORT.pdf> (Page consultée le 24 mai 2011)

- SARKAR, Jyoti Parimal. «Bangladeshi Migration to West Bengal : A Cause of Concern», *Human Development and Capability Association*, s.d., 34 p., [En ligne] adresse : <http://www.capabilityapproach.com/pubs/Jyoti%20Sarkar.pdf> (Page consultée le 15 juillet 2011)
- SCHEFFFRAN, Jürgen et autres. «Migration as a contribution to resilience and innovation in climate adaptation : Social networks and co-development in Northwest Africa», *Applied Geography*, 2011, pp. 1-9.
- SECURITY COUNCIL. *Security Council Holds First-Ever Debate on Impact of Climate Change on Peace, Security, Hearing Over 50 Speakers*, avril 2007, [En ligne] adresse : <http://www.un.org/News/Press/docs/2007/sc9000.doc.htm> (Page consultée le 10 février 2012)
- SECURITY COUNCIL. *Security Council, in Statement, Says Contextual Information on Possible Security Implications on Climate Change Important when Climate Impacts Drive Conflicts*, juillet 2011, [En ligne] adresse : <http://www.un.org/News/Press/docs/2011/sc10332.doc.htm> (Page consultée le 10 février 2012)
- SHAMSHAD, Rizwana. *Politics and Origin of the India-Bangladesh Fence*, Monash Asia Institute, 2008, 15 p., [En ligne] adresse : <http://arts.monash.edu.au/mai/asaa/rizwanashamshad.pdf> (Page consultée le 21 octobre 2011)
- SIDDIQUI, Tasneem. *Migration as a livelihood strategy of the poor : the Bangladesh case*, Migration, Development and Pro-poor Policy Choices in Asia, 2003, 17 p.
- SIKDER, Mohammad Jalal. *International Migration Statistics and Data Sources Bangladesh*, s.d., 17 p., [En ligne] adresse : http://www.optimindsolutions.com/smc2/misa/misa_pdf_download/BD.pdf (Page consultée le 20 juin 2011)
- SINGER, S. Fred et Dennis T. AVERY. *Unstoppable Global Warming : Every 1500 Years.*, Rowman and Littlefield Publishers, Plymouth, 2007, 278 p.
- SMITH, Laurence C. *The World in 2050. Four Forces Shaping Civilization's Northern Future*, Dutton, 2010, 322 p.
- SOS SAHEL. *Le Sahel en bref*, s.d., [En ligne] adresse : http://www.sossahel.org/index.php?/decouvrir_le_sahel/le_sahel_en_bref (Page consultée le 10 octobre 2011)
- STERN, Nicholas. *Stern Review : The Economics of Climate Change*, 2006, 576 p.

- SWARD, Jon. «Migration and Climate Change : How will Climate Shifts Affect Migration Trends?», *Development Research Centre on Migration, Globalisation & Poverty*, numéro 12, septembre 2008, 4 p.
- TACOLI, Cecilia. «Crisis or Adaptation? Migration and Climate Change in a Context of High Mobility», *Population Dynamics and Climate Change*, International Institute for Environment and Development, 2009, pp. 104-118.
- TEITGEN-COLLY, Catherine. «Le défi international des migrations forcées», *L'enjeu mondial : Les migrations*, Sous la direction de Christophe JAFFRELOT et Christian LEQUESNE, Presses de Sciences-Po/L'Express, Paris, 2009, pp. 123-136.
- TIBERGHIEU, Frédéric. «Réfugiés écologiques ou climatiques : de nombreuses questions juridiques en suspens», *Accueillir*, volume inconnu, numéro 246, 2008, pp. 17-22.
- UNION INTERNATIONALE POUR LA CONSERVATION DE LA NATURE.
Conférence de Cancun : dépasser la crise et restaurer la confiance dans la lutte contre le changement climatique, 2010, [En ligne] adresse : <http://www.uicn.fr/conference-cancun.html> (Page consultée le 19 mai 2011)
- UNITED NATIONS DEPARTMENT OF ECONOMICS AND SOCIAL AFFAIRS.
World Urbanization Prospects : The 2009 Revision, 2010, [En ligne] adresse : <http://esa.un.org/unpd/wup/unup/p2k0data.asp> (Page consultée le 8 septembre 2011)
- UNITED NATIONS UNIVERSITY INSTITUTE FOR ENVIRONMENT AND HUMAN SECURITY. *As Ranks of «Environmental Refugees» Swell Worldwide, Calls Grow for Better Definition, Recognition, Support*, 2005, 4p., [En ligne] adresse : <http://www.ehs.unu.edu/file/get/3916> (Page consultée le 30 mai 2011)
- VERRET, Flavien. *Migrations climatiques : enjeux et perspectives*, Essai (M.A.), Université de Sherbrooke / Université de Technologies de Troyes, 2009, 78 p.
- VLASSOPOULOS, Chloe Anne. «Institutional Barriers to the Recognition and Assistance of Environmentally Forced Migrants», *Environment, Forced Migration and Social Vulnerability*, s.d., 10 p., [En ligne] adresse : http://www.reseau-terra.eu/IMG/pdf/EFMSV_VLASSOPOULOS.pdf (Page consultée le 7 juin 2011)
- VLASSOPOULOU, Chloé. «Les migrations environnementales entre secteurs d'action publique», *Revue Asylon(s)*, volume inconnu, numéro 6, novembre 2008, [En ligne] adresse : <http://www.reseau-terra.eu/article848.html> (Page consultée le 7 janvier 2011)

- WALSHAM, Matthew. «Assessing the Evidence : Environment, Climate Change and Migration in Bangladesh», *Organisation internationale pour les migrations*, Dakha, 2010, 70 p.
- WALSH, Bryan. «Has Climategate Been Overblown?», *Time Magazine*, 2009, [En ligne] adresse : <http://www.time.com/time/health/article/0,8599,1946082,00.html> (Page consultée le 24 mai 2011)
- WARNER, Koko, et autres. «Human Security, Climate Change and Environmentally Induced Migration», *United Nations University – Institute for Environment and Human Security*, 2008a, 69 p., [En ligne] adresse : http://www.efmsv2008.org/file/ELIAMEP+full+report_final-1.pdf (Page consultée le 25 mai 2011)
- WARNER, Koko, et autres. «Mapping the Effects of Climate Change on Human Displacement and Migration», *United Nations University – Institute for Environment and Human Security*, 2009, 26 p.
- WARNER, Koko. «Migration and Global Environmental Change», *Gouvernement Office for Science*, octobre 2011, 35 p., [En ligne] adresse : <http://bis.gov.uk/assets/bispartners/foresight/docs/migration/policy-development/11-1269-pd23-migration-displacement-in-adaptation-climate-change.pdf> (page consultée le 15 décembre 2011)
- WARNER, Koko. «Research Workshop on Migration and the Environment : Developing a global research agenda», *Climate Change, Environment and Migration Alliance*, 2008b, 10 p., [En ligne] adresse : <http://www.ccema-portal.org/file/get/5774> (Page consultée le 2 juin 2011)
- WINKLER, Harald. «Getting down to text in Bonn», *Energy Research Center of University of Cape Town*, 2011, [En ligne] adresse : http://www.odandbrown.co.uk/wp_e2c2cop/archives/uncategorized/getting-down-to-text-in-bonn/ (Page consultée le 5 juillet 2011)
- WORLD BANK. *Bangladesh at a glance*, 2011, [En ligne] adresse : http://devdata.worldbank.org/AAG/bgd_aag.pdf (Page consultée le 9 avril 2012)
- WORLD CLIMATE REPORT. *What the Future Holds in Store*, [En ligne] adresse : <http://www.worldclimaterreport.com/index.php/2008/01/30/what-the-future-holds-in-store/> (Page consultée le 10 janvier 2011)
- WRATHALL, David et Benjamin MORRIS. «Confronting Environmental Migration : A Framework for Research, Policy and Practice», *Munich Re-Foundation*, 2009, Bonn, 11 p.